



CORREZE
LE DÉPARTEMENT



**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 23 AVRIL 2021**



DÉBATS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	Artisan	Ussel	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	Auxiliaire puéricultrice	Egletons	22/03/2015
BOISSIERAS Pascale			Yssandonnais	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987		Naves	29/03/2015
BOUZON Christian			Yssandonnais	06/10/2016
CHASSAGNARD Roger	30/12/1946	Retraité de l'Education Nationale	Sainte-Fortunade	09/03/2008
COLASSON Francis	18/07/1946	Médecin gynécologue	Brive 2	29/03/2015
COMBES Bernard	13/02/1960		Tulle	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	Maître de Conférences des universités	Uzerche	29/03/2015
COSTE Pascal	13/09/1966	Exploitant Agricole – Président du Conseil Départemental	Midi Corrèzien	09/03/2008
COULAUD Danielle	21/01/1946	Retraîtée	Haute-Dordogne	29/03/2015
DELDOULI Najat	01/01/1967	Secrétaire	Brive 4	29/03/2015
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	Architecte	Saint-Pantaléon-de-Larche	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	Retraîtée	Midi Corrèzien	29/03/2015
DUCLOS Florence	25/03/1964	Fonctionnaire territorial	Malemort	24/08/2017
DUMAS Laurence	10/09/1966	Secrétaire de Mairie	Argentat	22/03/2015
FRONTY Gilbert	25/11/1951	Retraité de l'Education Nationale	Allassac	22/03/1998
LABBAT Jean-François	18/03/1971		Naves	13/10/2020
LACHAUD Cédric	03/04/1978		Brive 1	01/04/2018
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	Retraité	Seilhac Monédières	29/03/2015
LEYGNAC Jean-Claude	26/12/1953	Kinésithérapeute	Argentat	22/03/2015

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MAURIN Sandrine	03/04/1970	Adjoint administratif	Brive 3	29/03/2015
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	Collaboratrice d'assurance	Ussel	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	Technicien Supérieur à la DRAF	Plateau de Millevaches	28/03/2004
PEYRET Franck	18/05/1965	Assistant commercial	Brive 4	29/03/2015
PITTMAN Lilith	27/01/1945		Brive 2	29/03/2015
QUEYREL-PEYRAMAURE Annie	07/08/1959	Cadre secteur social	Uzerche	29/03/2015
RELIAT Michèle	17/02/1954	Conseillère Régionale	Allasac	29/03/2015
ROME Hélène	19/08/1959	Agricultrice	Seilhac Monédières	30/09/2014
ROUHAUD Gilbert	08/01/1951	Retraité	Malemort	22/03/2015
SIMANDOUX Nelly	15/09/1953	Retraîtée	Plateau de Millevaches	29/03/2015
SOLER Gérard	30/09/1962	Conseiller financier	Brive 3	29/03/2015
STÖHR Jean	28/06/1950	Retraité	Haute-Dordogne	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	Attaché commercial	Egletons	22/03/2015
TAMIMI Hayat			Brive 1	29/03/2015
TAURISSON Nicole	13/06/1947	Retraîtée	Saint-Pantaléon-de-Larche	29/03/2015
TAYSSE Annick			Tulle	29/03/2015
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	Technicienne	Sainte-Fortunade	29/03/2015

**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PRESIDENT :

M. Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,
Mme Hélène ROME, M. Francis COMBY, Mme Lilith PITTMAN,
M. Jean-Marie TAGUET

MEMBRES :

M. Gérard SOLER, Mme Danielle COULAUD, M. Jean-Claude LEYGNAC,
Mme Agnès AUDEGUIL, M. Gilbert ROUHAUD, Mme Florence DUCLOS,
M. Francis COLASSON, Mme Ghislaine DUBOST, M. Franck PEYRET,
Mme Nicole TAURISSON, M. Jean STÖHR,
Mme Nelly SIMANDOUX, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
M. Bernard COMBES, Mme Émilie BOUCHETEIL, Mme Pascale BOISSIERAS,
Mme Hayat TAMIMI, M. Gilbert FRONTY, Mme Annick TAYSSE,
M. Cédric LACHAUD, Mme Michèle RELIAT, M. Roger CHASSAGNARD

COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

COHÉSION SOCIALE

Président : Mme Marilou PADILLA-RATELADE

Vice-Président : M. Francis COLASSON

Membres :

Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,
Mme Lilith PITTMAN, Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, M. Gilbert ROUHAUD,
M. Gérard SOLER, M. Jean STÖHR, Mme Pascale BOISSIERAS,
M. Cédric LACHAUD, Mme Hayat TAMIMI, Mme Annick TAYSSE

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Mme Laurence DUMAS

Vice-Président : Mme Nelly SIMANDOUX

Membres :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Danielle COULAUD, Mme Najat DELDOULI,
M. Jean-Claude LEYGNAC, Mme Florence DUCLOS, M. Christophe PETIT,
Mme Hélène ROME, M. Jean-Marie TAGUET, M. Roger CHASSAGNARD,
M. Jean-François LABBAT, Mme Michèle RELIAT, Mme Stéphanie VALLÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

Président : M. Franck PEYRET

Vice-Président : M. Jean-Jacques LAUGA

Membres :

M. Francis COMBY, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST,
Mme Laurence DUMAS, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, Mme Nelly SIMANDOUX,
Mme Nicole TAURISSON, M. Christian BOUZON, Mme Émilie BOUCHETEIL,
M. Bernard COMBES, M. Gilbert FRONTY

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

M. Alexandre MURAT

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES

M. Éric LARUE

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

M. Vincent SEROZ

CHEFFE DE CABINET

Mme Amandine BARRAT

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt trois avril, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Christian BOUZON, Monsieur Roger CHASSAGNARD, Monsieur Francis COLASSON, Monsieur Bernard COMBES, Monsieur Francis COMBY, Monsieur Pascal COSTE, Madame Danielle COULAUD, Madame Najat DELDOULI, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Ghislaine DUBOST, Madame Florence DUCLOS, Madame Laurence DUMAS, Monsieur Gilbert FRONTY, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Cédric LACHAUD, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Jean-Claude LEYGNAC, Madame Sandrine MAURIN, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Monsieur Franck PEYRET, Madame Lilith PITTMAN, Madame Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, Madame Michèle RELIAT, Madame Hélène ROME, Monsieur Gilbert ROUHAUD, Madame Nelly SIMANDOUX, Monsieur Gérard SOLER, Monsieur Jean STOHR, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Nicole TAURISSON, Madame Annick TAYSSE, Madame Stéphanie VALLÉE

Pouvoirs :

Monsieur Christophe PETIT	à	Madame Nelly SIMANDOUX
Madame Hayat TAMIMI	à	Monsieur Cédric LACHAUD

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



Table des matières

CONSEIL DÉPARTEMENTAL du 23 AVRIL 2021

PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président et introductions	11 à 19
---	---------

EXAMEN DES RAPPORTS ET INTERVENTIONS

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

301	Concordance des comptes avec les comptes de gestion de Monsieur le Payeur Départemental pour 2020 : budget principal du Département et budgets annexes	20
302	Compte Administratif du budget principal du Département de la Corrèze pour 2020	21 à 24
303	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille : Compte Administratif 2020	25
304	Centre Départemental de Santé : Compte Administratif 2020	26
305	Affectation des résultats 2020 et couverture du besoin de financement de la section d'investissement : budget principal et Budgets annexes du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille et du Centre Départemental de Santé	27
306	Budget Primitif principal du Département pour 2021	28 à 34

307	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille : Budget Primitif 2021	35
308	Centre Départemental de Santé : Budget Primitif 2021	36
309	Vote des taux 2021 : taxe d'aménagement et des droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et de droits immobiliers	37
310	Politique des Ressources Humaines - Dotations 2021	38 à 40
311	Actualisation du tableau des emplois budgétaires au 28 février 2021	41

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

101	Politique de l'Autonomie - Dotations 2021	42 à 47
102	Politique de l'emploi et de l'insertion - Dotations 2021	48 et 49
103	Santé et prévention : Protection Maternelle et Infantile - Dotations 2021	50
104	Politique de Prévention et de Protection de l'Enfance - Dotations 2021	51 et 52
105	Politique de Prévention et Actions Sociales - Dotations 2021	53
106	Plan "Ambitions Santé Corrèze"	54
107	Actions en faveur des collèges publics, de l'éducation et de la jeunesse - Actions transports : élèves handicapés, Handimobile, jeunesse - Dotations 2021	55
108	Politique sportive départementale - Dotations 2021	56
109	Politique culturelle départementale - Dotations 2021	57 à 59
110	Archives Départementales - Dotations 2021	60
111	Bibliothèque Départementale - Dotations 2021	61

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

201	Réseaux et Infrastructures - Dotations 2021	62
202	Routes 2025 : grands projets routiers - Validation des tracés des déviations de Meymac et de Noailles	63 à 65
203	Tourisme - Dotations 2021 et convention de partenariat Corrèze Tourisme	66 et 67
204	Aménagement Numérique : infrastructures, usages et numériques - Programmation 2021	68 et 69
205	Bâtiments et moyens généraux - Dotations 2021	70
206	Politique Départementale relative aux systèmes d'information de la Collectivité - Dotations 2021	71 et 72
207	Aides aux Collectivités - Dotations 2021	73
208	Politique de l'Habitat - Dotations 2021	74
209	Constitution d'une Société de Coordination (SAC) entre Corrèze Habitat, Domofrance et Coprod	75 à 77
210	Politique départementale de la transition écologique - Dotations 2021	78 et 79
211	Développement et attractivité des territoires 2021	80
212	Plan de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques	81 à 83

MOTIONS

- Motion pour le déploiement du très haut débit dans les zones AMII en Corrèze - Agglomérations de Brive et Tulle 84 et 85
 - Motion pour un maillage postal de qualité et de proximité en Corrèze 86 et 87
-

M. LE PRESIDENT – Mes chers collègues, j'ouvre la séance.

(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux).

* *
*

Mes chers collègues, je voudrais adresser nos pensées à Régis COMBES, agent de la collectivité, décédé à l'âge de 49 ans le 12 mars dernier. Il exerçait les fonctions de référent financier au sein de la Direction de l'Autonomie. J'adresse aussi toutes nos pensées à ses proches et vous propose de respecter une minute de silence en sa mémoire.

(...Une minute de silence est observée...)

Notre séance est particulière, car la crise du COVID reste présente. Nous nous trouvons dans une période de confinement. J'espère que nous apprendrons prochainement de bonnes nouvelles, même si la pression en Corrèze est toujours d'actualité. Je souhaite que la territorialisation des mesures, rapidement évoquée hier par le Ministre, soit effective. Il est important que nous puissions retrouver au plus vite une vie normale. Je pense en particulier aux lieux de culture, aux restaurants et à tous les lieux de vie qui nous font défaut dans cette période. Il reste encore de nombreuses incertitudes concernant les tests, notamment pour les collégiens. Nous vivons une course permanente contre la montre. Depuis un an, les annonces gouvernementales précèdent la mise à disposition des moyens sur le terrain en termes de protocole ou d'outils. Cela a été le cas pour les masques, les tests, les vaccins. Le sujet se pose désormais pour les tests salivaires et les autotests. Je souhaite que nous retrouvions une normalité au plus vite.

Durant cette période, les collectivités démontrent toute leur efficacité, à chaque étape. Les Français et les Corrèziens ont bien compris l'importance des collectivités locales et de la proximité. Ils reconnaissent aussi notre capacité d'anticipation, dans le cadre de "Corrèze Masques" et de "Corrèze Tests". Je souligne notre anticipation. Le Laboratoire Qualyse a toujours donné lieu à une unanimité. L'objectif est de pouvoir réaliser de la recherche de virus et de variants lorsque les agréments seront disponibles. Les recherches porteront notamment sur les eaux résiduaires et sur la pression virale, au-delà du COVID. Les variants suscitent des inquiétudes. Certains pays subissent, en effet, des pics épidémiques fulgurants. Nous avons veillé à l'équilibre du Laboratoire Qualyse pour pallier le manque d'analyses.

Le plan Corrèze Accompagnement, voté par notre Assemblée, se développe. Concernant Corrèze Vaccination, je souhaite apporter un certain nombre de précisions. Notre Département connaît l'un des taux de centres de vaccination permanents les plus importants, avec douze centres permanents. Nous mettons en place avec le Centre Départemental de Santé et le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) un centre mobile. Le SDIS pourra apporter un renfort pour accompagner la montée en charge des douze centres permanents. La capacité de ces centres repose sur 350 à 400 doses. Lorsque le nombre de doses augmentera, nous devons tenir dans la durée.

Ces sujets nécessitent un agrément de l'ARS (Agence Régionale de Santé). La stratégie de l'ARS reposait jusque-là sur le principe d'« Aller vers ». Nous en avons d'ailleurs échangé lors du dernier Conseil Départemental, autour des EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes). Le Gouvernement a décidé de l'arrêt de cette stratégie lorsque la cible de vaccination des plus de 75 ans a été atteinte. Le dispositif « Aller vers » s'arrêtera donc, au profit de nos treize centres.

Le Centre Départemental de Vaccination en lien avec le SDIS a donné lieu à deux opérations : à Saint-Privat et Bugeat. L'opération de Treignac se déroule depuis trois semaines. Ces actions ont lieu en lien avec les Instances et les Maires. Je tiens à remercier toutes les collectivités qui ont réalisé un travail important.

Les secteurs à vacciner relèvent d'une décision de l'ARS, en lien avec le potentiel de doses disponibles. Nous connaissons les lieux où nous proposerons la vaccination une dizaine de jours en amont. Nous faisons remonter les informations issues du terrain, notamment des Instances de Coordination à l'Autonomie (ICA). L'ARS pilote un tableau de bord glissant sur dix jours, lui permettant de déterminer les besoins sur les communes. Outre les trois secteurs traités en cours, un certain nombre de secteurs seront donc traités dans les prochaines semaines. Nous proposerons la vaccination en semaine. L'ARS ciblera cinq secteurs où la vaccination est la plus faible :

- Favars, Saint-Germain-les-Vergnes, Saint-Mexant, Chameyrat ;
- Estivaux, Saint-Bonnet-l'Enfantier, Saint-Viance ;
- Saint-Cernin-de-Larche, Chasteaux, Larche ;
- Orgnac, Perpezac, Vigeois ;
- Sadroc, Sainte-Féréole, Saint-Pardoux-l'Ortigier.

Nous allons essayer de proposer la vaccination pour deux de ces secteurs par semaine, en lien avec les Instances et les Maires. La vocation du centre de vaccination mobile est donc de se rendre dans les secteurs identifiés par l'ARS.

La vaccination semble un acte rapide. Pourtant, les activités de back-office associées sont considérables. Je remercie très chaleureusement l'ensemble des services. Toutes ces opérations sont montées en lien avec la Directrice de l'Autonomie et la Directrice de l'Action Sociale, qui travaillent de manière transversale. 24 437 appels ont été passés jusqu'à ce jour. Nous avons, en effet, mis en place la plateforme d'appels, car nous estimions difficile de ne mettre en place qu'une plateforme numérique. Les faits nous ont donné raison. 55 000 vaccinations ont été réalisées. Nous nous chargeons des appels pour Brive, Tulle, et deux ou trois autres centres. 24 437 appels ont tout de même été comptabilisés sur 55 000 vaccinations. La prise de rendez-vous est donc fortement liée au téléphone, avec 20 lignes dédiées. Le coût pour la collectivité s'élève tout de même à 11 000 € par mois, ce qui n'est pas neutre.

Le centre de vaccination constitue à la fois un pôle administratif, un pôle logistique, et un pôle de vaccination. Il comprend en permanence 0,5 médecin. Le SDIS participe aussi avec d'assez nombreux personnels. Le pôle de vaccination fonctionne aujourd'hui avec cinq ou six intervenants, et il est amené à monter en puissance.

S'ajoute à cela la vaccination dans les hôpitaux et tous les autres centres (Brive, Meymac, Argentat, etc.). Le dispositif est tout de même lourd. Je salue le travail de tous en la matière. Si nous disposions de davantage de doses, le sujet serait plus simple. Nous sommes vraiment en capacité de vacciner très rapidement tous les Corrégiens.

Je souligne la parfaite collaboration avec l'ARS, la Préfecture et l'ensemble des élus sur le sujet. Il existe un tel sens de la responsabilité que nous figurons parmi les Départements où la vaccination a bien avancé.

La séance du jour est aussi particulière, car il s'agit de la dernière séance du mandat. Au-delà du Compte Administratif 2020 et du Budget Primitif 2021 qui nous rassemblent aujourd'hui, nous aurons aussi l'occasion d'évoquer notre bilan. Sur le fond, je souligne le respect de nos engagements et de la parole donnée, au travers de la baisse de la dette, de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, de l'augmentation de l'investissement et d'un certain nombre de marqueurs. Nous sommes tous très attachés au fait de redonner du sens à la parole politique. Nos débats et notre action quotidienne, dans notre diversité, font honneur à notre vision de la vie politique, ce qui est important. Les Français attendent, surtout dans la période actuelle, que chacun exprime ses divergences, mais dans le plus grand respect. Redonner du sens à la parole politique, au sujet des dossiers de la fibre ou des routes, est essentiel, alors que 50 % des Français ne votent plus. Il est aussi important que les entreprises respectent la parole publique, lorsque nous signons des contrats avec elles. Acheter la fibre durant la semaine 19 de 2021 constitue un signe de respect de la parole donnée et des engagements pris pour les entreprises et les autres.

Je souhaite aussi revenir sur le rôle du politique. Durant ce mandat, j'ai constaté dans le travail avec la minorité et dans le travail avec l'ensemble des Maires que les élus étaient investis, qu'ils s'étaient saisis des sujets à bras-le-corps, sans être de simples suiveurs. J'ai donc travaillé avec des élus engagés. Il est important que les sachants nourrissent l'action des élus. Les services ont fourni d'importants efforts en la matière. Ils nous ont signalé ce qui était possible, et ce qui ne l'était pas. Il s'avère parfois que certaines pistes jugées impossibles deviennent possibles. Il est aussi de notre rôle de faire preuve d'insistance. Le rôle de l'élu consiste à décider et à expliquer les arbitrages rendus. Nos services doivent se mettre au service des décisions ainsi prises. Les services ne doivent pas fonctionner seuls. Si nous avons manqué de visibilité, et si les politiciens de droite comme de gauche ont perdu en crédibilité, c'est notamment parce que la technocratie a trop souvent dirigé.

J'ai pu constater que les élus étaient impliqués et qu'ils savaient diriger leurs équipes. Il me semble que cela a été le cas au Conseil Départemental. Je tiens à remercier très chaleureusement l'ensemble des services, des deux Directeurs Généraux jusqu'aux « petites mains », qui font la force de notre institution, au service des Corrèziens. Le non-cumul des mandats n'engendre pas une situation simple. Il s'agissait, en effet, de la première fois que les exécutifs étaient présents à temps plein sur un mandat complet. L'élu a donc repris la place qui lui revient. J'ai conscience de mes exigences et de l'exigence de l'équipe sur la méthode et la qualité du travail. Cette collectivité peut aussi être fière d'être parvenue à réaliser la transition, d'avoir su faire évoluer un certain nombre de politiques et de veiller à ce que le bilan présenté ce jour soit aussi le résultat de leur travail. Je voulais vous en remercier et charger Monsieur le Directeur Général de transmettre mes remerciements aux services.

Le CA (Compte Administratif) 2020 est conforme aux engagements de la mandature. Même en l'absence de report des élections, nous aurions voté le compte administratif avant la fin de la mandature. Cela permet de dresser un bilan. Je remercie la Direction des Finances, qui aurait été prête pour faire voter le compte administratif en février si le calendrier électoral initial avait été maintenu. Il est aussi important de rendre compte de notre action.

Le choix de la majorité concernant le budget primitif 2021 est clair, comme annoncé lors des orientations budgétaires. Il ne s'agit pas d'un budget programmatique. Il traduit les décisions que nous avons déjà prises. Les dépenses supplémentaires sont essentiellement liées au plan Corrèze Accompagnement COVID, qui comprend un certain nombre de mesures, que vous connaissez. Cette traduction *a minima* laissera le loisir aux vainqueurs de l'élection de procéder à une décision modificative en septembre, pour mettre en œuvre leur programme. Initialement, nous n'aurions pas dû voter ce budget primitif 2021. La logique est donc de laisser aux vainqueurs de l'élection une capacité d'orientation. Je ne souhaitais pas que nous hypothéquions l'avenir. Selon ce même principe, toutes les politiques que nous avons engagées sont d'ailleurs financées. Elles figurent dans ce budget en reste à réaliser, notamment pour les déviations (ce qui n'a pas toujours été le cas, par exemple en 2005 avec la déviation d'Ussel). Cela relève de la rigueur budgétaire. Sur notre mandat, nous assumons intégralement les décisions que nous prenons. Nous avons fait ce choix, et je souhaitais le rappeler. Ce budget comprend des marges de manœuvre qui sont clairement affichées et en attente de décision par le prochain exécutif.

Il existe néanmoins une exception à cette règle, afin d'éviter de prendre du retard en lien avec le changement du calendrier électoral. Cela concerne notamment les routes et la déviation de Meymac. Ce projet s'inscrit dans la continuité des études menées. Si nous avons attendu le Conseil Départemental de septembre 2021 pour arrêter le tracé, l'enquête publique n'aurait pas pu avoir lieu avant fin 2022. Nous vous proposons donc la déviation de Meymac, afin de pouvoir mener l'enquête publique avant janvier 2022. L'enquête de Lubersac sera menée auparavant. Pour Noailles, le sujet est différent. L'enquête publique ne sera menée qu'après 2022, car nous devons pouvoir prendre en compte la circulation suite à l'ouverture de Malemort.

Je termine mon propos sur une note plus personnelle, en saluant chacun d'entre vous et en soulignant la qualité des échanges humains et le respect à l'œuvre entre nous, avec la volonté que chacun soit servi avec la plus grande équité. Au sein des services, je remercie plus particulièrement mon Cabinet, qui travaille avec moi au quotidien, sous la responsabilité de Vincent SEROZ, qui a essayé de mettre la plus grande humanité dans le lien avec les élus et les collègues de tous les services, ce qui est important.

Je salue aussi les élus qui ne se représenteront pas. Leur action et la qualité des échanges ont été importantes. Même si nous avons connu quelques épisodes compliqués, animer durant tout ce mandat cette belle équipe et ce Conseil Départemental a été un plaisir pour moi. Ce mandat m'a passionné, malgré les conditions de son exercice. Ma passion est intacte pour pouvoir continuer à servir les Corrèziens et les Corrèziennes. Merci.

M. COMBES – Merci, Monsieur le Président. Cette séance est effectivement particulière. Je salue mes collègues et le personnel des services du Département. Nous avons passé de belles années de travail ensemble, vous dans la détermination et l'action d'une majorité, nous dans une capacité d'éclaircissement, une volonté de justice et de voir se développer des projets utiles aux Corrèziens. Ce mandat a été particulier, avec des moments très difficiles, des drames humains, vécus par le groupe Corrèze à gauche. Je pense naturellement aux décès de Gérard BONNET et de Jean-Claude PEYRAMARD. Ce moment a été très difficile, et a abîmé notre cohésion au sens humain. S'ils étaient parmi nous aujourd'hui, ils se seraient prononcés sur le bilan et sur le fait qu'ils ne se représenteraient peut-être pas.

De nouveaux élus sont arrivés, car en politique les départs doivent être remplacés par de nouveaux élus pour que le travail continue. Cédric LACHAUD nous a rejoints. Il a succédé à un élu parti pour d'autres fonctions et d'autres listes. Cela fait partie de la vie. Je ne sais pas si les socialistes s'éparpillent davantage que les hommes de droite. J'ai néanmoins observé que les glissements se produisaient davantage dans ce sens, et je le déplore parfois. Nous avons vu aussi arriver Christian BOUZON, qui était aux côtés de Gérard BONNET. Il a mis en œuvre toute sa sensibilité, sa gentillesse et son humanité au sein de notre groupe, avec un humour qui nous permet de rire de tout. Nous avons passé de bons moments. Jean-François LABBAT nous a également rejoints, dans une situation compliquée. Son arrivée n'était naturellement pas prévue. J'ai aussi une pensée pour Hayat, dont la santé l'empêche d'être parmi nous. Elle a continué à nous accompagner, mais elle était en retrait en raison de ses risques de comorbidité.

Nous reviendrons sur ce mandat, mais peut-être durant la campagne. Nous n'allons pas vous expliquer aujourd'hui ce que vous auriez pu faire de mieux. Vous avez agi à votre manière et les Corrèziens en jugeront, à l'épreuve des faits.

Par ailleurs, je tiens à souligner que 200 Corrèziens sont morts du COVID, parmi 100 000 Français. Le Département a payé son tribut à cette pandémie. Je sais que nous avons fait tout ce qu'il était possible pour traiter ce sujet. J'ai entendu le Président déclarer qu'il n'oublierait aucun des visages. Je ne sais pas comment il y parvient. Il doit être plus fort que les autres. Je ne sais pas comment il reconnaîtra les 200 Corrèziens, mais nous ne les oublierons pas.

Vivons-nous mieux en Corrèze à la fin de votre mandat ? Il appartient aux Corrèziens de se prononcer sur la question. Je note votre affection pour les déviations, qui riment avec « élection ». Vous avez scandé ces sujets avec une parfaite maîtrise de la communication. Vous agissez et vous communiquez beaucoup sur votre action. Nous verrons si vous communiquez plus que vous n'agissez, ou le contraire. J'ai aussi noté votre affection pour le temps plein. Cela m'a étonné, puisque vous souhaitez vous présenter aux élections régionales. Honnêtement, et sans vouloir préjuger du vote des Corrèziens, vous êtes presque certain d'être élu Conseiller Régional. Les chances sont fortes, vu la difficulté pour trouver des candidats dans votre canton. Je dis pourtant aux candidats qu'ils ne devraient pas réagir ainsi. Selon la loi de la biologie, il existera de toute façon un « après COSTE », comme il existera un « après COMBES ». Ils résistent, mais nos idées doivent être défendues dans tous les cantons. J'en appelle donc à ceux qui ne sont pas encore tout à fait déterminés. Je leur conseille de rencontrer Pascal COSTE, afin qu'il leur explique le plaisir d'être Conseiller Départemental dans ce canton. Cette double élection me trouble. Vous étiez sur vos fonctions à temps plein.

Il existera une inconnue, que nous partagerons tous. Il s'agit de la participation. Nous allons tous expliquer à nos citoyens la facilité des procurations et l'importance de donner son avis. Je ne suis pas sûr que ces arguments fonctionnent. Je doute que ce soit la peur du COVID qui entraîne la diminution de la participation. Il me semble que le sujet s'inscrit dans une crise beaucoup plus grave de la démocratie. Vous avez rappelé dans votre propos introductif que le politique devait retrouver de la crédibilité. C'est vrai. Nous avons agi pour que la crédibilité soit au cœur de notre action. Je vois arriver la vague du populisme. Elle nous traverse tous. J'ai regardé une émission

intéressante sur les petites phrases, sur LCP. Les petites phrases font parfois mal au peuple et à la politique, même s'il est parfois agréable de faire des traits d'humour. Nous devons être vigilants.

Enfin, la situation nationale doit nous inquiéter, car elle est complexe. Dans ce contexte, que peut faire la Corrèze ? Comment peut-elle se dessiner demain ? Ce sera le travail de cette campagne, durant laquelle nous aurons le plaisir de confronter nos idées.

Je pense à Thomas PESQUET, qui va décoller. Il va s'élever et regarder tout cela d'en haut. Nous lui souhaitons « bonne chance ». Sur terre, nous regardons la situation politique et nous nous demandons ce qui va se passer. A droite, vous aurez un choix aux présidentielles, entre la droite de Madame PECRESSE, de Monsieur WAUQUIEZ, de Monsieur BERTRAND, de Monsieur PHILIPPE et de Monsieur MACRON. De notre côté, la situation est compliquée. Des réunions se tiennent le samedi. Il existe la gauche verte de Monsieur JADOT, la gauche verte de Monsieur PIOLLE, la gauche verte de Monsieur BAYROU. Ils sont nombreux. Il existe aussi la gauche de Madame HIDALGO, de Monsieur HAMON, qui a été Ministre de l'Éducation Nationale sans jamais gérer de rentrée scolaire. Cela en dit long sur son engagement politique, puisqu'il est parti le 25 août. Nous voyons dans les sondages des taux de 6 ou 7 %. Il existe aussi la gauche de Monsieur MELENCHON. Ce n'est pas facile pour nous. Il a été socialiste pendant des années, mais il a tout de même beaucoup glissé. Il sera néanmoins intéressant de donner un choix d'idées aux Français.

Je voudrais adresser aux élus qui partent les mêmes remerciements que vous, Monsieur le Président. Il est très agréable de travailler avec vous toutes et tous, car les relations sont très humaines et respectueuses, même si nous nous adressons des piques. Si nous sommes trop bienveillants, les Corrèziens nous le reprochent. J'ai pourtant relu tous les numéros du *Corrèze Mag* et constaté que je vous avais envoyé de nombreuses piques. Je ne me suis pas considéré comme bienveillant, mais comme opposant et constructif.

Un ami de notre équipe, Gilbert FRONTY, va nous quitter. Nous le regretterons beaucoup. Je l'ai connu il y a 40 ans en tant que professeur de lettres et d'EPS (Education Physique et Sportive) au collège d'Allasac. A l'époque, les enseignants en collège dispensaient deux matières, ce qui leur permettait de mieux comprendre les élèves. J'ai passé au moins quinze jours dans ce collège, alors que j'étais un jeune normalien. J'ai été heureux d'apprendre le métier de lui. J'ai retrouvé Gilbert des années plus tard comme attaché parlementaire de François HOLLANDE. Gilbert se satisfaisait d'être apparenté PS (Parti Socialiste), ce qui était intelligent, car il était repéré, sans être emprisonné. Le PS peut constituer une prison dorée. J'ai apprécié que tu sois un personnage politique libre, Gilbert. Il est important d'être libre, mais repérable sur l'échiquier politique.

Gilbert est devenu Maire d'Allasac à compter de 1995. Durant mon parcours d'attaché parlementaire, nous étions venus te rencontrer à Allasac avec François HOLLANDE. A l'époque, François HOLLANDE envisageait de te nommer Député suppléant aux législatives. Cela aurait été intelligent. Cependant, tu ne faisais pas partie du PS. Nous sommes aujourd'hui beaucoup plus ouverts, au point de perdre nos repères. Gilbert avait répondu à François que cette proposition l'intéressait, mais à la condition de ne pas entrer au PS. François m'a indiqué qu'il savait que tu lui répondrais cela. Nous sommes donc allés rencontrer Jean-Claude DARMENGEAT, à la Fédération du PS, qui a opposé un refus à François. Nous sommes allés rencontrer Noël MARTINIE, qui a arrangé la situation. Gilbert est donc resté toujours fidèle à François. Il a fait partie de notre majorité précédente, en charge des affaires financières et du personnel. Je salue sa puissance de travail, sa rigueur, son caractère fort, sa voix puissante et son intransigeance sur les principes. Je connais ton goût immodéré pour la liberté et ton goût pour les promenades matinales avec ton chien. Tu pourras suivre la situation en lisant *La Montagne*. Tu as connu des drames personnels, que tu as affrontés avec beaucoup de courage et de pudeur. Je te souhaite une bonne retraite politique. Je sais que tu as deux petits-enfants, avec lesquels tu passes une semaine chaque été. Je te souhaite aussi un long parcours avec ta compagne Anne, et d'être heureux, parce que tu le mérites. Je te remets un petit cadeau.

M. FRONTY – Je te remercie, Bernard. Si je cherchais un biographe, je l'aurais trouvé. Pascal me reproche parfois d'être Marcheur, mais ici j'ai toujours fait partie du groupe Corrèze à gauche. J'en profite pour remercier tous les collègues présents et que j'ai pu croiser. Ce qui m'aura marqué durant ce mandat, ce sera probablement la disparition de Gérard et Jean-Claude.

M. LE PRESIDENT – Merci à tous. Si les Corrèziens nous réalisent, nous inviterons ceux qui ne seront pas réélus, à l'occasion de la séance d'installation. Je donne la parole à Christophe.

M. ARFEUILLERE – Je salue également Gilbert FRONTY, avec lequel j'ai siégé lorsqu'il appartenait à la majorité. La séance de ce jour est la dernière de la mandature avant les élections départementales des 20 et 27 juin. Cette séance nous permet de présenter un projet dynamique et solidaire, dans la continuité de l'action que nous avons engagée depuis six ans, et le respect de nos engagements. C'est aussi l'occasion de retracer les éléments marquants des six années d'action au service de la Corrèze et des Corrèziens.

Cette action a été conduite sur la base de quatre engagements financiers bien définis et tenus depuis six ans :

- la stabilité fiscale, sans augmentation d'impôts depuis 2014 ;
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en préservant les solidarités, ce qui nous a permis de dégager des marges de manœuvre ;
- une priorité donnée aux investissements, avec une forte dynamique sur les six dernières années ;
- et un désendettement historique pour notre collectivité, à hauteur de 48 M€ sur le mandat.

Avec cette gestion financière responsable et ambitieuse, nous avons pu agir avec détermination pour la Corrèze. A travers six ans d'action, et sans être exhaustif, je voudrais revenir sur nos grands engagements depuis 2015 et leur traduction tout au long du mandat.

Notre premier engagement était d'agir en faveur d'une Corrèze plus innovante, pour une économie dynamique et porteuse d'emploi. En relançant la dynamique d'investissement, avec des programmes ambitieux sur les routes, la fibre, l'habitat, l'aide aux communes ou encore la transition écologique, nous avons soutenu l'économie corrézienne. Avec un budget passé de 40 M€ en 2014 à près de 50 M€ en 2020, ce sont 257 M€ qui ont été investis sur le mandat. En parallèle, nous nous sommes mobilisés pour l'emploi des Corrèziens. Depuis sa création, la plateforme Corrèze Boost Emploi compte 77 000 utilisateurs, et 3 000 offres en moyenne chaque jour. Avec Boost Jeunes, ce sont 1 500 jeunes corréziens que nous avons accompagnés pour accéder à l'emploi ou à une formation. Le combat pour l'emploi est un combat collectif, et les partenariats que nous avons développés avec l'Etat, la Région et l'ensemble des acteurs économiques ont permis d'agir plus efficacement. Nous avons aussi associé les Corrèziens à l'économie locale à travers le financement participatif. Le Coup de Pouce Corrèze correspond aujourd'hui à 278 projets, accompagnés par 4,8 M€, collectés grâce à 20 000 contributeurs. Un an et demi après sa création, la marque Origine Corrèze compte déjà 165 entreprises, 630 produits référencés et une boutique en ligne. Avec Origine Corrèze, nos achats sont nos emplois.

Concilier développement économique et préservation de l'environnement est aussi l'une des caractéristiques de notre action à travers le programme Corrèze Transition Ecologique. Nous avons veillé à une transition écologique pour et avec les Corrèziens, et mis en place un plan d'actions construit sur la base d'une large concertation afin de fédérer l'ensemble des acteurs corréziens pour porter des innovations et des projets locaux.

Notre seconde ambition était de construire une Corrèze plus attractive, pour un aménagement durable et équilibré de nos territoires. Nous avons pris l'engagement du très haut débit pour tous et partout. Nous ne pouvions nous satisfaire des objectifs fixés par la majorité précédente, à savoir le raccordement de la fibre de 40 % des habitations en 2021 et 100 % en 2035. En 2016, nous avons lancé « Corrèze 100 % fibre 2021 ». Aujourd'hui, moins de cinq ans après, cet engagement est tenu. Fin juin, la Corrèze sera le premier Département couvert par un réseau 100 % public de très haut débit. Le 100 % fibre est à présent une réalité sur les zones relevant de la compétence du Département, tout en ayant raccordé en priorité les zones les moins bien desservies dès janvier 2020. A ce sujet, nous ne pouvons que regretter que les opérateurs privés ne soient pas au rendez-vous de la fibre dans les délais sur les zones AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement), notamment les agglomérations de Tulle et Brive. Nous vous proposerons une motion de soutien, qui sera présentée par Gérard SOLER, pour accélérer le développement sur ces territoires.

Nous avons également fait de l'amélioration du réseau routier une priorité. De 12 M€ investis annuellement avant 2015, nous sommes passés à 14 M€ en 2018, puis à 16 M€ en 2020. Nous proposons 19,4 M€ pour 2021. Au total, en six ans, cela représente 16 M€ supplémentaires investis, soit l'équivalent d'une année complète de travaux. Des routes corréziennes mieux entretenues et plus sécurisées, où l'on peut rouler à 90 kilomètres-heure depuis février 2020, grâce à la ténacité de notre Président, avec la mise en place d'un plan de sécurité concerté avec les associations et l'Etat. En parallèle, nous avons aussi relancé les grands projets routiers avec Routes 2025. En effet, les travaux de Malemort sont bien engagés. Les études pour Lubersac avancent. Nous validerons ce matin les choix de tracé pour les déviations de Meymac et de Noailles. Aux côtés de nos communes et intercommunalités, nous avons fait du Département le premier financeur des collectivités de la Corrèze.

Lors de la dernière séance, nous avons dressé un bilan de notre contractualisation 2018-2020, qui a permis l'attribution de 39 M€ d'aides, générant 190 M€ de travaux. Bien conscients de cet effet démultiplicateur, nous avons renforcé nos aides pour la période 2021-2023, avec une enveloppe de 48 M€, dans un double objectif de relance et de transition écologique. 2 500 projets seront ainsi accompagnés, dont 630 au titre de la transition écologique. Cette action de proximité est indispensable sur nos territoires ruraux, et nous la portons à travers toutes nos politiques au quotidien. En ce sens, nous vous proposerons aussi ce jour une motion pour un maillage postal de qualité et de proximité en Corrèze.

A travers toute notre action, nous avons le souci constant du bien-vivre ensemble en Corrèze, et nous avons agi depuis six ans pour une Corrèze plus solidaire. Profondément attachés à notre modèle social, nous avons placé la justice sociale au cœur de notre action pour mieux accompagner ceux qui en ont le plus besoin. L'accès à la santé est la première préoccupation des Corrèziens. Pour y répondre, nous avons développé une politique de santé globale et de proximité avec notre plan "Ambitions santé Corrèze". Aux côtés des aides au financement des maisons de santé et des bourses d'études pour les étudiants, l'action phare de ce plan était la création d'un Centre Départemental de Santé "Corrèze Santé". Ce centre est conçu pour intervenir en cas de carence d'offre médicale et en complémentarité avec le secteur libéral et le secteur hospitalier. Lancé fin 2019, ce Centre dispose déjà de quatre antennes : Egletons, Neuvic, Meymac et Ussel. Une cinquième antenne, à Sornac, s'ajoutera prochainement. D'ici la fin de l'été, le centre comptera onze médecins salariés.

Au service des personnes âgées et des personnes handicapées, nous avons porté une politique de l'autonomie innovante, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de ce domaine, pour conforter le maintien à domicile et renforcer l'inclusion. Nous avons fait évoluer l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) vers plus de justice sociale, pour mieux accompagner les plus fragiles et faire du cousu main pour apporter une réponse à chaque situation.

Nous avons modernisé les services d'accompagnement et d'aide à domicile et conforté les Instances de Coordination de l'Autonomie dans leur rôle d'acteur de proximité, en renforçant notre soutien financier. Nous avons créé, il y a six mois, l'Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC), en partenariat avec les acteurs de l'aide à domicile. Notre objectif était de valoriser les métiers de l'aide à domicile. Aujourd'hui, les résultats sont déjà très prometteurs, avec 37 recrutements durant les premiers mois de sa mise en place.

Faire vivre autrement la solidarité, c'est ce que nous avons aussi réalisé en matière d'insertion professionnelle. Dans un souci de justice sociale, nous avons fait le choix d'une politique active et volontaire en proposant un accompagnement renforcé autour des droits et devoirs des bénéficiaires du rSa (revenu de Solidarité active), par la généralisation des contrats d'engagements réciproques. Jusqu'en 2020 et l'arrivée de la COVID-19, notre politique a porté ses fruits, avec une baisse de près de 15 % des bénéficiaires du rSa en Corrèze entre 2015 et fin 2019 (contre 6 % au niveau national). Aujourd'hui, nous renforçons encore nos efforts pour favoriser le retour vers l'emploi ou la formation des Corrèziens que nous accompagnons au quotidien.

Notre bien-vivre ensemble repose aussi sur notre jeunesse, que nous accompagnons notamment dans les collèges. Le plan 100 % collèges corréziens connectés a permis de moderniser les établissements et d'accompagner les élèves vers le numérique. 8,8 M€ de travaux de rénovation ont été réalisés dans les collèges depuis six ans.

Le bien-vivre ensemble repose aussi sur la vie associative, qui permet le lien social et l'animation de nos territoires grâce à 1 200 associations soutenues par le Conseil Départemental. Nous avons donc fait le choix de préserver cette dynamique, avec le maintien de tous les budgets consacrés aux aides aux associations sportives et culturelles, y compris en 2020 et en 2021, pour rester aux côtés de ces acteurs fragilisés par la pandémie.

Nous avons fait le choix d'une culture pour la Corrèze, en valorisant nos artistes et nos talents corréziens, à travers le 100 % Corrèze, la scène Tremplin Corrèze ou encore la programmation au Domaine de Sédières.

Depuis six ans, nous conduisons donc une action fidèle à nos engagements, pour construire une Corrèze plus innovante, plus attractive et plus solidaire. A ce titre, je voudrais saluer l'action de l'ensemble des agents du Département, par l'intermédiaire de l'équipe de la Direction Générale et des Directeurs présents. Notre administration a su prendre la mesure des enjeux, faire preuve d'adaptation, en s'attachant toujours à la qualité du service et en plaçant l'usager au cœur de l'action départementale, tout particulièrement au cours de l'année écoulée. Durant cette année, la proximité a revêtu encore plus de sens, en montrant, s'il en était besoin, qu'une gestion de proximité est toujours un gage d'efficacité pour s'adapter aux besoins locaux.

Face à la COVID-19, nous nous sommes mobilisés pour être aux côtés des Corréziens, que ce soit à travers les masques, les tests, et aujourd'hui la vaccination. Le Département a su faire preuve de réactivité, d'adaptation et d'efficacité auprès de ses partenaires et du service des Corréziens. Dans cette période, nous avons renforcé les solidarités pour accompagner les Corréziens les plus fragiles.

Pour conclure, je voudrais rappeler que notre action est essentiellement une méthode reposant sur l'écoute et la concertation. Au sein de notre majorité, une gouvernance collégiale a été développée, avec des réunions de majorité régulières pour orienter le choix de la collectivité, et des réunions d'arbitrage de l'exécutif chaque semaine. La concertation a aussi eu lieu au sein de cette Assemblée, dans le respect de la minorité. Je voudrais saluer le dialogue constructif que nous avons eu au cours de ce mandat, qui nous a permis de concentrer nos débats sur le service de l'intérêt général. La concertation a aussi concerné nos partenaires. Nous sommes restés constamment à l'écoute des Corréziens, pour les associer aux décisions qui les concernent au quotidien. C'est ainsi que nous avons fédéré les forces vives de la Corrèze sur tous les grands projets stratégiques de notre Département, faisant en sorte que la Corrèze s'unisse et parle d'une seule voix.

Avec des engagements tenus et une parole respectée, nous nous sommes attachés à redonner du crédit à l'action publique, dans une époque où notre société traverse une crise de confiance, notamment envers ses institutions. Aujourd'hui, forts de cette méthode et de ce bilan, notre volonté et notre détermination restent intactes pour poursuivre notre action au service de la Corrèze et des Corréziens, unis autour de notre Président, Pascal COSTE. Merci.

M. le PRESIDENT – Je souhaite répondre aux propos de Bernard COMBES sur la communication. La communication ne constitue pas un programme en soi. Nous ne pouvons communiquer que sur du fond. Nous n'allons pas nous excuser d'avoir des sujets sur lesquels communiquer. En outre, vous êtes nos maîtres de ce point de vue. Vous avez su communiquer sur des sujets qui étaient certainement moins importants. Nous avons beaucoup appris pendant le mandat précédent.

Concernant le temps plein, je souhaite rassurer chacun. Mes fonctions au Département représentent pour moi des journées de 7 heures à 19 heures, cinq ou six jours sur sept. Il me reste donc du temps pour occuper d'autres fonctions. Passer deux ou trois jours par mois à Bordeaux permet, en outre, de pouvoir porter plus facilement les sujets de la Corrèze. Vous pouvez donc être rassurés sur le temps consacré aux Corréziens, qui sera bien un temps plein utile.

Concernant les déviations, il convient de se méfier des slogans. Les slogans, tels que « déviations riment avec élections » sont nécessairement réducteurs. Hier, vous me reprochiez pourtant de ne pas avancer suffisamment vite au sujet de la déviation de Meymac. Aujourd'hui, vous estimez que nous avançons trop vite et que nous en faisons un enjeu électoral. Nous tenons simplement notre calendrier, et nous souhaitons ne pas perdre de temps, car trop de temps a déjà été perdu, notamment avant notre mandat. Si nous respectons le calendrier, l'opération pourra, en effet, être financée.

Nous pouvons aborder le rapport n° 301.

RAPPORT N° 301

CONCORDANCE DES COMPTES AVEC LES COMPTES DE GESTION DE MONSIEUR LE PAYEUR DÉPARTEMENTAL POUR 2020 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

M. COMBY – Les comptes de gestion établis pour 2020 par Monsieur le Payeur Départemental concernent le budget principal du Département, le budget du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, et le budget du Centre Départemental "Corrèze Santé". Il vous est demandé de bien vouloir approuver ces comptes de gestion 2020, qui sont conformes à ceux des comptes administratifs, et qui n'appellent ni observation ni réserve.

M. LE PRESIDENT – Je sou mets le rapport au vote.

La délibération n° 301 relative à la concordance des comptes avec les comptes de gestion de Monsieur le Payeur Départemental pour 2020 : budget principal du Département et budgets annexes est adoptée à l'unanimité.

Je salue la qualité des relations avec notre Payeur, dont nous avons bénéficié durant toutes ces années. Cela était vrai aussi avec vos prédécesseurs. Le travail a toujours été efficace. Merci à vous et vos services. Le Département est d'ailleurs toujours un bon payeur, ce qui est important. La Région a d'ailleurs des efforts à fournir de ce point de vue.

RAPPORT N° 302

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DU DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE POUR 2020

M. COMBY – Le compte administratif de 2020 se caractérise par des dépenses de fonctionnement contenues, malgré 6 M€ de dépenses liées à la crise COVID pour garantir la solidarité envers les Corrèziens. Il se caractérise par des recettes de fonctionnement qui ont résisté à la crise sanitaire, sans augmentation de la fiscalité départementale, conformément à nos engagements en début de mandature. Il se caractérise également par une forte dynamique d'investissement, avec 49,6 M€ pour soutenir l'économie corrézienne, tout en poursuivant la réduction de la dette (-5,3 M€ en 2020, et -48 M€ sur la mandature). Notre autofinancement est en constante amélioration. Notre épargne brute s'élève à 60,2 M€, soit le taux d'épargne brute le plus élevé depuis 2009. Nous reprendrons dans le budget 2021 le résultat cumulé de 49,3 M€ fin 2020.

Les dépenses de fonctionnement ont nettement diminué durant la mandature. Elles sont passées de 258,2 M€ à 242,8 M€ en 2020, malgré la crise sanitaire et la hausse des dépenses de solidarité de 0,5 % entre 2019 et 2020. Nous avons renforcé en 2020 notre action de solidarité pour faire face à la crise sanitaire.

Les dépenses sociales du Département représentent 56,7 % des dépenses de fonctionnement. Elles se sont élevées à 137,7 M€ en 2020, soit une hausse de 2,80 % par rapport à 2019. Elles se décomposent ainsi :

- dépenses en faveur des personnes âgées : 45,1 M€,
- dépenses en faveur des personnes handicapées : 46,6 M€,
- dépenses en faveur de la famille et de l'insertion : 46 M€.

Pour faire face à la crise COVID, nous avons ajouté 5,4 M€ de dépenses par rapport au prévisionnel, qui se répartissent comme suit :

- dépenses en faveur des personnes âgées : 1,6 M€ supplémentaire,
- dépenses en faveur des personnes handicapées : 0,6 M€ supplémentaire,
- dépenses en faveur de la famille et de l'insertion : 3,2 M€ supplémentaires.

Nous avons maintenu, pendant cette période difficile, notre soutien au sport et à la culture et toutes les aides aux associations, pour près de 4,4 M€, les aides au tourisme à travers un plan d'accompagnement voté en juin dernier à hauteur de 1,47 M€, et poursuivi l'aménagement rural du Département et la transition écologique à hauteur de 2,1 M€.

Les charges financières ont fortement baissé, à hauteur de 7,2 M€ en 2020. Depuis 2014, la baisse de ces charges financières, liées au désendettement, s'élève à 4,9 M€.

Les recettes de fonctionnement sont plus élevées en 2020 qu'en 2019, à 302,9 M€ contre 296,5 M€ en 2019. Elles comprenaient 45,1 M€ d'action sociale, 64,8 M€ de foncier bâti, 50 M€ de diverses taxes, 25,6 M€ de DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux), et 65,9 M€ de dotations de l'Etat.

Les faits marquants comprennent la fin de la taxe foncière sur les propriétés bâties à partir de 2021. Deux dispositifs spéciaux ont été mis en place par l'Etat à la demande des Départements pour faire face à la crise COVID. Il s'agit de l'étalement des charges COVID, autorisé sur une durée de cinq ans, et de l'avance de trésorerie pour pallier le déficit potentiel du produit des droits de mutation (2,4 M€). La baisse de ces droits n'a néanmoins pas été aussi forte que prévu.

Les investissements ont connu une forte dynamique. Ils s'élevaient à 49,6 M€ en 2020, et à 257 M€ sur les six ans de la mandature. 24,9 M€ ont été consacrés aux routes départementales, dont 10 M€ dédiés aux contournements. Les aides aux communes ont été maintenues à 12 M€ en 2020. En raison de la crise, les sollicitations ont été moins importantes qu'en 2019. Il s'agissait aussi d'une année d'élections municipales.

Les autres investissements concernaient la transition écologique, pour 2,7 M€. La restructuration des collèges d'Argentat et d'Allasac a été lancée pour 3 M€. 8,3 M€ de subventions ont été allouées en faveur de l'aménagement rural et de l'environnement. Les investissements dans les réseaux et les infrastructures se sont élevés à 4,6 M€.

Je vous présente les recettes. L'année 2020 était la première année de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (DSID), qui remplace la DGE (Dotation Globale d'Équipement). La dotation d'équipement des collèges se maintient au montant des dernières années. Les recettes comprennent aussi le remboursement de la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) sur les investissements antérieurs, à un niveau plus important qu'en 2019. L'emprunt a financé 50 % de nos dépenses, puisque nous avons emprunté 25 M€, sur 50 M€ de dépenses.

La dette du Département s'élevait en 2014 à 360,4 M€. Au 31 décembre 2020, elle s'élevait à 312,1 M€, soit une baisse de 48,3 M€. Ce désendettement durant la mandature est conforme aux objectifs, et très important pour nos finances.

L'analyse financière comparative montre que nous pourrions reporter sur le BP (Budget Primitif) 2021, 49,33 M€ au vu des bons résultats de la mandature et de 2020. L'épargne brute s'élève ainsi à plus de 60 M€ en 2020, un montant qui n'avait pas été atteint depuis de nombreuses années. Notre taux d'épargne brute augmente régulièrement depuis plusieurs années. Les dépenses d'équipement par habitant se situent dans la moyenne de la strate des Départements de même importance. Les intérêts de la dette ont diminué, ce qui contribue à améliorer les dépenses de fonctionnement. Tous les ratios se sont donc nettement améliorés au cours du mandat.

En conclusion, malgré les événements extérieurs depuis 2015, qui ont réduit les marges de manœuvre des Départements (baisse des dotations, crise, etc.), les engagements de la mandature ont été tenus. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a connu une baisse de 12,8 M€ chaque année. Nous avons surmonté cette baisse sans augmenter la fiscalité départementale. Nous avons pu maintenir les dépenses de fonctionnement en garantissant les dépenses liées à la solidarité et à la crise sanitaire. La dynamique d'investissement s'est renforcée, passant de 40 M€ à près de 50 M€. Sur les six années écoulées, la collectivité s'est désendettée de 48,3 M€. La situation financière est consolidée par une épargne brute de 60,2 M€.

Dans un contexte contraint pour les collectivités et aggravé par la crise sanitaire, la Corrèze a pleinement joué son rôle d'acteur de proximité, de protecteur des solidarités pour garantir les équilibres territoriaux et constituer le moteur de la relance.

M. LE PRÉSIDENT – Merci.

M. FRONTY – Depuis la séance plénière du 5 mars dernier, durant laquelle nous avons pris acte du débat d'orientations budgétaires, la crise sanitaire et sociale a continué à sévir avec son augmentation du nombre de décès (+60), portant le nombre de Corrèziens disparus à 200, et son intensification de la précarisation de nombreux Corrèziens. Je leur adresse ma plus grande sollicitude et compréhension. Nous comptons 7 168 bénéficiaires du rSa cette année.

Une vidéo très pédagogique sur la vie des rapports débattus en plénière a été diffusée sur la lettre d'information de la collectivité. Elle démystifie les méandres du parcours, de l'élaboration et de la validation des 2 000 pages qui constituent le document final qui nous réunit aujourd'hui. Permettez-moi une nouvelle fois, peut-être une dernière fois de la mandature, de remercier très sincèrement celles et ceux ayant contribué à ce travail important et rigoureux.

En introduction, il est souligné, à juste titre, le caractère exceptionnel de la période que nous traversons, et à quel point ce contexte si particulier aura rythmé la vie économique et les marchés financiers de l'année 2020 au niveau planétaire. Les évolutions législatives et réglementaires largement abordées il y a quelques semaines dans cette instance n'ont que très peu impacté l'exercice, si ce n'est au titre du fonds globalisé. Seules quelques lois de finances rectificatives auraient été adoptées en raison de l'état d'urgence, afin de mettre en place des dispositions dérogatoires.

Francis COMBY a décliné les grandes masses budgétaires et leur niveau de réalisation avec toute la pédagogie à laquelle il nous a habitués. J'émetts toutefois quelques remarques. Les dépenses de fonctionnement se stabilisent depuis 2017, date de transfert de la compétence "Transports" à la Région. Les moyens consacrés aux personnes âgées et aux personnes handicapées baissent de 1,4 M€. Elles concernent l'APA, l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Vous évoquez la crise sanitaire pour l'expliquer. Plus vraisemblablement, l'instauration d'un ticket modérateur et du forfait de 16 € par votre majorité ont eu un effet dissuasif au niveau de la demande.

La hausse de la masse salariale est liée aux avancements et reclassements, à l'augmentation de l'indemnité compensatrice et à la prise en charge des frais de repas des agents en présentiel durant la période du 17 mars au 30 avril 2020. Tu as annoncé, il y a six ans, ta volonté de réduire les dépenses de fonctionnement en mettant notamment l'accent sur les ressources humaines. Ce contrat est rempli. Les suppressions de poste ont compensé l'augmentation naturelle du glissement vieillesse technicité. La gestion active de la dette a permis une réduction des charges financières de 1 M€.

Je souligne une bonne nouvelle concernant les recettes de fonctionnement et les droits de mutation à titre onéreux (25,6 M€). La globalisation des trois fonds de DMTO, suite au prélèvement unique, génère après reversement un solde excédentaire. C'est un total de recettes de 302,9 M€, en constante augmentation depuis 2017.

En investissement, près de 10 M€ ont été mandatés pour la déviation de Malemort, ce qui est positif. 310 000 € ont été mandatés pour les contournements de Lubersac, Noailles et Meymac, ce qui est peu. Les temps sont durs, des choix sont nécessaires. A mon avis, Bernard a une idée des motivations qui ont guidé les tiens.

Les aides aux communes sont en baisse de 2,55 M€ : -1,232 M€ pour l'aménagement rural et -1,675 M€ pour les réseaux et infrastructures. Les subventions d'équipement versées pour l'enseignement du second degré sont divisées par deux. Les recettes hors emprunt sont en hausse (+1,8 M€ pour les dotations affectées à l'équipement). Les Gravières d'Argentat, payées 500 000 € pour mémoire, soit trois fois l'estimation des Domaines, décrochent la subvention d'équipement la plus importante perçue en 2020. Un grand merci à EDF et à l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le récent rapport des Orientations Budgétaires du 5 mars dernier ayant donné lieu à une communication détaillée de la dette et de sa gestion, ces sujets sont évoqués de manière succincte. L'historique de son encours apparaît clairement dans l'histogramme : première baisse en 2014, stabilisation en 2015 et réduction les années suivantes. L'encours était de 300 M€ en 2008. Il est ramené à 312 M€ en 2020. Les soldes de gestion mettent en évidence la capacité du Département à réaliser les dépenses d'équipement sans emprunt. Les principaux ratios (taux d'épargne brute, intérêts de la dette en pourcentage des dépenses réelles de fonctionnement, annuités de la dette en pourcentage des recettes réelles de fonctionnement, dépenses d'équipement par habitant, durée de désendettement et encours de la dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement) confirment, pour ceux qui en douteraient encore, le niveau trop élevé de la dette.

Nous avons voté, lors de la séance plénière du 27 novembre 2020, le plan Corrèze Accompagnement COVID-19, qui permettait à la collectivité de s'adapter à ce contexte difficile. Le plan de relance que tu as proposé a été élaboré selon un mode consensuel le 26 février 2021. Nous avons accueilli favorablement le projet de Centre de Vaccination COVID itinérant Vaccibus. Certaines instances y sont particulièrement impliquées, dans un environnement parfois turbulent. Il y a un an, tu avais pris acte de notre abstention lors du vote du budget 2020. Tu avais qualifié ce vote d'inédit et tu nous en avais remerciés. Aujourd'hui, c'est dans la même logique et dans le même esprit, loin des polémiques inutiles en ces temps de crise, que nous nous abstiendrons. Merci.

M. ARFEUILLERE – Si aucun Conseiller ne souhaite prendre la parole, je sou mets le rapport au vote.

*La délibération n° 302 relative au Compte Administratif du budget principal du Département de la Corrèze
pour 2020
est adoptée par 25 voix pour et 12 abstentions.*

M. LE PRESIDENT – Merci pour votre confiance. Je donne la parole à Sandrine.

RAPPORT N° 303

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE – COMpte ADMINISTRATIF 2020

Mme MAURIN – Sur l'année 2020, le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille a réalisé 7 717 journées d'hébergement, et accompagné 99 personnes. La part des séjours "courts" a représenté 75 % des prises en charge, contre 63 % en 2019, ce qui correspond mieux aux missions premières d'accueil temporaire et d'urgence et donc à la vocation de l'établissement.

Pour la section de fonctionnement, le montant total des charges pour 2020 s'élève à 1,88 M€. Les recettes sont assurées principalement par la dotation globale, à hauteur de 1,77 M€, provenant du budget principal du Département. La section d'investissement est stable par rapport aux exercices précédents. Le total des charges pour l'année 2020 se monte à 104 197 €, et celui des ressources à 97 595 €, principalement en provenance des amortissements de la structure.

En résumé, le résultat de la section de fonctionnement est de 91 823 €, celui de la section d'investissement est de 192 464 €.

M. ARFEUILLERE – Je sou mets le rapport au vote.

*La délibération n° 303 relative au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille –
Compte Administratif 2020
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 304

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Mme PADILLA-RATELADE – Dans le cadre de notre plan "Ambitions Santé Corrèze", le Centre Départemental de Santé a été créé fin 2019, avant une montée en charge en 2020, avec trois antennes, et cinq médecins salariés. Concernant la section de fonctionnement, le montant total des charges pour 2020 est arrêté à 604 376 €, pour les charges de personnel, d'installation du Centre de Santé, de création des stocks et des dépenses courantes. Les recettes de 581 870 € sont assurées principalement par les consultations des médecins, l'aide de l'ARS (Agence Régionale de Santé) Nouvelle-Aquitaine, et la subvention d'équilibre de la collectivité.

S'agissant de la section d'investissement, le montant total des charges s'élève à 78 957 €, pour l'acquisition de matériel et mobilier médical, administratif, informatique. Les recettes de 140 876 € correspondent à la subvention d'équilibre versée par la collectivité. Le résultat net de 2020 de la section de fonctionnement est négatif à 22 396 €.

Le résultat net de la section d'investissement est négatif à 62 274 €, qui seront repris au budget 2021.

M. ARFEUILLERE – Je sou mets ce rapport au vote.

*La délibération n° 304 relative au Centre Départemental de Santé :
Compte Administratif 2020
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 305

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 ET COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE ET DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

M. COMBY – Concernant le budget principal, en section d'investissement, le déficit cumulé s'élève à 21 366 479 €. Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 15 628 711 € et en recettes à 11 925 000 €. Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève donc à 25 070 190 €.

En fonctionnement, l'excédent cumulé se monte fin 2020 à 74 400 484 €. Nous devons affecter sur cet excédent de fonctionnement 25 070 190 € pour couvrir le déficit d'investissement. Nous devons reporter en recettes de fonctionnement la différence entre l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement, soit 49 330 293 €.

Concernant le budget du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, nous constatons un excédent d'investissement de 192 464 €, et un excédent de fonctionnement de 91 823 €. Nous les reportons en recettes dans le budget 2021.

Pour le Centre Départemental de Santé, nous constatons un excédent d'investissement de 62 274 €, que nous reportons en recettes d'investissement, et un léger déficit de la section de fonctionnement de 22 396 €, que nous reportons en dépenses de fonctionnement pour 2021.

M. LE PRESIDENT – Merci. Je sou mets le rapport au vote.

La délibération n° 305 relative à l'affectation des résultats 2020 et la couverture du besoin de financement de la section d'investissement : budget principal et budgets annexes du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille et du Centre Départemental de Santé est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.

RAPPORT N° 306

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DU DÉPARTEMENT POUR 2021

M. COMBY – Ce budget s’inscrit dans la continuité de l’action que j’ai expliquée pour le Compte Administratif et qui a été présentée par le Président dans le respect de nos engagements financiers. Il s’agit d’un budget responsable, équilibré, et qui prend en compte l’impact de la crise en cours et les besoins d’accompagnement. Il concerne aussi la poursuite des actions du Département en matière de cohésion sociale et de cohésion territoriale pour garantir les solidarités envers les Corrégiens. Il donne également une priorité à l’investissement, pour soutenir l’activité du territoire sans recourir à l’emprunt.

Par ailleurs, ce budget tient compte de l’avis des Corrégiens, en lien avec la consultation du 20 janvier au 20 février 2021, dans le cadre du budget participatif. 600 habitants ont participé à cette consultation, avec des propositions et des avis qui ont été pris en compte. Un label figure dans le rapport pour signaler les actions validées par les Corrégiens.

Le budget 2021 apparaît comme complexe car il convient de distinguer les dépenses de fonctionnement réelles, affichées à 253,1 M€, les dépenses d’investissement réelles à 127,9 M€, les recettes de fonctionnement à 341,8 M€ et les recettes d’investissement à 39,2 M€. Les grands équilibres sont respectés.

Nous prévoyons de continuer de maîtriser en 2021 les dépenses de fonctionnement tout en renforçant les solidarités envers les Corrégiens. Les dépenses réelles sont affichées à hauteur de 253,1 M€, soit une augmentation de 5 M€ par rapport au BP 2020. La plus grande part de ces dépenses concerne les politiques de cohésion sociale : 148,2 M€, soit une hausse de 3,7 % par rapport au BP 2020. Les autres dépenses de fonctionnement diminuent légèrement, avec 104,93 M€.

Les dépenses liées à la cohésion sociale s’élèvent à 148,2 M€. Elles figuraient dans le BP 2020 à 142,9 M€. Nous souhaitons renforcer les solidarités envers les Corrégiens, notamment avec une hausse de 900 000 € pour la protection de l’enfance, une hausse de 700 000 € pour l’autonomie, et une hausse de 3,7 M€ pour l’insertion, par rapport au budget 2020.

Les recettes de fonctionnement s’élèvent à 292,5 M€, en hausse par rapport au budget voté pour 2020, et inférieures au CA 2020.

Le BP 2021 intègre la suppression de la taxe sur le foncier bâti, qui s’élevait à 104 M€. La compensation de la perte de cette taxe se traduit par l’obtention d’une fraction de TVA de la part de l’Etat, à hauteur de 66 M€. Le BP prend en compte la fiscalité indirecte, dont les DMTO et les diverses taxes, et les dotations de l’Etat inférieures aux sommes perçues en 2020 de 0,4 %.

Nous proposons un montant de dépenses d’investissement de 127,91 M€, réparties comme suit :

- dépenses possibles : 69,68 M€,
 - report de crédit : 7,2 M€,
 - remboursement de l’emprunt : 29,71 M€,
 - couverture du déficit d’investissement passé : 21,37 M€.
-

Concernant les dépenses classiques de modernisation du patrimoine routier, nous prévoyons 16,6 M€. Le plan Routes 2025 correspond à 1,2 M€. L'opération de restauration du Viaduc des Rochers Noirs s'élève à 1,6 M€. Les aides aux communes représentent 14 M€, et visent à accompagner les communes et l'activité économique des territoires et de la Corrèze, ainsi que l'emploi. Nous prévoyons 3,1 M€ pour les bâtiments des collèges, et 1,8 M€ pour les autres bâtiments. Les aides à l'amélioration de l'habitat, notamment pour améliorer la performance énergétique, concernent 2 M€. Nos engagements dans le cadre du plan "Corrèze 100 % fibre 2021" nous permettent d'afficher 1,6 M€ pour le très haut débit et 1,2 M€ dans le cadre du programme Corrèze Transition Ecologique.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 10,69 M€, dont la dotation de soutien à l'investissement départemental remplaçant la DGF, le fonds de compensation de la TVA sur les travaux précédents, la dotation des collèges.

Le désendettement se poursuit en 2021. Au désendettement de 48,3 M€ de 2015 à 2020, nous ajoutons un désendettement supplémentaire de 26 M€, permettant d'atteindre 285 M€ de dette fin 2021. La dette s'élève au 31 décembre 2020 à 312 M€. Le montant d'épargne brute approche 40 M€, contre 60 M€ au 31 décembre 2020. Cette épargne se maintient donc correctement malgré la crise. La consolidation de la situation financière du Département, grâce à nos efforts de gestion depuis plusieurs années, permet de dégager un autofinancement important, qui va permettre d'alimenter les recettes d'investissement et de disposer d'une enveloppe potentielle d'investissement de 69,7 M€ pour 2021. L'épargne nette est affichée à 10,2 M€. Il y a quelques années, son niveau était très différent.

Pour conclure, ce budget est fidèle à nos engagements de la mandature. Il fait du Département un acteur de proximité, garant des solidarités et moteur de la relance économique. Nous poursuivons nos efforts de gestion, alors que les recettes sont contraintes. Le Département reste le garant de la solidarité pour l'enfance, l'autonomie, les plus fragiles et les actions en faveur de la santé et du maillage territorial. L'appui au développement du territoire dans le cadre des aides aux communes est un sujet important car il existe un facteur démultiplicateur d'au moins six. Ce budget s'inscrit aussi dans le cadre de la promotion de l'attractivité du territoire, avec le numérique, les infrastructures routières et la transition écologique. Il permet d'améliorer la qualité de vie des Corrèziens, notamment pour les actions concernant la rénovation des collèges et les actions en faveur de l'habitat, et de renforcer les services de proximité. Enfin, le Département contribue à la relance économique du territoire avec une forte dynamique d'investissement.

M. LE PRESIDENT – Je donne la parole à Gilbert FRONTY.

M. FRONTY – Je voudrais d'abord féliciter les 586 personnes qui se sont mobilisées pour participer au budget participatif 2021. Cette initiative, louable au demeurant, me laisse à penser que la démocratie représentative a de beaux jours devant elle, ce qui est positif. Le budget primitif 2021 s'inscrit effectivement dans la continuité du débat d'Orientations Budgétaires et des résultats du Compte Administratif 2020. Le manque de lisibilité sur l'évolution de la crise sanitaire et ses conséquences en termes économiques et sociaux peut justifier le caractère prudentiel affirmé des inscriptions, tant en dépenses qu'en recettes. Seule certitude : les élections départementales et régionales auront lieu dans deux mois.

Le rapport fourmille de chiffres, de diagrammes, de tableaux optimisant la gestion comptable de cette mandature. Selon l'adage populaire : « les bons comptes font les bons amis ». C'est probablement le cas, mais ils ne suffisent pas nécessairement à faire une bonne politique. En effet, depuis six ans, la Corrèze a vu sa population baisser, de 241 871 habitants en 2015 à 240 973 habitants en 2019, soit une perte d'environ 1 000 habitants. Les rapports de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques font état d'un vieillissement démographique, notamment dans les tranches de 65 à 79 ans et plus encore dans les tranches de 80 ans et plus. Chacun sait que cette population s'isole et se fragilise. Or, nous constatons que les moyens consacrés à l'APA et le nombre de bénéficiaires diminuent. Les conditions d'accès votées par ta majorité y seraient-elles pour quelque chose ? Même si le contexte sanitaire ne facilite pas le retour à l'emploi, une forte augmentation du nombre de foyers bénéficiaires du rSa est constatée. Assurément, les actions et les outils mis en place et qui avaient porté leurs fruits de 2015 à 2019

se révèlent inefficaces. Tu as récemment médiatisé le premier Contrat Local d'Innovation Sociale (CLIS) voté quatre ans auparavant, qui comportait un objectif de 200 contrats fin 2021. Où en sommes-nous ?

Il n'y a guère plus d'un an, j'avais attiré ton attention sur les coupes drastiques au niveau des ressources humaines. Ton mode de gouvernance stigmatisé par deux enquêtes syndicales avait mis en évidence le malaise des personnels et la dégradation de leurs conditions de travail, corroboré par le témoignage dans la presse locale de l'un de tes proches collaborateurs. Je ne doute pas que la situation se soit améliorée depuis.

J'en viens au grand projet de la mandature, martelé depuis 2016 sur tous les supports publicitaires imaginables : « la Corrèze, 100 % fibre ». Il ne viendrait à l'idée de personne de revenir sur le succès d'un projet voté à l'unanimité et dont la pertinence a été mise en exergue par un contexte sanitaire bien inattendu. Le plan de financement arrêté était le suivant :

- coût total du projet : 157,2 M€,
- Etat : 61,5 M€, soit 39,1 %,
- Europe : 5 M€, soit 3,1 %,
- Région Nouvelle-Aquitaine : 41,5 M€, soit 26,3 %,
- EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) concernés : 20 M€, soit 12,7 %,
- Département : 28,4 M€, soit 18 %.

Les agglomérations de Tulle et Brive historiques représentent 124 717 habitants. Elles sont capillarisées par des opérateurs privés. Il eut été plus honnête de revendiquer « la Corrèze 18 % fibre » en termes de financement, et « la Corrèze 48 % fibre » en termes de déploiement, mais rien ne peut empêcher une grenouille de vouloir se faire plus grosse que le bœuf. Preuve en est l'autocélébration anaphorique qui atteint son paroxysme au début du rapport 304, qui traite de l'aménagement numérique.

Tu avais bien raison, Hélène, de retoquer la communication d'Orange qui s'appropriait sournoisement le déploiement de la fibre sur les secteurs ruraux. Nous sommes bien d'accord. Eux, c'est eux ; nous, c'est nous. Notre Président n'a pas eu les mêmes scrupules en termes de médiatisation. Il a plutôt adapté le principe selon lequel « ce qui est à moi est à moi, et ce qui est à toi est à moi aussi ». Cela s'apparente à la politique du coucou, qu'il fustige par ailleurs.

Le 4 mars 2015, à l'occasion du débat d'Orientations Budgétaires, Pascal, tu as décliné ton programme électoral en commençant ainsi : « *Notre premier engagement sera de ne pas augmenter la fiscalité départementale* ». Tu n'étais pas sans savoir que cette fiscalité reposait sur deux composantes : les taux et les bases de la valeur locative cadastrale d'un bien qui évoluent chaque année. La stagnation des taux, à 21,35 % depuis 2014, a entraîné mécaniquement une hausse des impôts départementaux payés par les Corrèziennes et les Corrèziens, de 0,82 % en 2015, 1,08 % en 2016, 0,27 % en 2018, 2,10 % en 2019 et 1,29 % en 2020, soit une hausse non négligeable. Pour que les impôts des Corrèziennes ou des Corrèziens propriétaires ou usufruitiers n'augmentent pas, comme tu le leur avais promis, il aurait fallu baisser les taux départementaux d'autant chaque année. Bernard COMBES avait soumis une proposition dans ce sens, qui n'a pas été retenue. Il en va de certains discours préélectoraux comme de la publicité : certains peuvent s'avérer trompeurs ou mensongers. Dans bien des domaines (attractivité du territoire, autonomie, action sociale, culture, ressources humaines, aménagement numérique, fiscalité), la communication de chiffres d'équilibre budgétaire ou de solde de gestion, aussi flatteurs soient-ils, peut occulter une réalité moins glorieuse.

Une petite citation, pour conclure : « *Les qualités que chacun vous reconnaît, Monsieur le Président, ne vous ont pas permis d'éviter la tentation face au calendrier électoral. Vous êtes resté sur l'acte de communication. C'est d'ailleurs une communication triomphale au regard de la litanie des chiffres comptables que vous nous présentez, prédigés et prémâchés. Je n'entends qu'un monologue d'autosatisfaction délivré dans une posture rigide de déversement de chiffres dont vous nous abreuvez dans un exercice pédagogique de communication politique* ». Tu t'adressais ainsi, Pascal, ici même, à Gérard BONNET, le 4 mars 2015. Six ans après, ces propos résonnent avec un écho particulièrement savoureux. Merci.

M. LE PRESIDENT – Je donne la parole à Annick.

Mme TAYSSE – Mon propos sera bref. Je ne suis absolument pas séduite par le côté pédagogique de Monsieur COMBY. En revanche, j'adhère aux arguments qui viennent d'être patiemment et méthodiquement déployés par Gilbert. Je commence par ailleurs à en avoir assez des allusions répétées sur la dette qui aurait été générée par la gauche. Vous devez arrêter avec cet argument. Nous savons d'où provient la dette. Elle vient de multiples mandatures de droite.

M. LE PRESIDENT – Merci, Madame TAYSSE. Vous êtes fidèle à vous-même.

Je vous fournis quelques éléments de réponse. Faites toutefois attention à la mauvaise foi, dont vous ne faites habituellement pas autant preuve. Vous devez faire attention dans vos propos. Lorsque nous avons voté à l'unanimité pour la fibre en 2016, vous étiez les premiers à penser que nous avions mis un pied dans la tombe. Je n'ai jamais entendu quelqu'un affirmer que le Département était couvert à 48 % par du public. Le « 100 % fibre » a toujours été entendu à l'échelle de la partie publique. Si nous avions eu la chance de disposer de 100 % du territoire, nous aurions achevé la couverture de tout le territoire corrézien mi-mai. Nous nous trouvons même en capacité, si nous en décidions, de réaliser 100 % du territoire avant la fin 2021. Je l'ai proposé aux opérateurs et au Président Directeur Général d'Orange. Cependant, c'est le taux de 88 % fibre qui a été vendu aux territoires. Jamais les deux agglomérations ne bénéficieront donc du 100 % fibre, mais ce n'est pas de mon fait.

Je vais revenir sur la question du financement de la fibre. Vous ne l'avez pas voté. Vous vous êtes abstenus, ce qui vous permet de vous trouver toujours du bon côté. Je me suis rarement abstenu, en ce qui me concerne. Nous avons été capables de créer la première Maison de Santé Pluridisciplinaire sur ma commune lorsque j'étais Maire. La deuxième Maison a mis deux ans avant d'être réalisée. Elle comprend aujourd'hui 46 professionnels. Pouvez-vous me dire si nous sommes arrivés au même résultat sur d'autres territoires ? La mauvaise foi n'a donc pas sa place lorsqu'il est question de sujets politiques.

Je réaffirme que nous avons réussi le 100 % fibre. Toutes les publications concernaient le périmètre du "100 % fibre Corrèze", que personne ne remet en doute, à part vous. Les difficultés rencontrées par ailleurs ne sont pas du fait des collectivités, mais du fait du choix de Nicolas SARKOZY en 2010, que je n'ai jamais accepté. Je n'ai jamais accepté les AMEL (Appels à Manifestation d'Engagements Locaux) non plus, qui sont une pâle copie des AMII. Vos amis socialistes de la Haute-Vienne, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne sont tombés dans ce piège les premiers. Nous ne sommes pas tombés dans le piège des zones AMEL. Nous avons imposé dans le marché des conditions très fortes, pour aller chercher les territoires les plus reculés. Votre mauvaise foi arguant d'un déploiement à 48 % est purement scandaleuse.

Concernant le financement, je suis très étonné. J'échangeais avanthier avec le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine sur ces sujets. Je l'ai invité à un événement avec l'ensemble des financeurs sur le projet fibre. Vous allez me reprocher de procéder à de la communication. Nous n'allons pas nous excuser d'avoir agi. C'est pourtant ce que vous me demandez depuis le début. Nous organiserons un événement avec la Région et l'Etat sur la fibre. J'ai échangé avec le Président sur le sujet. Je lui ai dit qu'il nous était reproché de ne pas avoir financé 100 % de la fibre. Je suis pourtant fier d'annoncer aux Corrégiens que le Département n'a alloué que 25 ou 30 % à cette opération. Lorsque le Département finance 60 % de la restauration d'une église dans une commune, je ne me rends pas à l'inauguration en considérant que le Département en a été le maître d'ouvrage. Vous faites donc preuve d'une mauvaise foi absolue. La majorité départementale est fière du fait que les 25 % de financement seront récupérés, s'agissant d'une avance remboursable. Vous devriez nous féliciter d'être le seul Département à avoir obtenu ce résultat, sans aucun coût pour les Corrégiens. Le coût final pour les collectivités locales ne sera même pas de 18 %, mais de 0 à terme, car nous avons créé un modèle vertueux unique. Les socialistes devraient être fiers de défendre le service public. Qui a été capable, en à peine cinq ans, de créer de toutes pièces un service public ? Nous devrions aborder ce sujet dans le bon sens et en dire toute la vérité.

Vous nous avez fait part d'une deuxième contre-vérité, Monsieur FRONTY, relative à la fiscalité. Je vous invite et j'invite la presse à se pencher sur nos engagements. Notre projet visait à ne pas augmenter les taux d'imposition. Nous n'avons jamais promis autre chose. Je vous demande d'aller le vérifier. Il en va de même pour notre programme, que vous avez extrapolé, en mentionnant un engagement à diminuer la dette de 50 M€. Or, c'est vous qui avez fixé ce chiffre, en estimant que nous ne l'atteindrions jamais. Nous l'avons pourtant fait.

Je ne découvre pas aujourd'hui l'augmentation des bases de 2 %. Vous avez peu de mémoire. C'est votre mentor, qui ne vous a pas choisi aux législatives, qui a imposé l'évolution des bases. Ne nous trompons pas. Je vous réponds sans aucune mauvaise foi. Vous savez quel Gouvernement et quel Président de la République ont imposé cette évolution des bases ? Notre engagement portait bien sur le maintien des taux. Or, dans l'histoire du Département, personne n'a tenu cette ligne politique sur un mandat complet. Nous pouvons adresser beaucoup de reproches à Jean-Pierre DUPONT. Il annonçait dans son projet une augmentation de 1 % des taux tous les ans. Tel était son choix. Notre majorité n'a pas fait ce choix. Nous devons être précis.

Il était précédemment question des petites phrases causant du tort au peuple. Elles causent aussi du tort au peuple corrézien. Les références à un « budget en trompe-l'œil » sont classiques, en l'absence de réel argument. La notion de « budget *low cost* » me plaît, car elle comprend au moins un trait d'humour.

Gérard BONNET, lors de la réunion du 30 avril 2015, la première séance de notre mandature, avait déclaré : *« Je pense, Président, que vous serez confronté dès 2016, et plus particulièrement en 2017, à des budgets d'investissement beaucoup plus serrés et en forte baisse, sauf à devoir replonger dans l'endettement ou augmenter les impôts malgré vos promesses électorales. Nous prenons date dès à présent, sauf événement nouveau, peu probable, dont nous ne voyons pas actuellement la survenance en 2015, que cela risque d'être une parenthèse aussitôt refermée, et plus dure sera la chute. Monsieur le Président, vous êtes aujourd'hui tout feu tout flamme, avec votre nouvelle majorité. Cela peut se comprendre, mais tout cela risque de n'être qu'un feu de paille. Est-ce à dire Monsieur le Président que votre budget souffre d'impréparation ou d'improvisation ? Je ne peux pas utiliser ici le terme d'amateurisme, que vous avez employé fréquemment alors que vous étiez dans l'opposition, si souvent entendu dans cette enceinte. Et si tout ce financement n'était que de l'affichage ? »*

J'ai également entendu l'expression de « budget réduit à peau de chagrin ». Je cite Bernard COMBES, le 25 mars 2016 : *« Oui, mais voilà, après un budget bâti dans l'euphorie et votre succès électoral, et dans la foulée de vos promesses de campagne, vous vous êtes retrouvé devant un mur. Je veux bien sûr parler du mur de la dette, dont vous avez hérité, comme nous en avons hérité en 2008 ».*

Je rappelle que c'est au pied du mur que l'on voit le maçon. De 2009 à 2014, vous avez monté 70 briques correspondant à 70 M€ de dette. A notre arrivée, la dette était déjà colossale, mais je n'en suis pas comptable. Je l'assume. Notre majorité départementale a supprimé 48 briques, c'est-à-dire 48 M€ de dette. Cela peut vous amuser, Madame TAYSSE, de nous demander d'arrêter de nous référer à cet argument. Vous avez pourtant augmenté la dette de 100 M€ durant la précédente mandature, soit 70 M€ en ne tenant pas compte de 2008. En 2015, nous nous sommes pleinement saisi du sujet. Nous avons modifié les orientations. Ce qui nous différencie, c'est que, au pied du mur, nous avons agi, alors que vous avez laissé filer la dette. C'est la réalité.

Mme TAYSSE – Je vous reconnais un immense talent pour aller rechercher les financements des autres acteurs pour les apporter aux Corrèziens. J'y suis favorable...

M. LE PRESIDENT – Nous sommes donc d'accord sur la fibre.

Mme TAYSSE – La fibre est utile. Nous n'avons jamais contesté l'utilité de l'infrastructure pour notre Département. En revanche, la grande presse caractérise tout de même votre manière d'agir. Le désastre des arbres tombés le long des routes n'a pas échappé aux Corrèziens. Je peux même dire que l'argent public a été gaspillé. Essayer de fibrer Beynat avant les autres communes et de devoir refaire l'installation car elle s'avère défectueuse correspond bien à du gaspillage d'argent public.

M. LE PRESIDENT – Revenez à la réalité, Madame TAYSSE. Vous avez eu la lucidité d'approuver par un vote la nécessité de l'élagage. Je reviens au financement. Je n'ai pas à rougir du financement de la fibre. J'ai rappelé avant-hier à Alain ROUSSET qu'il existait un débat sur l'atteinte du 100 %. Reconnaissez enfin que nous avons agi. Nous n'avons pas à pratiquer une bataille rangée sur le sujet. Je vais rappeler aux Corrèziens que la fibre ne leur coûtera rien, car à chaque achat d'une box, 13,40 € seront reversés aux collectivités, afin de les rembourser de leur participation financière. Ces arguments sont parlants pour nos concitoyens.

Lorsque je me rends à une inauguration pour un projet que le Département a financé à 80 %, je ne dis pas au Maire que le mérite du projet m'en revient. Ce serait indécent. Revenons à la raison. Le Maire, dans ce cas, se félicite d'avoir trouvé des financements, et ce résultat est mis à son crédit.

Je donne la parole à Monsieur FRONTY.

M. FRONTY – Cher Pascal, nous te surprenons de nouveau en flagrant délit de mensonge. Je me suis appuyé sur la délibération de la Commission Permanente du 25 novembre 2016, votée à l'unanimité. Je tiens les chiffres à la disposition de la presse. Par ailleurs, je te cite une nouvelle fois, même si ma précédente citation ne t'a pas flatté, mais énervé. Le 4 mars 2005, tu as déclaré : « *Notre premier engagement sera de ne pas augmenter la fiscalité départementale* ». Tu ne mentionnes pas les taux. Or, la fiscalité comprend les taux et les bases.

M. LE PRESIDENT – Il nous arrive à tous de commettre régulièrement un abus de langage entre « fiscalité » et « taux ». Je suis très rigoureux sur mes engagements. L'engagement portait sur les taux. Nous avons donc respecté notre engagement. Concernant l'aménagement numérique, je vais fournir à la presse la délibération du 13 avril 2018 du Conseil Départemental, qui comprend le vote sur les crédits de paiement permettant de financer la fibre. Cette délibération a été adoptée à main levée par 25 voix pour et 12 abstentions. Je la tiens à votre disposition, mais je ne pensais pas que le débat sur le sujet tomberait aussi bas.

M. FRONTY – En Commission Permanente, lorsque le sujet a été abordé pour la première fois, le 25 novembre 2016, le plan de financement pour la Corrèze a été arrêté. Les chiffres sur lesquels je m'appuie sont ceux-là. Nous avons voté ce plan à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – En Commission Permanente, le tableau prévisionnel de financier de la fibre a été présenté. Nous avons alors effectivement demandé 60 M€ à l'Etat. Nous n'avons obtenu que 43 M€, après une âpre lutte, car l'Etat ne souhaitait pas financer le 100 %. Vous avez en effet voté le plan prévisionnel, et le principe général de la fibre. En revanche, vous n'avez pas voté les crédits de paiement, une fois devant le mur. Pourquoi vous êtes-vous abstenus, si vous en aviez accepté le principe ? Je pourrais vous tenir la même démonstration concernant un grand nombre de délibérations. Vous approuvez les orientations, puis vous ne signez pas l'autorisation de crédit, car vous vous inscrivez dans une opposition systématique.

Mme TAYSSE – Merci pour vos louanges sur la posture de l'opposition.

M. LE PRESIDENT – Vous nous critiquez sur le sujet, nous devons bien rétablir la vérité. Vous aviez adopté une posture différente pour le Compte Administratif 2020, ce que j'ai approuvé et salué. Je suis donc surpris de ce retour à des postures. Nous pourrions tenir ces débats stériles durant des mois, mais nous devons tout de même rappeler certaines données factuelles. Je donne la parole à Madame BOISSIERAS.

Mme BOISSIERAS – Sans m'étendre sur le sujet, il me semble qu'il existait quelques zones d'ombre, dont un emprunt avec Dorsal, qui justifiaient notre abstention. Au-delà des financements, que je ne conteste pas et qui sont assez réussis, un problème de méthode se pose. Je me fonde sur un exemple très concret, car les Corrèziens ont aussi besoin de ces éléments concrets pour comprendre la situation. Une personne âgée m'a interpellée, au sujet de l'élagage. Elle avait reçu une lettre constituant presque un ultimatum. Elle avait obtenu des devis de 4 000 et 11 000 €, et ne savait pas lequel choisir. Je lui ai naturellement conseillé de retenir le moins cher. Elle était bouleversée. Nous avons donc beaucoup remué les personnes par cette opération. Je me fonde sur un autre

exemple. La fibre est déployée aujourd'hui. J'en suis ravie. J'ai été parmi les premières de ma commune à installer des prises. Une rupture s'est cependant produite trois semaines après. C'était un manque de chance. Il existe effectivement des problèmes d'élagage, mais il existe aussi des problèmes avec des entreprises qui ont effectué des travaux qui seront probablement remis en question. La fin du déploiement s'en est en effet avérée quelque peu aléatoire dans de nombreux secteurs.

M. LE PRESIDENT – Concernant l'élagage, nous connaissons en effet quelques personnes qui ont profité de la situation. Elles sont peu nombreuses, mais elles existent. Nous le regrettons profondément. La méthode proposée initialement était assez abrupte, mais elle aurait permis un coût presque nul pour nos concitoyens. Nous aurions pu atteindre 2 € du linéaire, par exemple. Il a finalement été recouru à un contrat de confiance, sous la responsabilité des habitants. Cela va conduire selon moi à insécuriser les Corrèziens. Chacun va devoir procéder aux travaux dans des conditions bien plus compliquées. La fibre est en effet posée, et nous n'allons pas la déposer. Notre courrier a eu le mérite de faire progresser la situation.

Tu as mentionné une rupture. Nous allons donc devoir réaliser ces travaux. Certains me disent que nous aurions dû enfouir toute la fibre. Au-delà du coût de l'enfouissement, nous constatons aujourd'hui que les réseaux enfouis nous posent plus de problèmes que les réseaux aériens.

Par ailleurs, si le travail n'est pas correctement réalisé, il ne sera pas réceptionné. Des rattrapages sont effectivement en cours, lorsque la fibre est en service, mais que les travaux n'ont pas été réceptionnés. Le seul point que nous ne maîtrisons pas concerne les poteaux. Orange les impose et le sujet n'est pas satisfaisant. Certains poteaux d'Orange doivent être déposés car ils ne sont pas de qualité. Une étiquette jaune leur est apposée. Mais le réseau et la part de financement sont bien prévus.

Madame TAYSSE a dénoncé une gabegie. Faites attention aux termes utilisés. Le programme proposé par Jacques DESCARGUES, de la majorité précédente, comprenait un projet de montée en débit (avec la fin du très haut débit en 2032). La montée en débit ajoutée à l'installation de la fibre auraient coûté 357 M€, soit plus du double de notre solution. Nous avons adopté le 100 % fibre pour deux raisons. La première était liée au coût. La deuxième raison était liée à l'accord avec le Président de Région portant sur un financement complémentaire de la Région à 42 M€. Le financement repose approximativement sur un tiers de la part des collectivités, sous la forme d'avances remboursables, un tiers de la Région et un tiers de l'État. Nous allons commencer à rembourser les collectivités locales dès l'année prochaine. J'espère que le coût final sera nul. Il n'est donc pas question de gabegie, mais au contraire d'une optimisation.

Le basculement de Dorsal dans la SPL (Société Publique Locale) Nouvelle-Aquitaine (créée pour des raisons électorales) nous a permis de regagner le sujet. Si nous avions écouté nos collègues limousins, dont la Haute-Vienne, nous aurions opté pour un modèle concessif. Nous devons donc faire preuve de raison sur ces sujets.

Si vous ne souhaitez plus intervenir, je sou mets le rapport au vote.

*La délibération n° 306 relative au Budget Primitif principal du Département pour 2021
est adoptée à 26 voix pour et 12 voix contre.*

RAPPORT N° 307

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE – BUDGET PRIMITIF 2021

Mme MAURIN – Pour 2021, l'action du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille s'orientera autour de la mise en œuvre du projet d'établissement et la réalisation du plan d'actions qualité.

Pour assurer ces missions et développer ses projets, le budget 2021 prévoit une section de fonctionnement à hauteur de 2,213 M€, dont 1,873 M€ au titre des dépenses de personnel. L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré principalement par la dotation globale provenant du budget principal pour 1,945 M€.

La section d'investissement permettra les travaux d'aménagement du Centre Départemental, avec la sécurisation des accès (portail et clôtures), la réadaptation des espaces de vie et la modernisation des outils informatiques. Le total de section d'investissement s'élève à 290 060 €.

Enfin, il vous est proposé d'arrêter le prix de journée applicable aux bénéficiaires des autres Départements à 200,60 €.

M. LE PRESIDENT – Je sou mets ce rapport au vote.

*La délibération n° 307 relative au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille :
Budget Primitif 2021
est adoptée à l'unanimité.*

Merci au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille. Ce budget fait une nouvelle fois l'objet d'un consensus fort, ce qui est positif.

RAPPORT N° 308

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ : BUDGET PRIMITIF 2021

Mme PADILLA-RATELADE – Pour 2021, le Centre Départemental de Santé s'emploiera à développer son activité et augmenter sa patientèle dans un esprit collaboratif et complémentaire avec les professionnels libéraux de ces territoires d'actions. Onze médecins exerceront au Centre de Santé, qui, après Egletons, Neuvic et Meymac, a ouvert une antenne à Ussel en mars dernier. Une antenne ouvrira prochainement à Sornac.

Le budget 2021 s'élèvera à 1,612 M€. La section de fonctionnement de 1,42 M€ est destinée aux charges à caractère général, de personnel, de nouvelles installations d'antennes, les dépenses courantes et les dotations aux amortissements. L'équilibre de cette section est assuré principalement par les recettes d'activité, les rémunérations de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Corrèze et la subvention d'équilibre de la collectivité à hauteur de 300 000 €.

La section d'investissement de 192 000 € est consacrée à l'acquisition de matériels et mobiliers médicaux, administratifs, informatique et aux travaux nécessaires à l'ouverture des antennes. La subvention d'équilibre de la collectivité s'élève à 95 000 €. Les amortissements et le Fonds de Compensation de la TVA équilibreront cette section.

M. LACHAUD – Je souhaiterais savoir combien de médecins sont recrutés, avec l'équivalence en temps plein.

M. LE PRESIDENT – Huit médecins ont été recrutés. Ils seront onze en juillet, pour 8,75 équivalents temps plein. Je sou mets ce rapport au vote.

*La délibération n° 308 relative au Centre Départemental de Santé :
Budget Primitif 2021
est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 309

VOTE DES TAUX 2021 : TAXE D'AMÉNAGEMENT ET DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE SUR LES MUTATIONS À TITRE ONÉREUX D'IMMEUBLES ET DE DROITS IMMOBILIERS

M. PEYRET – Concernant la taxe d'aménagement, le taux de 1 % adopté en 2011 est resté inchangé depuis. Cette taxe finance les actions liées aux Espaces Naturels Sensibles et au fonctionnement du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Pour maintenir la dotation du CAUE à hauteur de celle des trois années précédentes, il est proposé la répartition suivante :

- CAUE : 18,87 %,
- Espaces Naturels Sensibles : 81,13 %.

Concernant les taux de mutation, l'Assemblée Départementale avait décidé en 2014 de fixer le taux à 4,5 %, inchangé depuis cette date. Conformément à nos engagements, le taux de la taxe foncière est resté inchangé, soit 21,35 % sur toute la durée de la mandature.

A partir de 2021, dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, les recettes issues de la taxe foncière sur les propriétaires bâties ne sont plus perçues par les Départements, mais versées aux communes. Ces recettes sont remplacées par une fraction de TVA versée par l'Etat au titre de la Loi de Finances 2021.

M. LE PRESIDENT – Je sou mets ce rapport au vote.

*La délibération n° 309 relative au vote des taux 2021 :
taxe d'aménagement et des droits d'enregistrement
et taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et de droits immobiliers
est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 310

POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES— DOTATIONS 2021

Mme DUBOST – La feuille de route que nous avons fixée en 2015 pour notre collectivité a été déclinée au travers de la gestion des ressources humaines, conformément aux décisions de notre Assemblée chaque année.

Dans un contexte financier particulièrement contraint, la maîtrise des dépenses de fonctionnement a été un enjeu majeur. De cette manière, la politique des ressources humaines a notamment été marquée par un budget et une masse salariale maîtrisés (entre 1 et 1,5 % d'augmentation annuelle, largement dus à des mesures réglementaires nationales). Cet objectif s'est accompagné de mesures d'efficacité telles que la prévention de l'absentéisme, le dialogue RH (Ressources Humaines) avec les directions, l'accompagnement des cadres à la conduite du changement, ou la formalisation d'un dialogue social structuré et partagé à travers un agenda. En 2020, dans un contexte de crise sanitaire, nous avons ainsi pu répondre aux différents besoins à travers une gestion souple et maîtrisée des ressources humaines, comme nous nous y attachons depuis 2015. Pour y parvenir, un plan de continuité de l'activité a été mis en œuvre permettant de garantir un service de qualité.

Pour 2021, je vous propose de poursuivre cet équilibre, tout en répondant à nos missions et objectifs, avec un budget de 55,2 M€ en dépenses et de 3,8 M€ en recettes. L'année 2021 verra notamment la poursuite de la démarche de conduite du changement. Ce sera également l'année de la mise en œuvre d'outils de pilotage des ressources humaines adaptés à chaque direction, ainsi que la dématérialisation de plusieurs démarches liées à la gestion des compétences, qui participeront très directement aux objectifs annoncés de maîtrise budgétaire.

Par ailleurs, la poursuite d'un agenda social partagé avec les organisations syndicales permettra de maintenir un dialogue constructif et efficace. Enfin, le développement de la démarche de RH de proximité permettra de renforcer l'accompagnement des agents de la collectivité, ce qui reste une priorité. De la même manière, la politique de formation offrira une autonomie nouvelle aux directions pour répondre à leurs besoins spécifiques. Enfin, les mesures et moyens nécessaires pour assurer la protection des agents en matière d'hygiène et de sécurité, largement renforcés pour répondre à la crise sanitaire, se poursuivront.

En cette fin de mandature, je tiens à remercier à mon tour l'ensemble des agents départementaux investis dans leurs missions au service des Corrégiens.

Mme RELIAT – Je ne reviens pas sur les propos de Gilbert FRONTY. Il a néanmoins rappelé que le management avait été malmené. Il vous a demandé si la situation s'était améliorée, mais vous n'avez pas répondu. Je suis interpellée par un autre sujet. Les agents des collègues et la CGT (Confédération Générale du Travail) du Conseil Départemental vous ont présenté une motion le 26 mars dernier. Ces agents ont été en première ligne contre la COVID. Ils se plaignent d'un manque de reconnaissance évident de leur travail, qui a été multiplié par deux depuis la pandémie, avec des horaires atypiques, un télétravail impossible, et les plus bas salaires du Conseil Départemental. Ils se perçoivent comme les grands oubliés de la collectivité et de la société. Or, non seulement ils ne sont pas récompensés comme d'autres professions, mais vous leur demandez de récupérer des journées de RTT (Réduction du Temps de Travail) suite au premier confinement, ce qui est impossible pour eux, puisque les RTT sont comprises dans leurs congés. C'est pourquoi les agents vous demandent l'abandon de la décision visant à la récupération des journées RTT et l'engagement de négociations futures sur leur situation administrative. Pouvez-vous m'indiquer, Monsieur le Président, votre décision sur cette requête ?

M. LE PRESIDENT – Nous avons un peu oublié ce que sont les RTT. Ce sont des récupérations de temps travaillé. Ce n'est pas moi qui en ai décidé ainsi. Les 35 heures et les RTT ont été décidées par la gauche et Martine AUBRY. Il s'agit de la réduction du temps travaillé. Un salarié qui ne travaille pas ne génère donc pas de réduction de temps. Le sujet s'inscrit dans la réglementation. Nous avons saisi les RH sur ce point. Nous pouvons être généreux et étudier éventuellement des pistes, mais l'incidence porte sur un jour ou un jour et demi, appliqué à 200 agents. Ces agents ont disposé de six semaines de confinement sans aucun temps travaillé durant le confinement précédent. Durant le confinement actuel, ils n'ont pas travaillé durant quinze jours. Vos propos selon lesquels ces professions figurent parmi les plus sollicitées correspondent à une certaine lecture. Ces agents travaillent effectivement avec des enfants, qui peuvent être porteurs du COVID. Il en va de même des enseignants, des caissières de supermarché et de nombreuses autres professions. Notre sujet est un sujet de justice sociale. Si nous accordons à ces agents ce jour et demi, comment réagiront tous les autres qui sont allés travailler ? J'ai indiqué aux syndicats que nous allions nous pencher sur le sujet.

Une deuxième question se pose. Les Principaux de collège ont agi chacun à leur manière, ce qui a engendré des tensions. Certains n'ont pas appliqué la règle. D'autres l'ont appliqué à la lettre, dont les Principaux des cités scolaires, en lien avec la Région. Nous avons demandé à la Directrice de se pencher sur la question, dans la perspective d'une uniformisation.

Un troisième sujet existe. Des statuts issus des transferts de l'époque induisent des différences de paye et de décompte entre les agents. Je ne maîtrise pas totalement ce sujet, mais j'ai demandé à ce qu'il soit examiné précisément. Une action pourrait être menée avec les syndicats, afin de voir comment traiter le sujet.

Vous faites par ailleurs référence à un prétendu mal-être. Dans les faits, je fais partie des Présidents d'exécutif qui participent très souvent aux CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et aux comités techniques. Certains ne prennent même pas cette peine. Or, dans l'agenda social entre les syndicats et notre Directeur Général, je ne vois plus apparaître ces sujets. Le sujet est apparu une fois dans un compte-rendu. Lorsque nous avons demandé l'enquête et les statistiques de réponses, nous n'avons rien reçu. Les missions des agents du Département ont effectivement évolué. Tel est le cas de nombre de métiers en six ans. Des évolutions ont eu lieu. Le Laboratoire Départemental d'Analyses en est un bel exemple. Nous consommions entre 300 000 et 800 000 € tous les ans. Les agents ont accepté de revenir à l'équilibre, en menant certaines actions commerciales. Certains sont passés sur le séquençage du génome, ce qui est significatif. L'agent apparaissant dans la une de *La Montagne* aujourd'hui est un exemple type de la promotion salariale. Il ne subit probablement pas un mal-être social.

Vous me reprochez de ne penser qu'à la communication et aux élections. Vous êtes obnubilés par cette question, mais je ne crains pas les élections. Vous remuez des chiffons rouges en raison de la période et je le comprends.

Nous pourrions aussi révoquer tous les propos tenus dans nos séances sur le mal-être et la « casse sociale ». Je vous ai toujours indiqué que la variable d'ajustement ne serait pas la masse salariale. La masse s'élevait à 50 M€ en 2014 et 2015. Elle s'élève à 54 M€ dans ce budget. Des postes ont effectivement été réaffectés. Nous mettons en place actuellement des politiques nouvelles, dont le Centre Départemental de Santé. Les effectifs ont donc augmenté. Nous ne faisons pas preuve de dogmatisme. L'effectif a augmenté de 15 entre 2020 et 2021. Nous adaptons donc l'effectif aux besoins de la collectivité. La masse salariale représente 25,46 % du budget de la Corrèze. Je vous fournis le taux constaté chez vos amis socialistes de la Région : 23,25 % en Dordogne, 16,16 % en Gironde, 21,95 % en Charente-Maritime, et 18,93 % dans le Lot-et-Garonne. S'il existait chez nous un mal-être général et un problème sur les ressources humaines, nous le saurions.

Nous refusons que la masse salariale constitue une variable d'ajustement, car nous avons besoin de personnel pour mener nos missions, par exemple avec les travailleurs sociaux. Nous avons opté pour des externalisations en cas de pics, pour que, par exemple, l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) puisse disposer de nouvelles embauches, afin que le nombre de dossiers corresponde à la réalité.

Dans certains endroits, des agents ont peut-être eu le sentiment de s'être un peu mis au travail. Ils ont peut-être découvert ce que c'était, mais l'immense majorité des agents sert la collectivité et fait son travail. Nous avons trouvé des solutions pour ceux qui étaient surchargés. Nous avons procédé à l'externalisation lorsque nous faisons face à des pics. A Don Bosco, par exemple, les MNA fluctuent. En cas de pic, nous recourons à l'externalisation. Nous ne pouvons, en effet, pas adapter la fonction publique aux pics d'activité.

Par ailleurs, je vous laisse juges concernant les Judas et quelques presses bien autorisées.

Je soumetts ce rapport au vote.

*La délibération n° 310 relative à la politique des Ressources Humaines –
dotations 2021
est adoptée par 26 voix pour et 12 voix contre.*

RAPPORT N° 311

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU 28 FÉVRIER 2021

M. PEYRET – Le tableau des emplois est un outil de pilotage et de référence pour les collectivités. Il enregistre tout au long de l'année les créations, suppressions ou modifications des emplois. Le tableau qui vous est proposé aujourd'hui prend acte de l'ensemble des mouvements arrêtés au 28 février 2021. Il enregistre :

- des transformations d'emploi suite à des réussites au concours,
- des évolutions d'emploi nécessitées par les besoins de fonctionnement des services dans le cadre des emplois autorisés dans la collectivité,
- la réforme du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs,
- des créations et suppressions d'emploi liées aux évolutions des missions au sein de la collectivité.

Concernant le tableau relatif au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, arrêté au 28 février 2021, les transformations de poste seront effectuées pour tenir compte des avancements de grade liés aux dernières Commissions Administratives Paritaires. Il est à noter que le Comité Technique s'est prononcé favorablement sur ces tableaux lors de la session du 26 mars dernier.

M. LE PRESIDENT – Je sou mets le rapport au vote.

*La délibération n° 311 relative à l'actualisation du tableau des emplois budgétaires
au 28 février 2021
est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 101

POLITIQUE DE L'AUTONOMIE — DOTATIONS 2021

Mme MAURIN – La politique de l'Autonomie est la première politique de solidarité du Département en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Rappelons que notre Département compte aujourd'hui plus de 61 000 Corrèziens de plus de 65 ans, soit 25 % de la population. Cette proportion devrait passer à 33 % en 2040. Concernant le handicap, ce sont plus de 22 000 personnes qui relèvent de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Pour cette année 2021, notre politique Autonomie traduit le résultat du travail réalisé depuis cinq ans pour transformer et adapter notre action aux besoins des personnes âgées et handicapées, et vise à apporter aux acteurs et partenaires de ce secteur de nouvelles réponses, encore plus attendues avec la crise sanitaire. Il vous est ainsi proposé un budget de plus de 91 M€, en hausse de 2 % par rapport à 2020, pour accompagner plus encore les publics fragiles à la sortie de cette crise sanitaire.

Durant cinq ans, nous avons œuvré pour structurer, clarifier et enrichir les réponses et les fonctionnements nécessaires pour améliorer l'efficacité de la politique Autonomie. En effet, de nombreuses actions structurantes ont permis, d'une part, d'assainir les difficultés du secteur de l'aide à domicile et, d'autre part, de renforcer les actions en faveur du maintien à domicile. Il s'agit notamment du recentrage de l'APA sur les actes essentiels, du nouveau positionnement des Instances de Coordination de l'Autonomie, de la modernisation des Services d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD), et de la création très prometteuse de l'Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC), pour valoriser les métiers de l'aide à domicile, et favoriser le recrutement au sein des SAAD. Des offres de répit innovantes ont été déployées pour les aidants. La lutte contre l'isolement a été renforcée avec le développement de réseaux bénévoles qui assurent le lien social et la convivialité auprès des seniors. De même, le Département a impulsé la transformation de l'offre d'accueil nécessaire aux nouveaux besoins exprimés par les Corrèziens. Ainsi, des modes d'accueil plus inclusifs et plus familiaux ont été soutenus. Les dispositifs comme « Familles Gouvernantes » et « Andros Confiserie » sont des exemples de nouveaux modèles de vie.

Les établissements d'hébergement ont été incités à transformer leur offre vers des dispositifs alternatifs entre le domicile et l'établissement. On peut, à ce titre, retenir l'important chantier de transformation mené par l'ADAPEI (Association Départementale de Parents et d'Amis de Personnes Handicapées Mentales) de la Corrèze, pour abandonner des foyers d'hébergement collectifs traditionnels pour des hébergements en habitat ordinaire, couplés à un accompagnement renforcé, ainsi que l'opération de restructuration du Glandier dans des locaux neufs et adaptés aux besoins actuels, au cœur des bourgs de Lubersac, Vigeois et Arnac-Pompadour.

L'accent a aussi été porté sur la politique de prévention, avec des actions partenariales sur les territoires pour expérimenter des équipements novateurs (usages numériques, véloplateforme, ateliers des sens, etc.).

En conclusion, le budget 2021 poursuit cette dynamique de consolidation et de modernisation de la politique départementale de l'Autonomie, une politique essentielle et dont les enjeux ont été révélés au grand public durant cette crise sanitaire. Pour ce faire, je vous propose d'affecter une enveloppe globale de 91,3 M€ répartie comme suit :

- 46 M€ en faveur des personnes âgées,
- 45,3 M€ en faveur des personnes handicapées.

En compensation de ces dépenses, le Département percevra 29,2 M€ de recettes.

Mme TAYSSE – Je ne vais pas développer longuement ce sujet comme je l’ai déjà fait tout au long de la mandature. Vous connaissez les positions du groupe. Nous déplorons les coupes drastiques effectuées sur l’APA à domicile. Ne mentionnez pas le repassage des chemises du petit-fils, pratique que je n’ai jamais observée en Corrèze.

Il me semble que les chiffres se passent de commentaires. 2 300 demandes ont été déposées en 2015. Ce chiffre est tombé aujourd’hui à 1 427, soit une baisse de 37 %. Je voudrais mettre en avant quelques chiffres de l’INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) : en 2020, la Corrèze comprenait 13,7 % de personnes de plus de 75 ans, soit 33 000 personnes. Le nombre de demandes d’APA représente 0,04 % de cette population, ce qui est insignifiant.

Monsieur le Président, en réalité, de nombreuses personnes qui auraient besoin de cette aide ne la demandent même pas car ils ne la connaissent pas. Nous sommes tous favorables à la déclaration du patrimoine dans un esprit de justice et d’équité. Je me réfère à toutes les personnes qui n’ont pas accès à cette information. Ces situations existent. Je fais le lien avec la diabolisation des fraudeurs du rSa, qui représentent une infime fraction des demandeurs. En réalité, en France, 35 % des personnes sont éligibles au rSa et n’en font pas la demande.

Le nombre de bénéficiaires de l’APA à domicile était en Corrèze de 5 113 en 2015. Il est de 3 586 aujourd’hui, soit une baisse de 30 %. Cela représente 1 527 personnes âgées qui ne bénéficient plus de cette mesure d’aide. Les coupes drastiques sont donc bien réelles sur ce sujet. Quels que soient vos argumentaires grandiloquents, nous ne vous considérerons pas comme le chantre du social.

M. LE PRESIDENT – Je donne la parole à Mme BOUCHETEIL.

Mme BOUCHETEIL – En complément de l’intervention d’Annick, je souhaite apporter quelques remarques concernant la politique de l’Autonomie. Tout d’abord, pour les personnes adultes en situation de handicap, le dossier de demande d’aide PCH et de l’AAH (Allocation Adultes Handicapés) est très, voire trop lourd. Les personnes se trouvent découragées, voire désabusées, et ne donnent pas suite. D’autres se tournent vers nos instances. Le dossier comprend 28 pages, dont 20 pages administratives et 8 pages de certificat médical. Ne pourriez-vous pas alléger un peu ce dossier ?

L’allocation adulte handicapée est versée soit par la MSA (Mutualité Sociale Agricole), soit par la CAF (Caisse d’Allocations Familiales) si la personne ne travaille pas ou ne dépend pas d’un métier relevant de la branche agricole. Les personnes peinent à s’y retrouver et cumulent des aides du Département pour la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) et de la MSA et de la CAF lorsqu’elles alternent des périodes de travail et des périodes de non-travail. Le Département ne pourrait-il pas verser l’AAH et se tourner ensuite vers la CAF et la MSA pour obtenir un remboursement ? Je ne sais pas si cela est possible, mais cette solution pourrait être étudiée.

Je reviens sur les conséquences de la politique du Département en matière d’APA avec la taxe de 5 € de l’heure pour les personnes âgées dépendantes instaurée en 2016 pour une « contribution au redressement des comptes publics de la Nation ». En 2016, le reste à charge était évalué à 5 € pour les personnes âgées bénéficiaires de l’APA qui faisaient appel à un service prestataire. Calculé sur la moyenne de l’heure alors pratiquée, entre 18 et 22 € de l’heure, soit 20 € en moyenne, moins 15 € maximum d’aide du Département, le reste à charge que vous avez imposé s’élevait à 5 € de l’heure pour la personne bénéficiaire. Le montant de 15 € est le montant maximum appliqué en fonction des ressources et de l’épargne de la personne. Cette somme est en réalité rarement attribuée en totalité. Déjà à l’époque, certaines personnes avaient dû diminuer le nombre d’heures à domicile dont elles bénéficiaient en raison de leurs faibles revenus car elles ne pouvaient plus payer.

Je constate de manière très significative ces derniers mois, notamment dans mon instance, que le coût horaire a bien augmenté. Il se situe plutôt à 24 € de l’heure minimum, soit 4 € de plus en moyenne. L’aide du Département est pourtant toujours de 15 € maximum. Le reste à charge pour les personnes âgées a donc augmenté de 5 à 9 € de l’heure en moyenne chez certaines personnes. Les 5 € de l’heure étaient déjà auparavant très lourds à supporter financièrement pour nos aînés et avaient fait des dégâts. Aujourd’hui, je ne vous dis pas dans quelle situation se

trouvent certaines personnes qui diminuent drastiquement le nombre d'heures dont elles avaient besoin et qui avait été évalué par l'assistante sociale. Certaines personnes ont dû faire le choix de ne plus faire appel aux services prestataires de maintien à domicile. D'autres se retrouvent à choisir entre le portage de repas ou le ménage, alors que leur dépendance a augmenté et nécessiterait plus d'heures, surtout pour les personnes avec de petites retraites.

Par rapport au dossier APA justement, comme nous l'avons déjà signalé à vos services, il semble vraiment important de clarifier la mention « participation personnelle restant à charge du bénéficiaire », ou de changer les termes sur les dossiers papier des plans d'aide. Je vous invite vraiment à vous pencher sur les plans d'aide. Je vous fournis un exemple.

Chez M. X, le forfait APA est estimé à 15 € (20 € calculés de moyenne, moins 5 € de taxe sur les personnes âgées pour la contribution au redressement des comptes publics de la nation). Sur cet exemple, le Département apporte 50 % du forfait APA en fonction des ressources de la personne, soit 7,5 € d'aide, inscrits sur le dossier d'aide de la personne comme participation personnelle de 7,5 € pour une heure. C'est ce que la personne comprend en lisant son plan d'aide. C'est ce que je pensais également à mes débuts. La réalité est différente. Le coût réel de la prestation pour la personne est de 24 € en moyenne pour une heure. L'aide du Département s'élève à 7,5 € de l'heure, calculée sur le forfait APA et non sur la réalité. Le reste à charge de la personne, c'est-à-dire sa participation personnelle réelle, est donc de 16,5 € et non de 7,5 € comme indiqué dans le plan d'aide. Pour dix heures par mois, le plan indique une participation personnelle de 75 € mensuels, alors qu'elle s'élève en réalité à 165 €, soit plus du double. Or il est seulement question, en l'espèce, de dix heures mensuelles. Chez des personnes beaucoup plus dépendantes, cela peut vite devenir une charge importante, d'où l'importance d'utiliser une autre terminologie dans les dossiers d'aide. J'ajoute que mon instance se tient à votre disposition pour échanger de nouveau sur ce sujet.

Je m'excuse auprès de mes collègues s'ils ont eu de la peine à suivre mes calculs, mais ils démontrent aussi la complexité de la situation sur un exemple pourtant simple. Imaginez donc la situation pour nos anciens. Cela montre aussi qu'il est important d'avoir des professionnels du social, et j'en profite pour saluer le travail remarquable des assistants sociaux du Département et de nos personnels dans les instances, qui font au mieux au vu des contraintes réglementaires, et qui sont souvent au premier rang pour affronter le mécontentement des familles, et expliquer ces calculs.

Les conséquences sont que de nombreux bénéficiaires de l'APA finissent par demander la révision de leur plan d'aide, en constatant après plusieurs mois le reste à charge réel, car ces personnes pensaient que la participation réelle inscrite correspondait à ce qu'elles devraient en effet payer. Or il n'en est rien. Les conséquences peuvent s'avérer très lourdes, avec des impayés importants. Certains demandent moins d'heures que ce que l'assistante sociale avait évalué en fonction de l'état de dépendance du bénéficiaire. Cela me dérange énormément. Il faudrait au moins que la situation soit plus claire dès le départ, et clairement formulée sur le dossier. Vous avez fait le choix de mettre en place un forfait. Il serait cependant bon d'être clairs dès le début vis-à-vis des personnes sur leur reste à charge effectif. Le souhait des personnes âgées, en Corrèze comme ailleurs, est de rester le plus longtemps possible à leur domicile et de retarder leur éventuelle entrée en maison de retraite, pour conserver leur cadre familial, leurs habitudes et souvent aussi pour des raisons financières. Cela coûte effectivement moins cher de rester à la maison lorsque cela est possible, et pour tout le monde d'ailleurs. Faire des économies est toujours souhaitable, mais certainement pas sur le dos de nos aînés, et encore moins pour pénaliser des personnes déjà fragilisées. En tout cas, ce ne sera jamais mon choix.

Mme TAYSSE – Les constats établis dans l'instance d'Emilie sont valables dans l'ensemble des instances. Il ne s'agit donc pas d'un cas particulier. Aujourd'hui, de nombreuses personnes s'adressent aux instances pour signifier qu'elles ne sont pas en capacité d'assumer le reste à charge sur le volume horaire qui leur est affecté dans le cadre de leur plan APA. Par conséquent, elles prennent la triste résolution de renoncer à leurs droits par incapacité à les assumer financièrement. Ce n'est pas normal, et nous refusons catégoriquement cette politique.

M. LE PRESIDENT – Je comprends bien que vous agitez des chiffons rouges. Cependant, nous n'avons pas la même lecture dans les instances que nous pilotons. Il faut être sérieux. Je partage certaines propositions d'Emilie sur la nécessité de procéder à une simplification. Sur la PCH et l'APA, nous partageons pleinement le constat. C'est l'Etat qui a ajouté des pages au dossier, assez récemment. Nous réfléchissons à apporter une assistance pour remplir ces dossiers, dans le cadre du plan de déploiement de l'accueil inconditionnel. L'accueil comprendra deux personnes et non plus qu'une, ce qui fournira une capacité de travail supplémentaire.

Par ailleurs, le service mène une réflexion de fond dans le cadre de la feuille de route numérique, sur la dématérialisation des dossiers. Ces dossiers n'ont, en effet, jamais été revus. La commande a été passée, et le service travaillera avec les médecins sur la base d'exemples. Les médecins m'ont aussi signalé des complexités. Le dossier unique numérique fait partie de cette feuille de route numérique. Il fera partie des sujets à traiter dans le cadre de la prochaine mandature.

Je reviens sur le ressenti évoqué concernant quelques sujets. Tu as indiqué, à juste titre, que quelques personnes interrompaient leur plan APA. Nous versons presque 15 M€ d'APA à domicile. Cela correspond à un peu moins de 300 000 € d'économies. Suite à des décisions courageuses prises dans le sens de l'équité, cela fait partie des critères que nous surveillons. Certains plans sont interrompus également parce que certains services prestataires ne disposent pas d'une capacité suffisante, notamment le week-end. Nous devons le rappeler. Cela fait partie des points à examiner.

Annick a abordé la question de la fraude au rSa. Je souhaite faire un rappel, en toute responsabilité. Vous ne m'avez jamais entendu stigmatiser les bénéficiaires du rSa...

Mme TAYSSE – Tel n'était pas mon propos. Je me référais aux fraudeurs.

M. LE PRESIDENT – Certes. Je n'ai jamais stigmatisé les bénéficiaires du rSa. Concernant la fraude, il a existé une certaine mode, notamment dans le Haut-Rhin, qui consistait à stigmatiser des fraudeurs au rSa. Avons-nous jamais pris des dispositions pour stigmatiser les fraudeurs ? Sur les 7 000 bénéficiaires du rSa, 600 sont en situation de fraude caractérisée en Corrèze. Je ne me suis jamais prononcé sur le sujet de la fraude. Ne procédez donc pas à des amalgames. Nous connaissons le chiffre et nous le suivons. Le taux de fraudeurs est en deçà de 10 % dans le Département. Ce taux est de 10 % au niveau national. Nous n'allons donc pas exagérer le sujet.

Annick a mentionné des « coupes drastiques ». Je ne sais plus comment vous expliquer ce sujet. Peut-être ne voulez-vous pas comprendre. J'apprécie ta capacité à faire la naïve, Annick, mais je réexplique le sujet. Nous avons pris un certain nombre de mesures concernant l'aide à domicile dans un souci de justice sociale. Nous souhaitons aussi transformer et moderniser l'offre. Notre modèle de maintien à domicile, très fragile, ne tenait plus. Je ne conteste pas les chiffres relatifs au nombre de demandes. Le nombre de premières demandes est passé de 2 300 à 1 427. Il doit exister des raisons expliquant que les personnes ne demandent pas cette aide. Je réalise un suivi permanent sur le sujet, car ce n'est pas acceptable. L'une des principales causes réside tout de même dans la réforme de François HOLLANDE ayant introduit la nécessité de prendre en compte les plans épargne logement, les assurances vie et toutes les liquidités des demandeurs. Les chiffres dont je dispose montrent qu'il existait sur le sujet un certain clientélisme. Un certain nombre de Départements appliquaient déjà ces dispositions. Ce n'était pas le cas de la Corrèze, sous votre majorité ou sous le mandat de Monsieur DUPONT. Nous ne les avons pas appliquées durant deux ans. Nous avons ensuite été contraints de les appliquer, ce qui a engendré une chute vertigineuse du nombre de dossiers déposés.

Nous suivons aussi le critère de la prévalence, afin de comprendre pourquoi le nombre de bénéficiaires de l'APA est proportionnellement moindre en Corrèze que dans les autres Départements. Le nombre de bénéficiaires dans notre Département représente 4,4 % des plus de 60 ans. Je vous fournis le taux des Départements socialistes, censés être vertueux : 4,1 % en Haute-Vienne, 4,2 % dans le Puy-de-Dôme et 4 % dans le Lot. Le dispositif y fonctionne moins bien que chez nous. Notre situation n'est donc pas aussi catastrophique.

La prise en charge de l'APA est effectivement passée de 18,71 € à 21 €, avec une taxe François HOLLANDE de 5 €. Cela nous permettait d'assumer une petite partie des 13 M€ qui nous sont ponctionnés tous les ans en raison de la baisse de la DGF. Nous avons aussi décidé que si nous obtenions davantage de l'Etat, nous augmenterions notre prise en charge. Ainsi, nous avons affecté 700 000 € supplémentaires en 2016. Nous avons reversé 1 € à tous. Nous avons aussi décidé de veiller à une prise en charge intégrale (jusqu'à 21 €) pour les personnes dont les revenus se situaient en deçà de 1 000 €.

Je vous fournis un exemple : les personnels des services d'aide à domicile et la CGT étaient d'accord avec nous. Ils estimaient qu'il serait plus juste de prévoir des restes à charge pour les personnes plus favorisées. Nous l'avons assumé, dans la perspective d'une justice sociale. Les revenus en deçà de 1 000 € perçoivent une prise en charge intégrale, à hauteur de 21 €. Je vous rappelle que l'APA chez nos voisins demeure à 19 €. La Gironde vient d'augmenter l'APA en fin d'année en même temps que la prime au personnel. J'ai expliqué à Jean-Luc GLAIZE que l'augmentation de la prise en charge de l'APA ne se traduisait pas par une augmentation du personnel. Ce Département, ancré dans une volonté de justice sociale, vient seulement d'augmenter l'APA. Nous l'avons fait en 2016. Nous sommes le seul Département de la Région avec un prix aussi élevé.

Pour les personnes dont les revenus se situent entre 1 000 et 1 400 €, nous avons prévu un dispositif de cousu main, permis par la Loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement). 38 dossiers s'inscrivent dans ce dispositif. Si la situation était aussi catastrophique que vous l'annoncez, ce nombre serait bien supérieur. Il existe de nombreux retraités qui perçoivent moins de 1 400 € par mois. Il faut donc être sérieux. Si des instances me signalent des situations problématiques qui ne sont pas traitées, il existe un problème.

Par ailleurs, un plan APA ne constitue pas seulement un plan d'heures pour du ménage et des gestes essentiels. Il s'agit d'une globalité. Or, le reste des mesures en la matière a été renforcé : la téléassistance, l'aide administrative, la coordination des aides, la lutte contre l'isolement, le portage des repas (qui nous coûte 240 000 € alors qu'il ne relève pas de notre compétence directe), ou encore le repérage de la dénutrition. Les services mandataires ont effectivement baissé. Je vous fournis les chiffres : 8,27 % en 2016, 14,8 % en 2017, 17,11 % en 2018 et 16 % en 2019. Cela s'appelle, cependant, de la professionnalisation et de la déprécarisation des salariés. Nous avons effectivement moins recours aux CESU. Nous avons remis du personnel dans les services prestataires. Dans notre plan global, nous avons mis en place l'AMAC pour la reconnaissance des personnels. Comment monter un contrat avec du personnel en CESU ou dans les services mandataires ? Ce n'est pas possible. Le système se veut donc vertueux. Des erreurs peuvent toujours survenir, qu'il faut examiner, car le système ne sera jamais parfait. Il convient d'envisager la réforme de l'APA d'un point de vue global, comprenant notamment le paiement direct aux usagers.

Le coût moyen d'un bénéficiaire de l'APA en Corrèze correspond tout de même à 12 500 €. Je vous renvoie à ce que perçoit un salarié au SMIC (Salaire Minimum de Croissance) à l'année. Je peux entendre beaucoup de choses, mais vous ne pouvez pas affirmer que rien n'est fait. Vous ne l'avez certes pas dit.

En outre, concernant l'APA, les personnes glissent beaucoup plus vers les établissements, qui sont en augmentation constante. Je ne suis même pas sûr que vous refixeriez le tarif à 24 €, même si vous souhaitez vous distinguer par votre générosité, car l'équité sociale ne serait plus respectée. Notre pays connaît un certain nombre de difficultés. Nous devons aider prioritairement les plus défavorisés. Cela restera en tout cas notre ligne de conduite.

Mme TAYSSE – Je souhaite poser une question très technique. Jusqu'à présent, les services du Département assuraient le contrôle d'effectivité des plans APA, en confrontant les prescriptions au réel. Aujourd'hui, vous demandez aux instances de réaliser ce travail.

M. LE PRESIDENT – Nous le demandons aussi aux mandataires.

Mme TAYSSE – Oui. Ce travail réalisé antérieurement par des agents de la collectivité est donc aujourd'hui réalisé par les instances, ce qui libère des ressources pour le Département. Je vous demande donc une bonification des subventions attribuées aux instances, qui vont accomplir dans les années à venir un travail supplémentaire.

M. LE PRESIDENT – Tes propos m'étonnent, Annick. Il convient de se pencher sur la réforme globale. La coordination était auparavant peu présente dans les instances de l'autonomie. Nous avons alloué davantage de moyens (200 000 ou 300 000 € supplémentaires), car il s'agissait d'un service complémentaire. Parallèlement, nous avons mené la réforme des ICA, car nous ne pouvions plus financer les services mandataires. Financer un service mandataire correspond à de la concurrence déloyale vis-à-vis des autres services mandataires, lucratifs ou non lucratifs, relevant du marché. Rappelez-vous de toute la réforme qui nous avait opposés à l'époque. Vous ne l'aviez pas votée non plus, mais je peux le comprendre. Il s'agissait d'allouer à la coordination l'argent qui n'était plus alloué aux services mandataires.

Le versement de droits s'accompagne d'un devoir de contrôle de l'effectivité. La réforme des services d'aide à domicile que nous avons conduite, qui est exemplaire et qui est reprise très largement au niveau national, a consisté à verser l'APA au bénéficiaire et à veiller à l'effectivité. Nous avons financé à tous les services d'aides à domicile, un appareil permettant de flasher un code, de générer la facture du SAAD et le paiement du Département avec un mois de décalage. La gestion est automatisée. Le système est plus intégré. Pourtant, vous me demandez de vous aider à recourir à des services mandataires, alors que cela conduit à une précarisation des personnels et que le contrôle d'effectivité ne peut pas être réalisé.

Lorsque vous gérez un service mandataire, vous réalisez la paye, comme un SAAD. Vous vous assurez donc de l'effectivité. Nous ne pouvons pas le réaliser de manière numérique. Vous êtes les seuls à pouvoir justifier de l'effectivité. Cela doit donc être inclus dans le tarif global. Si un bénéficiaire géré par un mandataire décède, cela engendre des indemnités de licenciement. Cela augmente le coût total. Il est normal que le mandataire s'assure de l'effectivité. Vous voulez que le contrôle soit réalisé, mais vous voulez que nous vous payions pour le faire.

Mme TAYSSE – Il existait un service au sein de la collectivité qui effectuait une seconde fois un travail minutieux de contrôle. C'est la réalité.

Mme ROME – Contrôler les contrôles, ce n'est pas top.

M. LE PRESIDENT – S'il reste quelques points d'amélioration, nous allons nous pencher sur le sujet. Je ne doute pas que nous trouvions des solutions. Depuis le début, tout est fait pour favoriser les ICA. Notre engagement est d'évoluer sur le sujet, de travailler avec les instances, et de revoir le sujet. Nous finissons par nous y perdre. Nous sommes d'accord sur ce point.

Je sou mets ce rapport au vote.

*La délibération n° 101 relative à la politique de l'Autonomie –
Dotations 2021
est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 102

POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION — DOTATIONS 2021

M. SOLER – Depuis le début de cette mandature, nous avons fait le choix d'une politique d'insertion dynamique, résolument active et tournée vers l'emploi. L'accès à l'emploi, à la formation, à un parcours d'insertion réussi et durable est notre priorité pour chaque Corrèzien.

Pour cela, nous avons déployé des partenariats larges et mis en œuvre des actions innovantes et territorialisées. Nous avons mobilisé en transversalité tous nos services et nous avons noué des partenariats avec les acteurs économiques, sans qui l'insertion ne peut se faire. Nous avons innové avec Boost Emploi qui, en 2020, a franchi le cap du million de pages vues. Nous avons lancé les forums Boost Emploi pour faciliter la rencontre entre entreprises et public en recherche d'emploi, nous les avons déclinés à l'échelle territoriale. Conscients de l'importance des accompagnements, nous avons bâti pour les publics les plus éloignés de l'emploi une offre d'accompagnement riche et diversifiée, du coach social à la psychologue du travail. Nous avons adapté nos actions d'insertion, créé autant que nécessaire de nouveaux outils. Nous nous sommes mis au service de nos chefs d'entreprise locaux avec les Clés de l'Emploi. Nous avons été à l'écoute de nos concitoyens et avons su évoluer en fonction de leurs besoins.

Chaque bénéficiaire du rSa formalise désormais son parcours d'insertion au travers d'un contrat d'engagements réciproques qui permet de fixer ses droits et ses devoirs. Un accent particulier a été porté sur l'accès au numérique pour les personnes qui en sont le plus éloignées, grâce à une animatrice numérique itinérante sur le Département. Pour ce faire, nous avons attribué les budgets nécessaires pour décliner notre politique d'insertion malgré le désengagement chaque année plus conséquent de l'Etat. La politique active que nous avons mise en place a porté ses fruits, même si la crise et le ralentissement économique sont venus atténuer la dynamique initiée depuis cinq ans. Le cap d'une politique départementale de l'emploi et de l'insertion innovante et de proximité doit ainsi être maintenu.

Cependant, la crise sanitaire est venue très lourdement impacter nos organisations et nos dispositifs d'aide et d'accompagnement. L'isolement et la précarité accrus mais aussi les incertitudes actuelles, quant à la relance économique et au marché de l'emploi, sont encore plus prégnants. Nous devons donc continuer à renforcer encore nos efforts et à innover. Nous allons donc renforcer notre accompagnement au quotidien, avec l'arrivée de coachs sociaux et professionnels supplémentaires, tout en nous adaptant au mieux aux contraintes sanitaires qui s'imposent à nous. Nous allons aussi renforcer nos actions aux côtés des acteurs économiques avec le Contrat Local d'Innovation Sociale, les Clés de l'Emploi et les forums locaux pour favoriser la proximité. Nous activerons aussi l'Observatoire Départemental de l'Insertion et de l'Emploi, ce référentiel de partage et de recensement de l'ensemble de l'offre d'insertion et de formation départemental sera un outil précieux pour l'ensemble des acteurs intervenant dans ce domaine.

Pour l'ensemble de ces orientations et leur mise en œuvre, je vous propose un budget de 23,5 M€ avec une recette prévue à hauteur de 11,7 M€.

M. LE PRESIDENT – Je donne la parole à Annick.

Mme TAYSSE – Je souhaitais juste rappeler que, malgré le déploiement de Boost Emploi pendant cette mandature, nous déplorons collectivement que les chiffres du chômage en Corrèze soient aujourd'hui au même niveau qu'en Région Nouvelle-Aquitaine et en France. Cela signifie que, même en déployant de nombreux dispositifs, nous butons sur le retour à l'emploi d'une catégorie de personnes de plus en plus précarisées et marginalisées. Tel est bien le sujet aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT – Tout à fait. Je donne la parole à Jean-François.

M. LABBAT – J’entends de nombreux chiffres, sur le nombre de vues et concernant Boost Emploi. Pourriez-vous cependant me préciser concrètement le nombre de personnes retournées à l’emploi avec Boost Emploi, ou prises en charge dans le cadre de Boost Emploi ? Je souhaiterais savoir ce qui fonctionne.

M. LE PRESIDENT – Au 31 mars 2021, 352 personnes étaient coachées dans le cadre de Boost Emploi. Depuis le début de l’année, 20 comptes recruteurs ont été créés. Ces entreprises peuvent proposer des offres au sein du dispositif. Nous nous chargeons, en effet, d’aller chercher des emplois cachés. Par ailleurs, 496 nouveaux comptes utilisateurs ont été créés depuis le début de l’année. Nous constatons que les besoins portent davantage sur de l’accompagnement et de la mise en relation, car seulement six personnes ont perçu l’aide financière dans le cadre Boost Emploi. Le dispositif fonctionne. Pôle Emploi suit environ 450 offres d’emploi en permanence. Notre dispositif est donc très complémentaire.

Si vous n’avez pas d’autres questions à poser, je sou mets le rapport au vote.

*La délibération n° 102 relative à la politique de l'Emploi et de l'Insertion –
Dotations 2021
est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 103

SANTÉ ET PRÉVENTION : PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE — DOTATIONS 2021

Mme AUDEGUIL – La promotion de la santé figure au cœur de nos engagements. Ce budget PMI Santé pour 2021 démontre une volonté nette de renforcer les solidarités territoriales en matière de santé et de prévention.

Dans le cadre du plan Corrèze Accompagnement COVID-19, nous avons renforcé notre accompagnement financier auprès des associations d'aide aux devoirs pour prévenir les risques de décrochage scolaire. Concernant la prévention des 0 à 6 ans, le Département, soucieux de porter une politique toujours plus tournée vers la prévention et le dépistage, s'engage en 2021 à poursuivre son soutien au Centre d'Action Médico-Social Précoce. Nous poursuivrons aussi la délégation des missions de planification familiale et signerons une nouvelle convention avec les trois centres hospitaliers (Brive, Tulle et Ussel) pour une durée de trois ans, qui veillera au renforcement des indicateurs d'activité et indicateurs financiers. Le service PMI Santé assurera la prescription et l'administration de l'ensemble des vaccins obligatoires ou recommandés par le calendrier vaccinal. Nous nous attachons aussi à évaluer l'efficacité de notre politique sociale de prévention et de promotion de la santé. A ce titre, nous poursuivrons notre partenariat avec l'Observatoire Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine.

Réduire les fractures territoriales, c'est mettre la solidarité et l'accompagnement des plus fragiles au cœur des choix politiques départementaux. A cet effet, nous soutenons financièrement les associations locales et le Comité de Corrèze de la ligue contre le Cancer. Garant de la sécurité et de l'accueil du jeune enfant, le Département s'assure, en lien avec le CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole) de Naves, d'offrir une formation complète aux assistants maternels, afin de les inscrire dans un processus de professionnalisation, garant d'un accueil sécurisé des enfants corréziens.

Afin de mener à bien l'ensemble de ces missions, je vous propose un budget de 540 000 € pour la PMI.

M. LE PRESIDENT – Je sou mets le rapport au vote.

*La délibération n° 103 relative à la Santé et Prévention : Protection Maternelle et Infantile –
Dotations 2021
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 104

POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE – DOTATIONS 2021

Mme AUDEGUIL – Le Département est le chef de file de la protection de l'enfance. Notre action s'articule de trois grandes priorités : mieux prendre en compte les besoins de l'enfant, renforcer le repérage et le suivi des situations de danger, et développer la prévention à tous les âges de l'enfance. Cette année 2021 s'inscrit une nouvelle fois dans un cadre partenarial évolutif du fait des politiques successives qui ont marqué un engagement insuffisant de l'État au regard des besoins dans le champ de l'enfance handicapée. Par ailleurs, ces dernières années ont été fortement marquées par la hausse du nombre de Mineurs Non Accompagnés (MNA) confiés au Département de la Corrèze. Le Département a fait face en apportant des réponses innovantes, notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'un appel à projets pour la mise à l'abri et l'accompagnement des MNA. Ces nouveaux dispositifs ont fait la preuve de leur pertinence pour les bénéficiaires et ont permis de contenir des accompagnements pour le Département.

En matière de prévention et de protection de l'enfance, pour améliorer l'accompagnement du public relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), nous poursuivons nos efforts afin de conforter l'offre d'accueil chez les assistants familiaux, avec une nouvelle campagne de recrutement. Nous innovons aussi avec de nouvelles réponses d'intervention et d'accompagnement du public telles que l'accueil séquentiel et l'accompagnement à la création de nouveaux lieux de vie et d'accueil. Le service de l'ASE a mis en place une nouvelle organisation afin de remplir au mieux les missions de protection de l'enfance du Département dans un nouveau contexte. L'effort important consenti par la collectivité s'est déjà traduit par un renforcement de l'encadrement intermédiaire, et une meilleure articulation entre le service et les fonctions support de la collectivité. Une nouvelle définition des périmètres et missions de chaque pôle a été proposée.

Pour l'exercice 2021, une externalisation partielle des mesures d'accompagnement à domicile a débuté le 1^{er} mars 2021 afin de conforter l'action de nos travailleurs sociaux et garantir l'efficacité et la sécurité de tous les accompagnements. Cela permettra également de redéployer une partie des agents vers une nouvelle cellule destinée à la prévention des sorties sèches de l'ASE ainsi que vers les pôles de placement de la cellule de recueil des informations préoccupantes, de l'adoption et du dispositif de placement familial sur lesquels de forts besoins ont été identifiés.

Dans ce cadre, je vous propose d'affecter pour 2021 un total de 21,3 M€ pour la politique départementale de l'Aide Sociale à l'Enfance, soit un budget en hausse de 900 000 € par rapport à 2020.

Mme TAYSSE – Nous nous inquiétons fortement au sujet de l'ASE. Nous nous trouvons au pied du mur. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a démontré que le système de protection de l'enfance corrézien reposait fortement sur les assistants familiaux. La campagne de recrutement débute tard. En 2022, 40 % des effectifs d'assistants familiaux manqueront pour faire face aux besoins. Nous sommes très inquiets.

M. LE PRESIDENT – Nous nous trouvons au pied du mur, mais ce mur n'est pas nouveau. Le sujet n'est pas nouveau. Nous menons une campagne depuis quatre ans. Nous la relançons tous les ans. La Cour des Comptes a plutôt félicité le travail des services de l'ASE. Les quatre points qu'elle a identifiés correspondent à des faiblesses que nous avons déjà identifiées, notamment le contrôle de quelques établissements qui mènent plus des actions lucratives que des actions relevant de la protection de l'enfance.

Concernant les assistants familiaux, un dispositif de recrutement est en cours. Une trentaine d'assistants ont été recrutés l'année dernière. Nous étudions aussi comment nous appuyer à terme sur le dispositif de l'AMAC. Nous pouvons effectivement nous inquiéter sur certains sujets, mais ce n'est pas cette inquiétude qui va nous aider à avancer. Nous devons nous saisir du sujet à bras le corps. Ce métier est difficile, mais reste rémunérateur pour des personnes souhaitant travailler à domicile.

Mme TAYSSE – Comment expliquer la désertion ?

M. LE PRESIDENT – Il ne s'agit pas d'une désertion. Actuellement, tous ceux voulant travailler peuvent trouver du travail, malgré la crise. Il faut aussi être prêt à s'adapter. De nombreux secteurs se heurtent à des difficultés de recrutement. L'effectif des assistants familiaux ne diminue pas non plus drastiquement. Nous sommes passés de 265 à 260. Nous tenons le cap. Nous disposons aussi d'une marge de manœuvre chez certains, dont l'agrément peut être étendu à un troisième enfant. Cela peut permettre de traverser cette phase. Nous devons tous assurer la promotion du dispositif.

Je sou mets le rapport au vote.

*La délibération n° 104 relative à la politique de Prévention et de Protection de l'Enfance –
Dotations 2021
est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 105

POLITIQUE DE PRÉVENTION ET ACTIONS SOCIALES — DOTATIONS 2021

Mme QUEYREL-PEYRAMAURE – Avec douze Maisons de la Solidarité Départementale (MSD) réparties sur tout le territoire, le Département conduit une action sociale de proximité au plus près des Corrégiens. Cette année encore, nous nous attacherons à consolider cette offre de service de proximité et à poursuivre l'amélioration de la qualité du service au public, notamment pour mieux prendre en compte les parcours individuels des personnes et renforcer encore les liens avec les partenaires afin de fluidifier les parcours, coordonner et adapter nos actions.

Le budget proposé pour 2021 est de 394 000 €, et comprend notamment 194 000 € pour les mesures d'accompagnement personnalisées, 120 000 € pour nos partenariats et 60 000 € pour les secours et assistance.

M. LE PRESIDENT – Je sou mets le rapport au vote.

*La délibération n° 105 relative à la politique de Prévention et Actions Sociales –
Dotations 2021
est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 106

PLAN « AMBITIONS SANTÉ CORRÈZE »

Mme PADILLA-RATELADE – La santé est la première préoccupation des Corrèziens. Leur offrir à tous, quel que soit leur lieu d'habitation, l'accès à des soins de qualité reste notre objectif majeur. Ainsi, nous avons adopté notre plan "Ambitions Santé Corrèze" pour développer une approche globale avec notamment le Centre Départemental de Santé "Corrèze Santé", qui comptera onze médecins d'ici l'été et cinq internes accueillis en stage chez les praticiens libéraux.

Pour développer ce Centre, je vous propose une enveloppe de 300 000 €, conformément au budget qui vous a été présenté précédemment. Notre action vise aussi un soutien à l'implantation des maisons et pôles de santé pluridisciplinaires, avec des aides à l'investissement accordées aux collectivités sous la forme d'une subvention à hauteur de 20 % du coût du projet, plafonnée à 100 000 €. Enfin, nous poursuivrons le maintien de l'aide à l'installation de nos étudiants en médecine, futurs professionnels de santé, avec des mesures d'accompagnement.

Le budget proposé pour 2021 est de 350 000 € en fonctionnement et 95 000 € en investissement.

Mme TAYSSE – Nous souscrivons complètement à la nécessité de se mobiliser de manière volontariste dans le domaine de l'accès aux soins car il s'agit d'un vrai sujet pour la Corrèze et pour la ruralité en général. Nous nous abstenons sur ce rapport, car le budget prévu pour cette année sert l'objectif d'amélioration de la santé et de l'accès aux soins, mais ne répond pas aux objectifs d'Ambitions Santé. Il faudrait pour cela qu'il soit plus élevé.

M. LE PRESIDENT – Certes, mais si ces mesures fonctionnent, nous ajouterons des crédits lors d'une décision modificative. Nous nous inquiétons tout de même du fait que le problème de l'accès aux soins gagne aussi les villes. Nous avons constaté cette évolution en Corrèze, malgré le Centre de Santé et les Maisons de Santé. La désertification gagne le Haut Limousin jusqu'au Pays de Brive, comme le montre la dernière carte de l'ARS. La situation est donc tendue.

Je sou mets le rapport au vote.

*La délibération n° 106 relative au Plan "Ambitions Santé Corrèze"
est adoptée par 27 voix pour et 11 abstentions.*

Je vous remercie. Nous pouvons suspendre la séance pour aller déjeuner.

La séance est suspendue.

RAPPORT N° 107

ACTIONS EN FAVEUR DES COLLÈGES PUBLICS, DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE – ACTIONS TRANSPORTS : ÉLÈVES HANDICAPÉS, HANDIMOBILE, JEUNESSE – DOTATIONS 2021

Mme PITTMAN – En novembre dernier, notre Assemblée a voté un montant de 2,3 M€ au titre de la dotation principale 2021 des collèges publics, traduisant notre engagement fort en faveur de l'éducation.

Face à la crise sanitaire que nous traversons, notre action est visible au sein des établissements, d'une part, au travers d'une gestion du personnel attentive et de protocoles à la fois soucieux de la sécurité des élèves et de la communauté éducative, mais surtout soutenables dans la durée pour les agents des collèges, d'autre part, au travers du dispositif exceptionnel de soutien que nous avons mis en place en faveur des élèves dont les difficultés scolaires sont apparues suite au confinement.

De plus, l'augmentation d'attribution de bourses tant pour l'enseignement supérieur que pour l'apprentissage nous a permis de répondre aux attentes particulières de la jeunesse en cette période difficile. A ce titre, 170 000 € ont été accordés récemment en faveur de plus de 600 jeunes corréziens pour les aider dans leur cursus de formation. Entre 2015 et 2020, le Département aura consacré près de 35 M€ dans le cadre de sa politique envers la jeunesse.

Pour 2021, je vous propose donc d'affecter 7,2 M€ au secteur "Education/Jeunesse". Ces dispositions prennent en compte les actions liées aux transports adaptés (transport scolaire et Handimobile) pour un montant de 2,7 M€. Une enveloppe de 405 000 € de dotations complémentaires aux collèges publics permettra notamment de participer à des actions sportives ou pédagogiques, tel que le dispositif "Ecole Entreprise". 519 000 € seront destinés à accompagner les jeunes et les familles les plus modestes par l'aide à la restauration, les bourses de l'enseignement supérieur, les primes d'apprentissage...

L'enveloppe consacrée aux actions en faveur de la jeunesse d'un montant de 349 000 € permettra notamment la poursuite du partenariat avec l'ODCV (Oeuvre Départementale des Centres de Vacances), afin de permettre aux jeunes et aux familles d'effectuer des séjours autant que le permettront les contraintes sanitaires.

M. LE PRESIDENT – Je mets ce rapport aux voix. Abstention du Groupe.

*La délibération n° 107 relative aux actions en faveur des collèges publics, de l'éducation et de la jeunesse –
Actions transports : élèves handicapés, Handimobile, jeunesse –
Dotations 2021
est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 108

POLITIQUE SPORTIVE DÉPARTEMENTALE – DOTATIONS 2021

M. ROUHAUD – Si le sport était au cœur de notre politique de bien-vivre ensemble durant cette mandature, nous faisons, cette année encore et plus que jamais, le choix d'accompagner le mouvement sportif durement frappé par la pandémie. En effet, les différentes mesures imposées par le contexte sanitaire ont à la fois freiné son dynamisme (arrêt des championnats, fortes contraintes sur le sport amateur) et compromis son modèle économique (matches à huis clos et différentes interdictions), mais la passion du sport demeure. La volonté d'avancer est là. Le Département sera, cette année encore, aux côtés des clubs et associations de la Corrèze.

Je vous rappelle qu'en 2020 déjà, nous avons fait le choix de maintenir la totalité des financements prévus pour le sport. Entre 2015 et 2020, le Conseil Départemental de la Corrèze a consacré 9,5 M€ au sport, vecteur de bien-être pour tous et d'attractivité du territoire.

En 2021, 1 729 785 € serviront les projets des sportifs corréziens, professionnels ou amateurs. Il s'agira notamment cette année d'intervenir auprès des comités départementaux qui sont en première ligne pour accompagner les clubs dans le redémarrage de leur activité. Les événements sportifs, dont le Département est un partenaire historique, seront accompagnés comme à l'accoutumée, selon le calendrier qui s'avérera possible.

Le sport nature, axe fondamental de notre politique sportive et touristique, prend une importance toute particulière au sortir de la pandémie qui a encouragé une pratique sportive autonome et non collective. Voilà pourquoi nous maintiendrons l'opération "Corrèze Destination Trails", nous accompagnerons la troisième édition du "Raid Aventure Corrèze Expérience" et nous poursuivrons le travail engagé en 2020 concernant l'amélioration de nos boucles cyclables et la valorisation de la Véloroute 87.

M. LE PRESIDENT – Je mets ce rapport aux voix.

*La délibération n° 108 relative à la politique sportive départementale –
Dotations 2021
est adoptée à l'unanimité.*

M. ROUHAUD – Suite à ce dernier rapport de la mandature, dans ce magnifique hémicycle, je souhaite faire un dernier clin d'œil à vous, Monsieur le Président, à mes collègues de la Majorité et de la Minorité, ainsi qu'à l'ensemble des agents des différents services que j'ai eu l'occasion de côtoyer avec beaucoup de plaisir et à l'ensemble du milieu associatif sportif corrézien.

Il y a quelques mois, j'ai été victime d'une tentative de kidnapping ; *in fine*, je suis parmi vous et en vie. Que de joie et de bonheur pour moi ! C'est pour cela que ma vie de personne publique va s'arrêter dans quelques semaines pour rejoindre d'autres cieux. C'est pour cela, pour mon bien-être, que je n'autorise personne à utiliser mon identité ou tout autre document me concernant pour tout usage à des fins personnelles. En attendant, merci Corrèze !

M. LE PRESIDENT – Merci Gilbert. L'amitié restera plus forte que tout.

RAPPORT N° 109

POLITIQUE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE – DOTATIONS 2021

M. COLASSON – Comme vous le savez, le Département a fait de la politique culturelle l'une de ses priorités. Comme beaucoup d'autres secteurs, la culture a été très impactée par la crise sanitaire. Bien que de nombreuses activités culturelles soient au ralenti, voire à l'arrêt depuis plus d'un an maintenant, le soutien du Département à la culture a été maintenu en 2020 et confirmé en 2021.

Dans cette période particulièrement difficile pour eux, le Département s'est constamment mobilisé auprès des acteurs culturels. En plus de l'enveloppe habituelle, qui est sanctuarisée depuis deux ans, nous avons prévu, dans le cadre du plan Corrèze Accompagnement COVID-19, une enveloppe supplémentaire exceptionnelle de 50 000 € pour aider à la relance des activités culturelles, dès que la situation sanitaire le permettra.

Voyons tout d'abord les quatre compétences obligatoires des Départements :

Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques

Bien que le Département ne soit pas le financeur désigné, nous avons choisi de mettre l'enseignement artistique au cœur de notre projet culturel, avec une action toute particulière en faveur des territoires ruraux. L'enveloppe qui est maintenue est de 413 000 € en fonctionnement. Par ailleurs, le plan quinquennal du Schéma venant à échéance cette année, nous aurons également à préparer un nouveau plan pour les cinq prochaines années (2021-2026).

La Bibliothèque Départementale (BD)

Cette question sera traitée par Nicole TAURISSON.

Les Archives Départementales

Cette question sera traitée par Jean STÖHR.

Les musées départementaux et les expositions temporaires

– Le Musée du Président Jacques CHIRAC accueillera cette année quatre expositions :

- du 15 mars au 15 mai, l'exposition Fantastique, destinée aux scolaires et à la jeunesse, autour de l'édition originale des Histoires extraordinaires d'Edgard POE, un ouvrage offert à Jacques CHIRAC par Bill CLINTON ;
- du 15 mars au 15 novembre, les quatre objets les plus emblématiques du Trésor de Tintignac seront exposés (le carnyx sanglier, le carnyx serpent, le casque oiseau et le petit cheval) ;
- du 8 mai au 15 novembre, exposition sur les Mariannes ou les visages de la République, qui sont des allégories de la République française : il s'agit de prêts consentis par l'Assemblée Nationale, le Sénat, des collectionneurs privés et plusieurs communes corréziennes. Pierre BONTE, le célèbre journaliste, en sera le commissaire ;
- du 15 avril au 15 novembre, exposition de caricatures des Présidents de la République par CABU : il s'agit d'extraits d'une exposition qui s'est déroulée récemment à l'Hôtel de Ville de Paris. L'épouse de l'artiste nous fera l'honneur de la présenter.

Budget : 157 100 €, dont 119 000 € en fonctionnement et 38 000 € en investissement pour le Musée Jacques CHIRAC.

– Le Musée Départemental de la Résistance Henri QUEUILLE, à Neuvic, organisera, cette année, le troisième et dernier volet des hommages rendus à Henri QUEUILLE, à l’occasion des commémorations du 50^{ème} anniversaire de sa disparition. Le titre de cette exposition temporaire est le suivant : Henri QUEUILLE, un engagement au service de la France.

Budget : 19 000 €, dont 10 000 € en fonctionnement.

Voyons maintenant les compétences optionnelles du Département :

– **Les Actions Culturelles de Territoires (ACT)**

Nous avons traité de ce sujet lors d’un précédent Conseil Départemental, je n’y reviendrai donc pas.

Budget : 265 000 € en fonctionnement, somme répartie sur les cinq territoires que nous avons définis.

– **Les associations à vocation départementale**

Le sujet a été traité lors d’un précédent Conseil Départemental.

Budget : 824 000 € en fonctionnement.

– **L’aide aux parcours culturels et artistiques de la jeunesse**

L’aide aux échanges internationaux (écoles et collèges) bénéficie d’un budget de 15 000 € auquel il faut rajouter 5 000 € pour les comités de jumelage, soit un total de 20 000 € en fonctionnement. Les ateliers d’éducation artistique bénéficient, quant à eux, d’un budget de 15 000 € en fonctionnement.

– **Le dispositif exceptionnel de soutien à l’activité culturelle**

Il est destiné aux publics fragiles et à la jeunesse, avec deux objectifs :

- soutenir les artistes et les acteurs culturels dont nous connaissons les difficultés en cette période de pandémie ;
- favoriser les projets qui apportent de la convivialité, par exemple dans les EHPAD.

Je rappelle simplement que l’une des conditions essentielles pour être éligible est que le (la) demandeur (euse) exerce son activité culturelle en Corrèze.

– Voyons maintenant **le cinquième volet, à savoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine.**

Budget : 24 000 €, dont 20 000 € en investissement et 4 000 € en fonctionnement, dédiés à l’organisation des Journées Européennes du Patrimoine.

– Voyons maintenant **le domaine de Sédières**. Cette année encore, de nombreuses manifestations sont prévues pour la saison culturelle de Sédières, à destination de tous les publics, au cours desquelles nous chercherons à promouvoir les artistes et les talents corrèziens :

- L’art au château ;
 - La peinture d’Alain GAZEAU de Brive ;
 - La photographie de Fabrice VARIERAS de Tulle ;
 - Les arts plastiques par Hélène HALFEMEZER d’origine danoise qui vit aujourd’hui à Varetz ;
 - Le manège extraordinaire par le plasticien Christian CEBE de Beynat : exposition dans la cour du château.
-

– En sus **des expositions, des spectacles seront comme tous les ans organisés**, si les conditions sanitaires le permettent :

- Soirée 100 % Corrèze, le 3 juillet, avec notamment les jeunes talents de l'opération "Tremplin Corrèze" ;
- Six apéros-concerts du 12 juillet au 16 août ;
- Cinq spectacles de jeunes publics entre le 7 juillet et le 18 août ;
- L'opéra Carmen de BIZET, en partenariat avec le Festival de la Vézère, le 10 août ;
- Soirée Edith PIAF, le 30 juillet, avec Nathalie MARCILLAC.

Budget : 2 113 000 € en dépenses d'investissement et de fonctionnement, 134 448 € de recettes d'investissement et de fonctionnement.

M. LE PRESIDENT – Je mets ce rapport aux voix. Le Groupe s'abstient.

*La délibération n° 109 relative à la politique culturelle départementale –
Dotations 2021
est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 110

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES : DOTATIONS 2021

M. STÖHR – Les Archives Départementales ont pour mission la collecte, la conservation, le classement, la communication et la valorisation des documents. Au cours des années 2015-2020, les Archives Départementales ont accompli leurs missions obligatoires tout en menant plusieurs projets phares visant à accroître la visibilité du service.

La consultation reste l'objectif premier des Archives. La salle de lecture continue d'attirer un public local ainsi que des professionnels, généalogistes ou universitaires, venant de toute la France. La fréquentation du site Internet pour accéder aux ressources numériques est toujours aussi importante (entre 35 et 40 millions de pages vues par an). La numérisation des archives sur support papier est maintenant entièrement réalisée en interne et porte en priorité sur les documents très demandés par les généalogistes.

D'autre part, des partenariats ont été signés pour mettre en ligne des données sur des portails nationaux ou internationaux, publics ou privés. Parallèlement, la préservation du patrimoine local n'a pas été oubliée, avec une politique de soutien aux communes très active en faveur de la restauration de leurs archives.

Cette année sera marquée par la réalisation d'une exposition mettant en lumière les missions et compétences des Archives Départementales sous un angle attractif, intitulée "Archives et bandes dessinées : de la représentation à la réalité". Elle comparera les représentations dans les bandes dessinées et la réalité d'un service public, en s'appuyant sur les pratiques et l'histoire des Archives de la Corrèze. Comme les expositions précédentes, elle sera d'abord présentée aux Archives Départementales avant d'être itinérante sur le Département.

Pour mettre en œuvre ces projets, le budget total pour 2021 s'élève à 151 100 €.

Pour finir, permettez-moi, en notre nom à tous, d'adresser à Mme Justine BERLIERE et à l'ensemble de son service nos félicitations et remerciements pour la qualité unanimement reconnue de leur travail.

M. LE PRESIDENT – Je mets ce rapport aux voix.

*La délibération n° 110 relative aux Archives Départementales –
Dotations 2021
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 111

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE – DOTATIONS 2021

Mme TAURISSON – La Bibliothèque Départementale joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'une politique culturelle de proximité en milieu rural. Afin de continuer à fournir un service de qualité aux Corrèziens et de mener à bien les mesures prises ces dernières années, plusieurs actions sont prévues pour 2021, à commencer par l'achèvement de la mise en place d'un service mutualisé pour l'accès aux ressources numériques, pour tous les usagers corrèziens, en partenariat avec Tulle agglo, la ville de Brive et Haute-Corrèze Communauté. En dépit de la situation de crise, la réinformatisation de la Bibliothèque Départementale, prévue pour 2020, a pu être menée à bien.

S'agissant du Festival Coquelicot, que nous conduisons désormais en partenaire avec le Conseil Départemental de la Creuse, l'édition 2020 n'a pas pu avoir lieu à cause de la situation sanitaire. Nous nous attachons à ce que l'édition 2021 puisse se tenir cet automne.

Enfin, avec sa participation au "Mois du film documentaire", la Bibliothèque Départementale accompagne les bibliothèques corrèziennes dans leur travail de promotion du cinéma documentaire auprès d'un large public.

Pour 2021, son budget total s'élèvera à près de 272 000 €.

M. LE PRESIDENT – Je mets ce rapport aux voix.

*La délibération n° 111 relative à la Bibliothèque Départementale –
Dotations 2021
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 201

RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES – DOTATIONS 2021

Mme SIMANDOUX – Depuis 2015, nous avons fait de l'amélioration du réseau routier départemental l'une de nos priorités. Ce choix s'est ainsi traduit par une augmentation progressive et régulière des programmes d'investissement sur les routes. De 12 M€ par an avant 2015, le budget a été porté à 14 M€ de 2015 à 2018, puis à 16 M€ en 2019 et 2020. Au total, cela représente plus de 16 M€ supplémentaires investis sur les six dernières années, soit l'équivalent de plus d'une année complète de travaux en moyenne.

Au-delà de ces investissements, pour moderniser le réseau routier départemental, nous avons également relancé les grands projets routiers avec le plan "Routes 2025" et nous faisons aujourd'hui un point d'étape sur ce sujet avec notamment le choix des tracés des déviations de Meymac et de Noailles.

Cette année, nous poursuivons donc dans la voie que nous avons tracée depuis six ans avec une proposition de budget encore en hausse, avec un effort d'investissement porté à 19,3 M€ qui se traduit ainsi :

- 16,5 M€ seront mobilisés pour la modernisation de nos infrastructures et la sécurisation des conditions de circulation ;
- 1,2 M€ sont inscrits pour répondre aux enjeux de desserte économique dans le cadre de notre plan "Routes 2025" et les projets de Malemort, Lubersac, Meymac et Noailles ;
- 1,6 M€ seront consacrés à la sauvegarde et à la réhabilitation du Viaduc des Rochers Noirs, avec un lancement des travaux programmé pour 2022, avec un objectif d'inauguration pour les Journées du Patrimoine de septembre 2023.

S'agissant du fonctionnement, je vous propose un budget de 5,6 M€ pour l'entretien du patrimoine, du matériel et la gestion du service hivernal.

Au total, ce sont donc 25 M€ que nous proposons d'affecter pour 2021 afin de conforter la politique ambitieuse que nous avons conduite depuis 2015 sur le réseau routier départemental.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose d'adopter ce rapport.

*La délibération n° 201 relative aux Réseaux et Infrastructures –
Dotations 2021
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 202

ROUTES 2025 : GRANDS PROJETS ROUTIERS – VALIDATION DES TRACÉS DES DÉVIATIONS DE MEYMAC ET DE NOAILLES

M. TAGUET – Depuis 2015, nous avons souhaité lancer ou relancer les grands projets routiers stratégiques pour l'aménagement et le développement de notre territoire, avec le plan "Routes 2025". Aujourd'hui, je vous propose de faire des choix de tracés sur les projets de déviation de Meymac et Noailles, ainsi qu'un point d'information sur les projets de Malemort et Lubersac.

S'agissant d'abord de la déviation de Meymac, ce projet doit permettre de délester le centre-bourg du trafic poids lourds et d'améliorer la desserte des activités situées à l'est de la commune, et notamment la zone d'activités de Maubech. Depuis la validation du parti d'aménagement en novembre dernier, les études et reconnaissances techniques ont été menées afin d'optimiser et de définir plus précisément les ouvrages et le tracé global du projet. Les coûts du projet ont également pu être affinés et optimisés, et le montant global prévisionnel de l'opération s'établit, à ce stade de l'avant-projet, à 20 M€ pour un projet qui sera réalisé en trois phases correspondant aux trois sections de travaux. Sur cette base, des études techniques vont être menées en vue d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique en décembre 2021 et janvier 2022.

Je vous propose donc de valider le tracé proposé pour la déviation de Meymac afin de poursuivre les études techniques et les procédures réglementaires.

Concernant ensuite le contournement de Noailles, qui doit permettre de relier le Sud corrézien à l'autoroute A20, les reconnaissances et études techniques ainsi que l'analyse des aménagements de sécurisation de la RD158 existante ont permis de définir plus précisément les ouvrages et aménagements à réaliser. Les coûts du projet, dont sa partie neuve, ont également pu être affinés et optimisés, et le montant global prévisionnel de l'opération s'établit aujourd'hui à 25 M€ HT dont 19 M€ pour les travaux liés au viaduc et au tunnel. L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique sera conduite à la mi-2022.

Je vous propose ainsi de valider le tracé neuf, proposé pour la déviation de Noailles et de prendre acte des aménagements de sécurité envisagés sur l'itinéraire de la RD158, qui viendront en accompagnement de ce projet de déviation.

Au-delà de ces deux choix de tracé, je vous propose également quelques éléments d'information sur le projet de Malemort et de Lubersac. S'agissant de la déviation de Malemort, les travaux ont débuté à l'été 2020 et se poursuivent pour une fin de chantier prévue à l'été 2022. Une étape symbolique a été franchie cette semaine avec la pose du tablier du viaduc sur la Corrèze.

Enfin, concernant la déviation de Lubersac, le tracé a été validé lors du Conseil Départemental de novembre dernier. Sur cette base, le dossier préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que les démarches réglementaires ont été entrepris en vue d'une enquête publique pour novembre 2021.

Mme VALLÉE – Vous nous demandez, dans ce rapport, de valider les tracés des déviations de Meymac et de Noailles qui en sont au stade d'avant-projet. Concernant la déviation de Meymac, il me semble que le tracé définitif a déjà été retenu lors de l'Assemblée Plénière du 27 novembre 2020, car nous avons voté dans la délibération l'article 3 ; nous avons approuvé le bilan de la concertation, approuvé le choix de la variante, et donc du tracé, approuvé la poursuite des études techniques, environnementales et réglementaires sur la base du tracé global, et autorisé le Président et le Vice-Président à mener toutes les études.

Or, la délibération de ce jour porte exactement sur les mêmes approbations, hormis un détail qui m'interpelle : il est, en effet, souhaité que la déviation soit réalisée « sur une durée minimale globale de trois ans ». En conséquence, au mieux les travaux dureront trois ans, soit une année par phase. Cependant, combien de temps dureront-ils au maximum ? Cinq ans, dix ans ? Je propose donc de retirer le terme « minimum » de la délibération.

M. LE PRESIDENT – Nous pouvons retirer ce terme, comme la phrase dans son ensemble. Cela ne change rien. Ces travaux dureront le temps nécessaire.

Mme VALLÉE – Nous avons déjà validé ce tracé en novembre dernier.

M. LE PRESIDENT – Je lis les rapports, mais pas les délibérations.

Mme VALLÉE – Pour ma part, je les ai relus hier et encore ce jour. Nous avons bien arrêté toutes les variantes en novembre dernier.

Concernant Noailles, nous n'avons pas arrêté le tracé de la déviation, ce qui nous est demandé ce jour. En revanche, aucune durée minimale de réalisation des travaux ne figure dans la délibération. Je comprends toutefois l'urgence, vu que Monsieur le Maire de Noailles a interdit la circulation des poids lourds dans le village.

M. LE PRESIDENT – Ces travaux s'avèrent *a contrario* moins urgents puisque l'enquête publique n'aura lieu qu'en fin d'année 2022 afin que nous puissions, au préalable, constater les effets de la déviation de Malemort sur le trafic. Nous sommes d'accord sur ce point avec les associations environnementales, les riverains et les maires que nous avons réunis à la fin du mois de janvier dernier.

Mme VALLÉE – En outre, nous avons entendu dire que le Lot en profiterait également pour poursuivre cette déviation vers Martel.

M. LE PRESIDENT – Les deux Conseils Départementaux se sont effectivement réunis en présence des maires de toutes les communes concernées par ces tracés. Le Conseil Départemental du Lot ne reposera pas de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) suite à l'invalidation de la précédente, mais améliorera cette portion bout par bout. Nous-mêmes attendons de voir ce que donne la déviation de Malemort sur le trafic avant de lancer notre DUP. Il était de toute façon déjà prévu que le projet de Lubersac, à savoir le plus avancé, soit le premier à sortir de terre, que le projet de Meymac soit réalisé dans la foulée et que celui de Noailles n'intervienne qu'en dernier, dans tous les cas, les études nécessaires s'avérant plus longues.

En outre, s'agissant de la déviation de Noailles, nous nous trouvons dans une configuration dans laquelle nous pouvons améliorer la RD158 afin de construire le contournement.

Mme VALLÉE – Je suis d'ailleurs assez inquiète à propos du trafic supplémentaire qui pourrait être ainsi généré, si cette déviation part plus loin. En Commission, il nous a été indiqué que des aménagements seraient exécutés en régie dès le printemps 2021, mais les résultats seront-ils suffisants ?

M. LE PRESIDENT – Vous pouvez être rassuré : les associations de riverains se déclarent très satisfaites des décisions prises et surtout, des engagements tenus en la matière. En ce qui concerne le trafic global, nous avons convenu d'attendre de connaître les incidences de la déviation de Malemort, avant de déposer la DUP. Si celle-ci venait à couper le flux complètement, nos 30 M€ d'investissement seraient à reconsidérer. Certes le Maire de Jugeals-Nazareth a relancé le sujet de la RD73, qui s'avère toutefois assez récurrent, mais nous regarderons de quelle manière nous pouvons le régler. Pour autant, dans l'ensemble, le projet fait plutôt consensus, ce qui ne signifie pas qu'au moment de la DUP, les riverains ne soulèveront pas une autre problématique. Tel est le propre des DUP.

Dans tous les cas, nous attendrons un peu avant de finaliser notre dernier investissement. Nous devons néanmoins poursuivre les études.

S'agissant enfin de la délibération, nous pouvons retirer le terme « minimum », sachant que de toute façon, ce projet ne nécessitera pas moins de trois ans.

M. TAGUET – La première délibération relative à la déviation de Meymac nous a permis d'affiner le tracé sur les différentes variantes et de réaliser les études techniques. La délibération de ce jour porte donc sur un tracé affiné, qui a été présenté au Maire de Meymac en février dernier. En effet, la dernière fois, nous avons travaillé avec les élus de Meymac, mais vous aviez relevé la faible participation à l'occasion de la concertation.

Le tracé étant désormais affiné, une nouvelle délibération est soumise à votre vote : elle permet d'affiner le tracé et de chiffrer l'avant-projet sommaire à hauteur de 20 M€, et nous pourrions ensuite en venir aux délibérations réglementaires et effectuer la DUP. Cette deuxième délibération s'avère donc vraiment nécessaire.

Mme VALLÉE – Les termes de cette seconde délibération sont toutefois exactement les mêmes que ceux de la première.

M. LE PRESIDENT – En effet, nous en sommes toujours aux études techniques, réglementaires et foncières. En revanche, cette délibération permet d'autoriser le Président et le Vice-Président à déposer les dossiers réglementaires pour instruction auprès des services de l'Etat et d'approuver un principe de phasage correspondant aux trois sections de travaux sur une durée minimale globale de trois ans. En réponse au Maire de Meymac qui ne veut pas d'une section sans l'autre, l'idée consiste ici à acter le principe de trois sections les unes après les autres. Cette durée minimale de trois ans constitue une évidence. Nous lancerons ces trois phases successivement.

Mme VALLÉE – Il ne devra pas y avoir d'interruptions entre elles.

M. LE PRESIDENT – Nous pouvons effectivement préciser : « en trois sections de travaux successives ». Sommes-nous d'accord ? ... Je mets aux voix ce rapport ainsi modifié.

*La délibération n° 202 relative aux Routes 2025 : grands projets routiers –
Validation des tracés des déviations de Meymac et de Noailles
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 203

TOURISME – DOTATIONS 2021 ET CONVENTION DE PARTENARIAT CORRÈZE TOURISME

M. LEYGNAC – Pour cette deuxième année marquée par la crise de la COVID-19, les Français expriment plus que jamais un besoin vital de partir en vacances. C'est l'une des clefs de la résilience du secteur du tourisme et des loisirs. Mais pas n'importe quelles vacances ! En effet, force est de constater que la crise sanitaire a joué un rôle de catalyseur dans l'évolution des grandes tendances de consommation. Le secteur du tourisme n'y déroge pas : la consommation responsable, locale, durable, solidaire et porteuse de sens se généralise. L'envie de voyager autrement, de tranquillité, de découverte de lieux peu fréquentés, d'expériences authentiques émerge fortement.

La Corrèze, de par ses caractéristiques intrinsèques, répond bien à ces nouvelles attentes, comme en a témoigné la forte fréquentation de l'été 2020. Pour autant, les acteurs du tourisme corrézien ressortent pour la plupart affaiblis par les confinements successifs comme le traduisent les quelques résultats partiels de l'année 2020. La fréquentation touristique 2020 est estimée à 5,7 millions de nuitées, contre 7,5 millions en année standard. Même si la méthode de comptage n'est pas la même, on peut facilement comprendre que les cinq mois de confinement ont généré des pertes importantes. L'hôtellerie a connu un beau cœur de saison durant lequel la fréquentation française a compensé la baisse de fréquentation étrangère, mais enregistre malgré tout une baisse de fréquentation de 6,8 % entre juillet et octobre. Pour le reste de l'année, les établissements étaient quasiment à l'arrêt. Les sites de visite enregistrent des chiffres de fréquentation très contrastés selon leur situation (intérieur/extérieur) et leur saisonnalité. Au final, c'est une disparité très forte entre opérateurs qui ressort : ceux qui jouissent d'une forte capacité d'adaptation et de commercialisation ont tiré leur épingle du jeu, alors que d'autres ont été plus impactés par la COVID-19.

C'est pourquoi pour notre deuxième année de mise en œuvre du projet Ambition Tourisme, notre enjeu est double : poursuivre la mise en œuvre du projet Ambition Tourisme dont les actions permettent de se projeter dans l'après-COVID et faire preuve, comme en 2020, d'une capacité d'adaptation pour limiter au maximum les effets de la crise. Il s'agira de contribuer à la visibilité de la destination Corrèze, d'encourager la consommation touristique et d'accompagner les prestataires dans l'adaptation de leur offre rendue nécessaire par le contexte sanitaire.

Aussi, les priorités fixées pour 2021 sont :

- Accompagner le renouvellement et la performance de l'offre par la formation, le déploiement renforcé de la solution de vente en ligne départementale ou encore par la prospection d'investisseurs touristiques ; une meilleure connaissance des marchés sera également une clef ;
- Poursuivre la structuration de l'offre de pleine nature et la promotion sur des sites spécialisés pour faire de la Corrèze une destination reconnue en la matière ;
- Développer des services innovants 4.0 à destination des touristes en séjour, pour mieux les informer et les inciter à consommer le territoire ;
- Développer une promotion décalée, percutante et portée par l'ensemble des opérateurs de la destination pour augmenter la notoriété de la Corrèze, susciter les réservations et la consommation sur place.

L'ensemble de notre action 2021 doit contribuer à nous positionner de manière proactive et offensive face aux mutations du comportement des clients et aux grands acteurs, au bénéfice d'un tourisme responsable, connecté à son territoire et porteur de sens. L'enjeu est opérationnel pour l'été 2021 qui sera à nouveau marqué par la COVID-19, mais également de préparer la Corrèze au tourisme de l'après-crise.

Pour répondre à cette ambition, je vous propose d'affecter 1 211 703 € à notre politique touristique 2021 et j'en profite pour remercier l'ensemble du personnel de l'Agence de Développement et de Réservations Touristiques de la Corrèze pour la mise en place de notre politique Tourisme dans le contexte difficile de la COVID-19.

Mme VALLEE – Vous nous présentez, dans ce rapport, les trois axes à développer pour le tourisme : accompagner le renouvellement et la performance de l’offre ; être mieux présent sur le parcours Client ; piloter le projet stratégique et créer la synergie pour une gouvernance partagée. Il n’y a rien de vraiment nouveau dans ce rapport qui reprend ce qui était prévu l’année passée : en réalité, ce rapport relate ce qu’il reste à faire à ce jour.

Pour mémoire, nous avons voté contre le projet stratégique Ambition Corrèze Tourisme 2020-2022, le 14 février 2020, lors de sa présentation, non par opposition au contenu du travail effectué par Corrèze Tourisme, mais par opposition au montant alloué à cette politique qui est un levier économique essentiel pour notre Département. Lors de la déclinaison des actions et le vote des notations en 2020, nous nous sommes abstenus pour la même raison.

Cette année, l’investissement demeure encore aussi faible et le budget de fonctionnement est stable. Nous allons donc continuer à nous abstenir pour la même raison.

M. LE PRESIDENT – Je rappelle qu’au titre des aides à l’investissement, nous ne pouvons qu’aider les collectivités. Nous ne pouvons donc pas prévoir des sommes phénoménales. Je mets ce rapport aux voix.

*La délibération n° 203 relative au Tourisme –
Dotations 2021 et convention de partenariat Corrèze Tourisme
est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 204

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET NUMÉRIQUES – PROGRAMMATION 2021

Mme ROME – En juillet 2016, notre Assemblée décidait d'engager le programme Corrèze 100 % Fibre 2021. Moins de cinq ans après, la réalité de 2021 est là et la Corrèze est bien le premier Département français couvert par un réseau public de très haut débit, avec le 100 % Fibre optique. D'ici le 30 juin 2021, toutes les zones prévues seront commercialisées sur les territoires relevant de la compétence du Département. Au total, 210 plaques fibre seront réceptionnées, incluant plus de 99 000 prises de fibre optique construites.

Côté commercialisation, depuis l'ouverture des premières zones en janvier 2020, avec un taux de raccordement supérieur à 30 % sur l'année 2020, la Corrèze dépasse déjà largement les prévisions de départ qui était de 24 %. Les opérateurs sont aussi au rendez-vous et un travail est réalisé chaque semaine, avec les équipes du Département, pour rendre possible leur présence dès l'ouverture commerciale d'une plaque fibre, permettant aux administrés de pouvoir bénéficier d'un large choix d'offres et de réaliser ainsi une mise en concurrence.

Concernant les recettes et les premières retombées financières, qui permettront le remboursement des emprunts des EPCI et du Département, plus de 6 M€ sont attendus dès cette année grâce notamment à la commercialisation des prises. Pour 2021, c'est un budget de 1 387 500 € que je vous propose au titre du programme 100 % Fibre 2021.

Concernant la téléphonie mobile, tous les pylônes des programmes "Centre-bourg" et "1 300 sites stratégiques" sont activés, hormis ceux de Soursac et de Saint-Geniez-ô-Merle qui le seront avant l'été. Une enveloppe de 203 000 € permettra de terminer ces deux programmes, de rembourser la quote-part prévue aux collectivités partenaires et d'acquies ainsi tous les sites construits.

Concernant le programme New Deal, 18 sites ont déjà été sélectionnés par l'Etat en Corrèze, sur proposition du Conseil Départemental et un site est déjà actif ; six le seront cette année. Le programme de développement des infrastructures s'accompagne d'un programme ambitieux de développement des usages et des services numériques sur l'ensemble du Département, un programme dont la nécessité a été mise au grand jour lors de la COVID-19 qui a rendu le numérique primordial et incontournable pour bon nombre de citoyens.

A ce titre, je souhaiterais revenir sur plusieurs actions phares que nous avons engagées :

- Le dispositif "Coup de pouce Corrèze" qui permet d'accompagner des porteurs de projets dans leur démarche de recherche de financement participatif. Un succès avec plus de 4,8 M€ mobilisés sur 218 projets corréziens grâce à 20 000 contributeurs depuis 2016 ;
 - Lancé l'an passé, le programme "Boost Projets" vise à aider les porteurs de projets selon quatre thèmes différents (le financement participatif, les usages du numérique, la marque Origine Corrèze et les réseaux professionnels) : au total, 94 webinaires ont été organisés, rassemblant plus de 700 participants et ils seront reconduits en 2021 ;
 - Concernant l'inclusion numérique, nous allons déployer cette année des Pass numériques permettant de financer des formations d'initiation ou de perfectionnement au numérique pour trois publics cibles : les jeunes éloignés de l'emploi, les seniors et les porteurs de projets. Le Département distribuera 5 400 Pass numériques sur 2021 et 2022, et envisage de recruter trois Conseillers Numériques dont la mission sera d'initier, former et accompagner le plus grand nombre de citoyens aux usages numériques.
-

Entre les infrastructures et les usages, nous avons résolument choisi de donner une longueur d'avance à notre Département avec des programmes permettant à tous les Corrèziens de profiter du potentiel offert par le numérique.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose d'adopter ce rapport.

*La délibération n° 204 relative à l'Aménagement Numérique : infrastructures, usages et numériques –
Programmation 2021
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 205

BÂTIMENTS ET MOYENS GÉNÉRAUX - DOTATIONS 2021

M. DELPECH – L'année 2020, marquée par une crise sans précédent, n'a pas remis en cause la détermination du Département à investir massivement en 2021, afin de moderniser son parc immobilier. En relevant de façon conséquente notre effort d'investissement, nous réaffirmons notre volonté de soutenir le tissu économique local. En complément des volets énergétiques et modernisation qui représentent l'essentiel de nos actions, nous allons également poursuivre nos efforts dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Concernant les investissements pour les bâtiments et les moyens généraux, nous prévoyons une enveloppe de 5 694 800 €, dont 3 075 000 € affectés aux collèges publics avec notamment le démarrage de la restructuration globale du collège d'Argentat, ainsi que la restructuration de la demi-pension du collège d'Allasac. D'importants travaux de rénovation thermique et de modernisation viennent compléter ces investissements dans de nombreux autres collèges. 1 212 000 € sont consacrés à la modernisation des bâtiments départementaux, notamment les Centres d'Entretien des Routes, Bâtiments et Fibre, les Maisons de la Solidarité Départementale, les Maisons du Département et le Laboratoire Qualyse dans le cadre de la convention qui nous lie. 623 000 € seront prévus au titre de la modernisation des autres bâtiments, comprenant les sites culturels et sportifs, touristiques et les gendarmeries. 784 000 € seront réservés à l'investissement en termes de moyens généraux, et notamment consacrés au renouvellement de la flotte automobile.

Concernant le budget de fonctionnement, nous prévoyons une enveloppe de 5 286 300 €, dont 3 650 000 € pour les bâtiments départementaux. 660 000 € sont mobilisés pour les affaires juridiques et les assurances. 976 300 € seront dédiés pour les moyens généraux, au fonctionnement de notre collectivité. En parallèle, des recettes de 1 420 000 € sont estimées au titre des loyers et charges générés par le patrimoine départemental et 30 000 € au titre des assurances.

Au-delà des montants prévus pour 2021, nous aurons conduit un plan pluriannuel d'investissement pour les bâtiments de 14,2 M€, dont 8,8 M€ destinés aux collèges. Pour mémoire, la Commission a rendu un avis positif unanime.

M. LE PRESIDENT – Je mets ce rapport aux voix.

*La délibération n° 205 relative aux bâtiments et moyens généraux –
Dotations 2021
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 206

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE RELATIVE AUX SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA COLLECTIVITÉ – DOTATIONS 2021

M. LAUGA – La politique départementale des systèmes d'information s'inscrit dans la modernisation de notre collectivité, avec une volonté clairement affichée de mettre en œuvre des projets structurants et innovants dans le cadre de la feuille de route numérique 2019-2021. Le 100 % dématérialisé, la relation Usager et la gouvernance de la donnée sont les trois programmes métiers qui ont permis de construire cette feuille de route numérique.

Le projet Routes 4.0, qui comprend la gestion de l'ordonnancement, le Système d'Information Géographique, l'information Grand Public, la gestion de la relation Usager et l'outil de pilotage, repose désormais sur des solutions ouvertes, innovantes, de dernière génération et offre un grand potentiel.

Le domaine social a, quant à lui, non seulement mis en place une plateforme de télégestion et d'échange des flux avec les services d'aide à domicile, mais a également permis la dématérialisation des évaluations à domicile.

L'année 2020 a été riche d'enseignement et a permis de montrer l'agilité et l'adaptabilité des systèmes de la collectivité en assurant la continuité d'activité de tous les services. Le télétravail a montré la nécessité d'avoir un système ouvert, dématérialisé et sécurisé.

La feuille de route numérique se poursuivra en 2021 afin d'accélérer le développement des usages et d'exploiter le potentiel du numérique pour moderniser l'action publique. Il s'agit là d'un défi managérial et technologique important pour notre administration puisqu'elle place l'utilisateur au centre de nos préoccupations, tout en mettant en avant une volonté de mutualisation de nos actions avec les différentes entités corréziennes.

Afin de permettre la mise en œuvre des projets, il est prévu une enveloppe de 2,44 M€ en investissement en 2021, couvrant l'ensemble des services départementaux, les 101 sites de la collectivité connectés à nos systèmes et les 25 collèges publics. En fonctionnement, une enveloppe de 1,72 M€ est prévue, comprenant la formation spécifique des agents, ainsi que la fourniture de l'ensemble des services d'information et de télécommunication.

M. CHASSAGNARD – Je crois que chacun d'entre nous réagit en fonction de son niveau d'information et de connaissance. Or, dans le domaine numérique, nombre de personnes restent en souffrance, à savoir des personnes âgées, mais pas forcément. Grâce à l'État et au Département, nous avons organisé un atelier numérique que nous avons inauguré ensemble, et nous nous sommes alors aperçus que des jeunes avaient également besoin d'un soutien. Nous avons donc dédié une personne à l'accompagnement de leurs démarches administratives auprès de Pôle Emploi.

Nos énarques auraient donc bien besoin de suivre des stages dans nos communes pour prendre conscience du fait que tout le monde n'a pas les moyens d'avoir un ordinateur, une tablette, etc. Tout le monde n'a pas non plus les connaissances nécessaires pour effectuer des démarches dématérialisées. Comme nous l'avons constaté à l'occasion de la pandémie, les difficultés ont été grandes lors des inscriptions à la campagne de vaccination : nous avons dû mettre les secrétaires de Mairie au service de notre population pour permettre aux administrés de trouver un rendez-vous dans le Département ou hors Département.

Nous ne sommes pas tous au même niveau d'information et de connaissance. C'est pourquoi nous devons, à notre niveau, prendre en compte les difficultés des autres.

M. LE PRESIDENT – Tout à fait. Nous pouvons d'ailleurs saluer le travail effectué par l'Association des Maires sur tous ces sujets. Plus largement, comme je le disais à Mme la Préfète à l'occasion de l'inauguration de Maison France Services, tout aurait été plus simple si les services étaient demeurés dans les Mairies. *A minima* les secrétaires de Mairie ont besoin d'être repositionnées au cœur des dispositifs.

M. CHASSAGNARD – Nos énarques et hauts fonctionnaires ont besoin d'effectuer un stage chez nous ! Ils seraient ainsi moins hors sol qu'actuellement.

M. LE PRESIDENT – Je mets ce rapport aux voix.

La délibération n° 206 relative à la politique départementale relative aux systèmes d'information de la Collectivité – Dotations 2021 est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.

RAPPORT N° 207

AIDES AUX COLLECTIVITÉS – DOTATIONS 2021

M. ARFEUILLERE – Depuis 2015, nous avons fait de l'aide aux collectivités l'une des priorités de notre action pour aménager la Corrèze, améliorer le cadre et la qualité de vie des Corrèziens. Cette politique participe pleinement à la dynamique d'investissement que nous avons impulsée pour soutenir l'économie et l'emploi en Corrèze. Dans ce cadre, une contractualisation a été mise en place sur la période 2018-2020 et a permis d'apporter, aux communes et aux intercommunalités, une meilleure lisibilité des aides départementales et la sécurisation des financements sur trois ans pour la réalisation de leurs projets.

Ainsi, sur cette période, plus de 2 000 opérations ont été conduites par les communes et leurs regroupements, générant 190 M€ de travaux pour un effort financier départemental de 39 M€. Ces aides ont généré un véritable effet de levier avec 1 M€ d'aides entraînant un investissement de 5 à 6 M€ sur les territoires.

Pour poursuivre cette dynamique, nous avons engagé, dès l'automne dernier, la concertation avec les élus afin de préparer la nouvelle contractualisation 2021-2023. Elle se décline en deux types de contrats :

- Le Contrat de Solidarité Communale (CSC) pour les Communes ;
- Le Contrat de Cohésion Territoriale (CCT) pour les Intercommunalités.

Le dispositif de dotations Voirie est reconduit à l'identique pour la période 2021-2023. Il en est de même pour la dotation de Solidarité Communale, renouvelée en 2021 à hauteur de 140 000 € pour les 43 communes les plus fragiles du Département.

De plus, l'ensemble des projets contractualisés bénéficie d'une autorisation anticipée de mise en chantier depuis le 1^{er} janvier 2021 pour plus d'efficacité sur la relance de la commande publique.

Par ailleurs, nous avons souhaité profiter de ce programme pluriannuel pour accélérer la transition écologique et notamment les actions de rénovation énergétique avec un accompagnement renforcé.

Au total, pour la période 2021-2023, nous accompagnerons 2 506 opérations, dont 630 au titre de la transition écologique, générant un montant prévisionnel de travaux de 280 M€. Avec ce nouveau programme d'accompagnement triennal, le Département s'affirme à nouveau dans son rôle de premier financeur des collectivités en Corrèze, au service d'un aménagement équilibré et durable du territoire. Ainsi, ces enveloppes pour la période 2021-2023 représentent un montant total de 48 M€, en hausse de 9 M€ par rapport à la précédente période, réparties de la manière suivante :

- 9 M€ pour la dotation Voirie ;
- 2 M€ pour l'alimentation en eau, l'assainissement et les milieux aquatiques ;
- un dispositif contractuel 2021-2023 avec d'un côté, 29,5 M€ au titre des CSC et, de l'autre, 7,5 M€ au titre des CCT.

Nous proposons donc d'affecter en investissement, au titre de 2021, 14 M€ pour accompagner les projets de ces collectivités.

M. LE PRESIDENT – Je mets ce rapport aux voix.

*La délibération n° 207 relative aux aides aux Collectivités – Dotations 2021
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 208

POLITIQUE DE L'HABITAT – DOTATIONS 2021

Mme DUCLOS – Depuis 2015, notre volonté est d'agir pour l'amélioration de la qualité des habitations et d'être porteur d'un véritable développement économique local en favorisant les opérations de rénovation de l'habitat.

En 2020, près de 500 projets ont été accompagnés par le Département, dont 57 % au titre de l'aide à l'accession à la propriété qui permet la revitalisation des centres et des bourgs, et la poursuite de la dynamique d'accession des jeunes ménages. Nous avons également travaillé, en partenariat avec les EPCI, dans la mise en place des opérations programmées d'amélioration de l'habitat et des programmes locaux de l'habitat, afin d'agir au plus près des Corrégiens, en fonction des particularités de chaque territoire. Depuis six ans, cela représente un total de près de 9 M€ d'aides pour accompagner les projets de 2 900 foyers corréziens.

L'ensemble de nos interventions en faveur de l'habitat sera reconduit en 2021. En parallèle, le Département porte avec l'Etat, le plan d'actions en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées, dans l'objectif de favoriser l'insertion dans le logement des Corrégiens les plus fragiles. En accord avec l'Etat, ce plan a été prorogé pour une année supplémentaire. Notre dotation financière 2021 au titre de ce plan s'élève à 681 000 €.

Nous confirmons notre partenariat avec les trois services Habitat Jeunes, qui gèrent 209 places et que nous accompagnerons à hauteur de 180 000 €.

Au total, ce sont 2 M€ en investissement et 771 000 € en fonctionnement que je vous propose d'affecter à la politique Habitat en 2021.

Pour finir, s'agissant de l'urbanisme, l'activité de la cellule s'est intensifiée avec 11 % d'autorisations supplémentaires instruites en 2020 par rapport à 2019, et des sollicitations toujours plus nombreuses et plus variées, au service des porteurs de projets corréziens.

M. LE PRESIDENT – Je mets ce rapport aux voix.

*La délibération n° 208 relative à la politique Habitat –
Dotations 2021
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 209

CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ DE COORDINATION (SAC) ENTRE CORRÈZE HABITAT, DOMOFRANCE ET COPROD

M. LE PRESIDENT – En tant que Président de Corrèze Habitat, M. ARFEUILLERE ne prendra pas part au vote.

M. ARFEUILLERE – L'habitat constitue un enjeu majeur d'aménagement du territoire et de qualité de vie en Corrèze. Une étude récente traduit clairement ce constat, tout en mettant en lumière les tendances qui affectent le logement sur notre territoire avec d'une part, la croissance démographique limitée, doublée d'un vieillissement de la population, et, d'autre part, un parc immobilier affecté par la précarité énergétique et l'augmentation de la vacance, et un parc social vieillissant en inadéquation avec les attentes des habitants corréziens.

Cette étude montre également que l'habitat constitue un levier puissant d'attractivité, dont les collectivités locales doivent se saisir pour soutenir le dynamisme démographique. Pour y parvenir, plusieurs orientations clés sont dessinées afin d'élaborer une politique ambitieuse en faveur de l'habitat avec notamment, une requalification des logements énergivores, une adaptation du parc aux besoins de la population, une intervention en faveur des centres-bourgs et des petites villes ou encore, une opportunité offerte en matière d'innovation visant à prendre en compte le 100 % Fibre et l'énergie verte. La mise en œuvre d'une telle politique nécessitera des moyens financiers significatifs, estimés aujourd'hui à près de 160 M€ pour satisfaire les besoins en Corrèze.

Or, ce défi financier est hors de portée du seul Office Public de l'Habitat en Corrèze. Aussi avons-nous travaillé, depuis plusieurs mois, sur des solutions alternatives permettant de mobiliser des sources nouvelles de financement et engagé des discussions avec plusieurs groupes de bailleurs sociaux. Un projet a donc été établi, avec Corrèze Habitat, pour constituer une société de coordination avec le Groupe DOMOFRANCE et la COPROD. Ce type de société, prévu par la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), permet à ses membres de partager une communauté de vues, d'actions et de moyens sur un territoire.

Il s'agit donc de co-piloter un projet sans modifier les statuts, la gouvernance et le rôle de Corrèze Habitat ni de son conseil d'administration. Le projet de statuts et le pacte de gouvernance de cette société prévoient un partage équitable des responsabilités entre les membres. En ce sens, Corrèze Habitat disposera d'un nombre de représentants identique à celui de DOMOFRANCE et COPROD réunis. Le Conseil Départemental siègera pour sa part avec un représentant.

Ce projet permettra également à Corrèze Habitat de disposer de 15 M€ de titres participatifs apportés par DOMOFRANCE et lui offrant un levier pour mener un programme d'investissement très important, chiffré aujourd'hui à 125 M€ au travers d'un PSP –Prestataire de Services de Paiement– (construction neuve, démolition, entretien courant et gros entretien) sur la période 2022-2029, dans le cadre du plan stratégique de patrimoine rappelé à l'instant.

Enfin, ce projet a fait l'objet d'une concertation interne au sein de Corrèze Habitat, depuis plusieurs mois, incluant les membres du conseil d'administration, les salariés de l'établissement et les représentants du personnel. Fort de ces avancées, nous vous proposons de donner ce jour un accord de principe en vue de la constitution d'une société de coordination entre Corrèze Habitat, DOMOFRANCE et COPROD.

M. LE PRESIDENT – En tant qu'autorité de tutelle, notre délibération donnera au conseil d'administration de Corrèze Habitat l'autorisation de prendre des décisions et donc de créer réellement la SAC. Je souhaitais donc que nous ayons l'aval du conseil d'administration en amont : hier, il a pris connaissance du dossier dans la plus grande transparence. Je voudrais, d'ailleurs, saluer le travail de Monsieur ARFEUILLERE en concertation avec l'ensemble des organisations syndicales. Je souligne également le climat de confiance dans lequel nous avons travaillé avec la ville de Tulle, car le parc de Corrèze Habitat correspond au regroupement de celui de l'ancien Office Départemental et de celui de Tulle.

M. CHASSAGNARD – Depuis des décennies, beaucoup de personnes ont œuvré à un rapprochement entre le parc HLM de Tulle et le patrimoine du Département. Avec nos équipes, nous avons réussi à le faire, ce qui n'a pas été simple ni pour la ville de Tulle ni pour le Département. Je suis heureux que nous y soyons parvenus, car ces deux parcs étaient en mauvais état sur le plan financier, mais aussi en très mauvais état d'un point de vue patrimonial. Il convenait de requalifier l'ensemble des logements et nous avons réussi un bon nombre de requalifications. Sur le plan énergétique également, nous avons mené des opérations plutôt pertinentes.

Lorsque François HOLLANDE m'a confié l'Office Départemental, son état financier s'avérait dégradé. Lorsque j'en suis parti, ses fonds propres s'élevaient à 1,3 M€, après un grand nombre de rénovations, de requalifications, mais aussi de démolitions de bâtiments qui ne trouvaient plus preneurs notamment à Bort-les-Orgues, Meymac, Bugeat, etc. Nous avons, cependant, entendu beaucoup de sottises de la part de certains élus à propos du rapport MILLOS (Mission Interministérielle d'Inspection du Logement Social) ce que je regrette, car en réalité, ils ne l'avaient pas lu.

A mon départ, j'ai pris un grand plaisir à être le dernier participant à la cérémonie d'accueil du Préfet DELSOL. Il m'a alors félicité pour nos réalisations, précisant même qu'il ne les aurait jamais crues possibles. « Vous avez fait davantage en un an que d'autres en dix » a-t-il rajouté, propos dont je retire une grande satisfaction pour l'ensemble des personnels qui ont travaillé à mes côtés.

Désormais, cette ouverture à la grande Région Nouvelle-Aquitaine au travers de DOMOFrance s'accompagne-t-elle de garanties pour les personnels ? Le Département sera-t-il toujours en capacité de décider des opérations et, surtout, des lieux de ces opérations ? Il convient selon moi d'encadrer les choses afin de sécuriser l'emploi des personnels de Corrèze Habitat qui ont toujours beaucoup donné d'eux-mêmes. Il serait vraiment regrettable de devoir se passer de leur professionnalisme. Face à l'inquiétude qu'ils expriment aujourd'hui, un discours rassurant doit être porté devant eux s'agissant de la future gouvernance de la SAC.

M. ARFEUILLERE – En 2015, le passage de témoin entre Monsieur CHASSAGNARD et moi-même s'est déroulé dans de très bonnes conditions et nous entretenons toujours de bonnes relations malgré nos différences politiques.

S'agissant de la SAC, nous avons eu à cœur de conserver l'Office en tant qu'Office, ce qui est susceptible de rassurer les salariés. Nous pressentons donc la création d'une SAC détenue à 50 % par l'Office, celui-ci demeurant en l'état par ailleurs. Telle a été ma volonté, soutenue par le Président COSTE. Nous l'avons dit et redit aux personnels ainsi qu'aux organisations syndicales à diverses occasions. En sus des réunions de préparation de la SAC, nous avons créé un comité de suivi qui s'est avéré plutôt sécurisant pour les salariés. Nous ne procédons pas à une fusion. La SAC permet de se mettre en concordance avec la loi, mais l'Office demeure avec son conseil d'administration et ses représentants.

M. LE PRESIDENT – La SAC est un satellite de l'Office.

M. ARFEUILLERE – Tout à fait. En outre, nous n'avons eu aucun retour négatif de la part de nos partenaires sur notre stratégie (PSP). Notre unique ambition est de réunir des recettes supplémentaires de manière à accélérer la rénovation de notre parc au travers de démolitions, de réhabilitations et de constructions neuves. Nous avançons donc dans la bonne direction. L'avenir de notre Office Public de l'Habitat était en jeu.

M. CHASSAGNARD – En outre, la loi ELAN nous impose de détenir 12 000 logements.

M. LE PRESIDENT – Nous ne subissons pas cette évolution, elle résulte du choix que nous avons effectué. Je salue d’ailleurs le travail de rapprochement entre Tulle et le Département, qui ne fut pas simple. Or, ce rapprochement n’a pas handicapé Corrèze Habitat, mais a certainement sauvé l’Office de Tulle.

Or, cette fois-ci également, la ville de Tulle joue le jeu. C’est pourquoi je salue son action dans la confiance et la transparence. Nous avons parié sur le fait que tous les autres offices quitteraient le giron corrézien et que nous resterions seuls sur le Département, ce qui, assorti à une situation financière qui s’était améliorée, nous a mis en position de force. En effet, pour pouvoir avancer, nous devons aussi être en capacité de trouver des partenaires financiers et parce que nous n’y étions pas contraints d’un point de vue légal, nous avons pu imposer notre point de vue. Ainsi, Corrèze Habitat, qui compte 4 500 logements, et COPROD, qui en rassemble un millier, créent, avec DOMOFRANCE qui possède 40 000 logements, une SAC dont Corrèze Habitat détient 50 %, COPROD 10 % et DOMOFRANCE 40 %. En outre, le PSP a été validé sur dix ans et encore plus précisément sur les trois prochaines années.

Désormais, Corrèze Habitat va devoir augmenter la voilure en matière salariale car les investissements vont tripler. L’équipe qui sortira des urnes suite aux prochaines élections départementales aura à gérer Corrèze Habitat et à mettre définitivement en place une stratégie sur le logement neuf notamment. Je redis donc ma confiance, y compris aux salariés, parce que peu de Départements auraient pris un tel risque, notamment en période électorale. Il n’était pas non plus possible de tout arrêter parce que le plan de relance se déploie et qu’un jour, ses crédits disparaîtront. Nous pouvons donc affirmer avec fierté que les élections n’ont pas entravé notre action collective.

M. CHASSAGNARD – J’ai demandé au Conseil Général de prendre des décisions en matière de remplacement des consommables (fenêtres), mais le pire reste à venir, à savoir la rénovation thermique des vieux logements. Or le plan de relance nous permettra effectivement d’aller plus loin afin que les résidents conservent leurs logements et gaspillent moins en consommations d’énergies. Je salue donc cet objectif.

M. LE PRESIDENT – Je mets ce rapport aux voix.

*La délibération n° 209 relative à la constitution d'une Société de Coordination (SAC)
entre Corrèze Habitat, DOMOFRANCE et COPROD –
est adoptée à l'unanimité.*

Je vous remercie, car la décision n’est pas neutre.

M. CHASSAGNARD – Elle redonne du pouvoir à des personnes fragiles d’un point de vue financier.

RAPPORT N° 210

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – DOTATIONS 2021

Mme DUMAS – Nous défendons une transition écologique pour et avec les Corrèziens, visant à renouveler notre façon de produire, de consommer, de travailler, de se déplacer et de vivre ensemble. Telle est l'ambition de notre programme "Corrèze Transition Ecologique".

Construit sur la base d'une large concertation afin de fédérer l'ensemble des acteurs corrèziens, ce programme se décline autour de quatre axes :

- faire de la Corrèze un territoire exemplaire sur les énergies renouvelables ;
- faire de la sobriété et de l'efficacité énergétique un atout d'attractivité et de compétitivité ;
- promouvoir de nouvelles mobilités choisies et durables en milieu rural ;
- maintenir et créer des emplois par une gestion plus durable et solidaire des ressources locales.

En 2021, Corrèze Transition Ecologique se poursuivra avec une attention particulière à l'efficacité énergétique, aux productions d'énergies renouvelables et aux mobilités. Parmi l'ensemble de nos actions, je citerais notamment :

- la valorisation des énergies renouvelables avec la création de la SEM (Société d'Economie Mixte) Corrèze Energies Renouvelables, dont les premiers projets verront le jour en 2021 ;
- les mobilités durables avec l'engagement de notre plan départemental en faveur de la mobilité électrique ;
- la préservation de la biodiversité et des espaces naturels avec l'ouverture, en 2020, de la Réserve Départementale de Biodiversité à Argentat-sur-Dordogne (en 2021, les investissements liés à l'accueil du public et à l'interprétation du site se poursuivront) ;
- l'adaptation de l'agriculture et la promotion d'une alimentation de qualité, avec l'accompagnement des filières de circuits courts et nos actions visant à favoriser la rencontre entre les producteurs et les acheteurs publics, notamment les collègues ;
- la protection de l'environnement et du cadre de vie avec notamment le soutien aux associations environnementales pour des actions d'éducation ou encore l'animation du label « Villes et Villages Fleuris » qui se poursuivront en 2021 ;
- l'accompagnement de l'économie vers la transition écologique, en accompagnant les entreprises corrèziennes qui s'engagent dans une dynamique de transition énergétique et écologique à travers un partenaire aux côtés de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- la protection de la ressource en eau et la gestion de ses usages, en confortant la politique établie en 2019 au travers du contrat de progrès avec l'Agence de l'Eau, qui sera notamment porté auprès des nouveaux élus des communes et intercommunalités en charge de l'eau.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, il est proposé, pour 2021, un budget global de 2,5 M€, soit 1,2 M€ pour l'investissement et 1,3 M€ pour le fonctionnement.

M. BOUZON – Préserver l'environnement, renforcer le développement économique tout en confortant la qualité du cadre de vie des Corrèziens, nous ne pouvons être opposés à de tels objectifs, tout comme d'ailleurs les Corrèziens qui l'ont affirmé dans le cadre du budget participatif.

Dans ce rapport, vous détaillez tout ce qui pourrait être fait ainsi que tout ce qui est fait ; il s'agit d'un véritable catalogue de mesures, de la méthanisation en passant par l'hydrogène décarboné, la protection de la biodiversité, la réserve naturelle des Gravières, la politique sur les étangs, les 630 projets communaux au titre de la transition écologique, etc. Toutes ces mesures sont bonnes, mais je reprendrais une formule que vous aviez utilisée en mars dernier : « on peut mieux faire ».

Voilà tout ce que nous aurions souhaité. C'est pourquoi l'Opposition s'abstiendra sur ce rapport. Nous avons d'autres idées que nous aurions pu décliner, mais ce sera peut-être pour la prochaine fois.

M. CHASSAGNARD – J'ai toujours défendu les moulins et me suis donc toujours opposé à l'arasement des seuils historiques de nos moulins. Nous avons, d'ailleurs, saisi la Ministre de la Transition Ecologie à propos de la destruction de ces retenues d'eau et de l'avenir des moulins français, qui ont permis à nos ancêtres de se restaurer et peut-être de traverser les périodes de famine. En effet, ces ouvrages sont désormais arasés pour répondre à certains qui parlent plus fort que d'autres. L'esprit de la loi est donc bafoué.

Or, je me suis rappelé que la ville de Paris est alimentée grâce à des lacs dont les nappes phréatiques fournissent une eau de très bonne qualité. Dans nos secteurs également, 30 à 50 millions de mètres cubes sont soustraits aux rivières françaises et, plus particulièrement, aux volumes de nos nappes phréatiques.

S'agissant des 3 000 à 5 000 destructions d'ouvrages de moulins arasés jusqu'à présent, certains Préfets ont quelque peu revu leurs objectifs. En effet, l'eau retenue dans nos rivières, qui alimente les nappes phréatiques, permet, de façon indéniable, de réduire les teneurs en nitrate et ainsi, d'éviter la dégradation du physico-chimique. Il convient d'en être conscient.

En outre, nous nous sommes aperçus d'effets sur la préservation des espèces. Ainsi, ces retenues permettent une préservation des anguilles notamment. Je vis dans un moulin, auprès d'un canal de 480 mètres de long et, depuis deux ans, j'y vois de nouveau des anguilles. Il y a quelques semaines encore, des anguilles frayaient dans mon canal.

Enfin, les équipements des moulins alimentent un million de foyers, ce qui n'est pas neutre. Pour toutes ces raisons, je vous invite à vous battre avec moi.

M. LE PRESIDENT – Je mets ce rapport aux voix.

*La délibération n° 210 relative à la politique départementale de la Transition Ecologique –
Dotations 2021
est adoptée par 27 voix pour et 11 abstentions.*

RAPPORT N° 211 DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES 2021

M. ARFEUILLERE – Si elle reste marquée par de grandes difficultés économiques et sociales, la période que nous traversons aura aussi permis de mettre en avant la capacité de chacun à s'adapter, à développer des initiatives et à engendrer des actions de solidarité. Ce sont aussi des modes de vie qui ont été repensés avec la recherche de territoires d'accueil où il fait bon vivre.

Les politiques que nous menons depuis 2015 pour conforter l'attractivité de notre territoire répondent aux besoins exprimés par les concitoyens, entreprises et collectivités publiques. Notre collectivité a su être réactive et s'adapter rapidement pour rendre encore plus attractif notre territoire. En 2020, le dispositif "Origine Corrèze" et la "conciergerie" ont été lancés afin de faire la promotion de nos savoir-faire. Origine Corrèze représente aujourd'hui 630 produits et 165 entreprises partenaires, ainsi qu'une boutique en ligne avec 170 références. S'agissant de la "conciergerie", la fédération de l'ensemble de nos partenaires (intercommunalités, chambres consulaires, organisations syndicales et professionnelles) nous a permis de constituer un véritable réseau d'accompagnement à l'installation de nouveaux arrivants.

La campagne de communication lancée en début d'année a permis de toucher plus de 13 millions de personnes. 1 300 personnes se sont inscrites sur le site "Venez vivre en Corrèze" et, aujourd'hui, plus de 40 familles sont en cours d'accompagnement au titre de leur installation dans notre Département.

En 2021, une enveloppe de 340 000 € est réservée à ces deux dispositifs afin :

- d'élargir encore le nombre d'utilisateurs de la marque "Origine Corrèze", de l'ouvrir à d'autres activités, de participer à des événements nationaux ;
- et de structurer la "conciergerie" ainsi que les réseaux d'acteurs associés.

Le maintien de l'attractivité passant aussi par la valorisation de notre économie et le soutien de nos acteurs, notre partenariat avec les Chambres Consulaires demeure essentiel. C'est pourquoi nous maintenons notre accompagnement financier auprès de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre d'Agriculture.

Le développement et l'attractivité de notre territoire passent également par la valorisation des produits agricoles et des savoir-faire lors des événements : 181 700 € sont ainsi réservés pour promouvoir notre agriculture. Par ailleurs, 400 000 € sont prévus, en investissement, dans le cadre de la convention nouée avec la Région Nouvelle-Aquitaine, afin d'accompagner les développements des exploitations agricoles, et 300 000 € doivent permettre de solder des dossiers de la convention datant de 2014-2020.

Avec 933 400 € de dépenses pour l'attractivité et la promotion du territoire en 2021, nous entendons confirmer notre volonté de poursuivre la mobilisation pour la Corrèze, son développement et son attractivité.

M. LE PRESIDENT – Je mets ce rapport aux voix.

*La délibération n° 211 relative au développement et attractivité des territoires 2021
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 212

PLAN DE DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Mme DELDOULI – Dans le cadre du programme Corrèze Transition Ecologique, la promotion de nouvelles mobilités choisies et durables en milieu rural représente l'une des priorités du Département. S'agissant de la mobilité électrique, plusieurs éléments peuvent être mis en avant concernant la Corrèze :

- un Département propice à la voiture pour les déplacements internes, car la voiture reste le mode privilégié pour les déplacements à l'échelle du Département ;
- un territoire et des pratiques adaptés aux véhicules électriques ;
- un Département rural propice au tourisme vert ;
- un léger retard de notre Département dans sa conversion vers la mobilité électrique ;
- une attente de la part des acteurs corréziens.

Sur ces bases, nous avons engagé un plan de déploiement des Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE), afin de disposer d'une vision globale du maillage du territoire et de préconisations stratégiques pour accompagner le développement de la mobilité électrique. Ce plan a été établi en concertation avec nos partenaires et notamment les EPCI, la CCI, ENEDIS, l'ADEME, le syndicat de La Diège et la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE). Au regard de l'analyse des usages, besoins et opportunités, il ressort que le développement d'un réseau de bornes à recharge en Corrèze doit se structurer autour des sites suivants : les grands pôles et équipements comme les services publics, les lieux culturels et sportifs, les zones ou sites touristiques majeurs, les lieux majeurs d'intermodalité comme les gares, les aéroports, les parkings de covoiturage et relais, les centres-villes/urbains pour profiter d'une forte densité d'activités et répondre aux enjeux d'une offre de recharge pour les personnes en habitats collectifs et sans parking, les pôles ruraux d'équilibre afin d'assurer une couverture de tout le territoire.

Ainsi, ce sont 88 sites potentiels pour le déploiement de bornes de recharge électrique qui ont été identifiés. Fort de ce diagnostic, nous souhaitons consulter les Corrèziens concernant les sites d'implantation. Dans ce cadre, une plateforme participative, accessible à partir du mois de mai sur le site Internet du Département, permettra de recueillir le choix des Corrèziens parmi les sites proposés, en fonction de l'intérêt économique, touristique et intermodal qu'ils représentent, et une priorisation sera alors établie au regard des résultats de cette consultation.

En parallèle, afin de faciliter l'implantation de bornes par les opérateurs publics tout en veillant à un déploiement structuré et cohérent, nous proposons de mettre en place une aide d'investissement allant de 2 000 à 3 000 € par borne en fonction de la puissance. L'accompagnement du Département permettra ainsi d'accélérer l'installation des bornes de recharge électrique sur des sites pertinents et validés par les usages en vue d'un développement de la mobilité électrique sur notre territoire.

M. LABBAT – Nous allons bien évidemment voter en faveur de cette délibération. Je vous ai bien écouté ce jour et ai compris que vous étiez un élève de la communication de la mandature précédente et que l'élève avait dépassé le maître.

Pour ma part, je suis en apprentissage. J'ai donc quelques remarques au sujet de cette délibération : je ne comprends pas l'utilité de la plateforme participative si ce n'est un effet de communication. En effet, les personnes qui actuellement possèdent un véhicule électrique n'en auront peut-être pas demain ; celles qui n'en ont pas encore ne savent pas si elles en auront un demain. Nous sommes là pour décider, or tout l'intérêt pour le Département est d'aboutir à une répartition départementale de ces bornes électriques. Si un Maire très doué en communication invitait ses habitants à cliquer rapidement sur la plateforme participative, toutes les plateformes de recharge se retrouveraient

sur une même commune dense en population. C'est pourquoi cette plateforme participative m'interroge. Nous savons où il convient d'implanter ces bornes pour que des réseaux se construisent autour des sites névralgiques de notre territoire, ce qui permettrait également de donner tout son sens au rôle du Département dans cette action, à savoir obtenir une répartition géographique permettant à chacun de pouvoir se projeter dans l'achat d'un véhicule électrique.

Je m'interroge donc sur la nécessité de cette plateforme, mais aussi parce que celle-ci apparaît déjà sur le site du Département alors qu'en démocratie, une initiative doit être d'abord votée avant de figurer sur un tel site Internet.

Enfin, s'il est évident qu'un Maire qui obtient beaucoup de subventions en retire les fruits, le maître d'ouvrage est ici la Fédération d'Electrification, tandis que le Département accompagne simplement le projet. Lorsqu'un Maire propose un projet, il y joint un plan de financement sur lequel apparaissent tous les financeurs ; or, je ne vois pas ici apparaître le financement du maître d'œuvre. D'après ce que j'ai compris, ce plan coûtera environ 1 000 € par an à la Fédération d'Electrification : cela devrait apparaître dans votre délibération.

Je félicite le Département pour son plan, mais la plateforme participative pourrait générer des dérives inutiles. Nous pouvons décider d'une répartition neutre.

M. CHASSAGNARD – Je ne crois pas aux véhicules électriques, dont les batteries intoxiquent, en Asie, des travailleurs. Leur recyclage et leur durée de vie posent également question. En 1976, on nous a vanté le chauffage électrique (1 kW consommé pour 1 kW restitué). Toutefois, si l'on prend en compte l'énergie fossile consommée jusqu'à l'arrivée dans la prise, nous sommes à 60 % ; jusqu'à l'ampoule, nous sommes à 40 %.

Or, le schéma est le même pour les véhicules électriques. Je ne défends ni le diesel ni l'essence, mais un véhicule diesel pollue beaucoup moins qu'un véhicule essence, et beaucoup moins qu'un véhicule électrique si l'on tient compte de toute sa fabrication. On nous fait prendre des vessies pour des lanternes ! Demain les prises électriques installées ne serviront qu'à une personne à la fois. Ce n'est pas possible ! Soit nous accordons des subventions au titre de l'installation de prises électriques à domicile, soit les supermarchés les installent, mais nous devons ouvrir les yeux.

Je crois à la pile à hydrogène, mais pas forcément au réservoir à hydrogène hormis pour les grosses consommations. Il est ainsi prévu de développer des semi-remorques qui fonctionneront, sur de grands itinéraires, comme des tramways, grâce à des réseaux électriques installés sur les autoroutes. Je crois que nous suivons trop les lobbies et que les Français n'en profiteront pas nécessairement.

M. LE PRESIDENT – Cette plateforme est en cours d'élaboration parce que la Fédération d'Electrification nous y pousse, mais je peux te rassurer sur le fait qu'il ne sera pas possible, pour une même personne, de voter plusieurs fois. Une borne coûte beaucoup en fonctionnement à la Fédération, or, à certains endroits, les bornes doivent être déplacées, car elles s'avèrent complètement inutiles. Sa politique consistait à installer 19 bornes pour 19 Départements, mais elle n'a pas fonctionné, d'où l'idée de mieux penser leur localisation. Devant les mairies, le temps moyen de présence des habitants n'est que de 25 minutes, ce qui ne permet pas une recharge satisfaisante.

L'idée consiste donc à demander aux citoyens de s'exprimer sur les localisations qui leur paraissent pertinentes. Pourquoi installer une borne à Beynat si aucun habitant n'en réclame, alors que deux s'avèrent peut-être nécessaires à Juillac ? En réalité, je crains surtout que cette plateforme n'attire guère de monde.

Enfin, parce que les citoyens devront renseigner leur carte grise, ce sondage nous permettra aussi de déterminer s'ils possèdent des véhicules à recharge rapide ou lente et donc de décider du type de borne à installer. En effet, toutes ne coûtent pas le même prix, ni à l'achat ni en fonctionnement.

Par ailleurs, la Région et l'ADEME investissent certaines sommes sous certaines conditions, et nous-mêmes intervenons parce que la Fédération nous le demande. Or, elle a dans le même temps sollicité la mise à disposition de cette plateforme. Nous proposons donc notre aide à la Fédération mais uniquement si les bornes sont installées.

Actuellement, il devient de plus en plus difficile d'acquérir un véhicule essence, ce qui est le reflet des métropoles. En métropole effectivement, le diesel pose des problèmes de particules fines, mais sur le plan de l'énergie grise et de la pollution globale, mieux vaut un véhicule diesel moderne qu'un véhicule essence. Pourtant, tout le monde est puni de la même manière.

Toutefois, le développement de la voiture électrique a pour avantage de permettre à l'industrie de travailler dans le sens de la pile à combustible hydrogène. Demain, les voitures seront exactement les mêmes mais, au lieu d'une grosse pile composée de minerais rares extraits par des enfants, nous pourrons utiliser une pile à hydrogène dont la durée de vie sera beaucoup plus longue.

Cette délibération vise donc en premier lieu à nous permettre d'accompagner la Fédération d'Electrification et de lui permettre une action de communication.

Je mets ce rapport aux voix.

La délibération n° 212 relative au plan de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques est adoptée par 37 voix pour et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT – Il nous reste deux motions à étudier.

M. SOLER – Cette motion, proposée par le Groupe « La Majorité Corrèze Demain », porte sur le déploiement du très haut débit dans les zones AMII en Corrèze (agglomérations de Brive et Tulle).



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 AVRIL 2021

—▽—
MOTION

Proposée par le Groupe de la majorité Corrèze Demain

Déploiement du très haut débit dans les zones AMII en Corrèze
Agglomérations de Brive et Tulle

Le très haut débit représente, à bien des égards, une révolution technique majeure de notre temps, offrant un fort potentiel de développement de nos usages domestiques, sociaux et professionnels. Plus largement, il agit comme un levier durable dans la réalisation d'un aménagement du territoire cohérent et équilibré, porteur d'attractivité.

En 2010, le Gouvernement a lancé un Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII) auprès des opérateurs privés afin de couvrir le territoire français en très haut débit par la fibre (FTTH), sur un certain nombre de villes.

Dans ce cadre, l'opérateur Orange s'est positionné pour équiper les agglomérations de Brive et de Tulle à l'horizon 2020. Pour l'agglomération de Tulle, les obligations d'Orange ont été transférées à SFR en 2019.

Cependant, les engagements initiaux, purement formels, ne fixaient aucune contrainte ni aucune pénalité quant au respect des délais de déploiement.

Parallèlement, le Conseil départemental de la Corrèze a fait le choix, dans un objectif d'équité territoriale, de déployer la fibre dans les zones hors-AMII, dans le cadre d'un réseau d'initiative publique. Dès 2016, l'objectif du « 100 % fibre » a été fixé à juin 2021, soit 100 000 prises raccordables sur le département.

A cette heure, le programme départemental public « Corrèze 100 % fibre » sera achevé au 30 juin 2021, alors que les opérateurs privés n'ont toujours pas rempli leurs objectifs fixés au 31 décembre 2020 pour l'agglomération de Brive, et au 30 mars 2021 pour l'agglomération de Tulle.

Cette situation remet aujourd'hui en question la cohésion du territoire départemental, l'équité dans l'accès de ses habitants et de ses entreprises aux mêmes opportunités offertes par les nouvelles technologies.

Si les collectivités publiques sont astreintes à répondre à leurs missions d'intérêt général en respectant leurs engagements, les opérateurs ont aussi un devoir d'exemplarité.

Aussi, le Conseil Départemental de la Corrèze :

-CONSTATE avec regrets que les opérateurs des zones AMII, Orange et SFR, n'ont pas respecté leurs objectifs de déploiement.

-EXPRIME son inquiétude quant au risque de déséquilibre que cette situation créée en Corrèze, privant plus de la moitié de sa population et le cœur de son activité économique des opportunités offertes par le très haut débit.

-DEMANDE aux opérateurs d'achever au plus tôt le déploiement de la fibre sur les territoires qui leur incombent : au plus tard au 31 août 2021 pour SFR sur l'agglomération de Tulle, et dans ce même délai, ou au plus tard au 31 décembre 2021 pour Orange sur l'agglomération de Brive.

M. FRONTY – Je suis favorable à cette motion, mais pour être tout à fait cohérent, je souhaiterais préciser « A cette heure, le programme départemental Corrèze 100 % Fibre ».

M. CHASSAGNARD – Sur le Pays de Tulle, Orange a déployé une partie du réseau Fibre, mais SFR (Société Française du Radiotéléphone) a mis deux ans pour se réappropriier les plans d'Orange, plus ou moins bien d'ailleurs. Ils ont même doublé les réseaux. C'est vraiment un problème. Or, nous avons les coordonnées de notre représentant Orange et nous pouvons prendre contact avec lui pour tenter de résoudre les problèmes. Chez SFR, nous avons des difficultés à joindre notre représentant qui n'a, en outre, aucune connaissance du terrain. C'est une vraie catastrophe du numérique. Nous retombons dans les travers de ce monde virtuel qui sera fragile demain. Je crois que cette politique du tout numérique nous causera de grosses difficultés à l'avenir.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose la rédaction suivante qui pourrait nous permettre de trouver un compromis : « le programme départemental public Corrèze 100 % Fibre ». En effet, nous parlons ici de la fibre publique. Il est toujours important de déterminer pourquoi nous ne nous comprenons pas au-delà des circonstances. Sommes-nous d'accord ?

Je mets cette motion aux voix.

*La motion relative au déploiement du très haut débit dans les zones AMII en Corrèze
Agglomérations de Brive et Tulle
est adoptée à l'unanimité.*

M. LE PRÉSIDENT – Nous en venons maintenant à la deuxième motion.

Mme ROME – Cette motion a trait à un maillage postal de qualité et de proximité en Corrèze.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 AVRIL 2021



MOTION

Proposée par le Groupe de la majorité Corrèze Demain

Pour un maillage postal de qualité et de proximité en Corrèze

Les services publics et les services au public sont des facteurs essentiels d'aménagement, de cadre de vie et d'attractivité du territoire.

Les services postaux s'inscrivent dans cette logique, en facilitant les démarches du quotidien et de proximité des usagers. Les facteurs et agents de La Poste jouent aussi un rôle essentiel pour assurer un lien social de proximité.

Ces derniers temps, l'organisation territoriale de La Poste tend vers une accélération de la transformation des Bureaux de Poste en Agences Postales Communales (APC), voire en Relais Poste Commerçant (RPC).

En parallèle, cette évolution s'accompagne d'une réduction du volume horaire d'ouverture au public desdits Bureaux de Poste.

Les Bureaux de Poste proposent plus d'une centaine de services de proximité aux usagers, alors que les APC en proposent moins d'une dizaine et les RPC seulement 5, entraînant un service de moindre qualité.

Pour réaliser certaines opérations, les usagers se voient contraints à des déplacements importants vers les Bureaux de Poste pour bénéficier d'une offre de qualité.

Aussi, le Conseil Départemental de la Corrèze :

-RAPPELLE son attachement à un maillage postal de qualité et de proximité, notamment en milieu rural, et son attachement au rôle essentiel des facteurs et des agents de La Poste en termes de lien de lien social, notamment auprès des personnes isolées.

-ESTIME que La Poste doit maintenir un réseau de Bureaux de Poste permettant d'offrir un panel de services répondant aux besoins de proximité des usagers, partout sur le territoire.

-SOUTIENT que le service postal doit s'inscrire dans une réflexion d'ensemble sur l'organisation territoriale des services publics et des services au public en Corrèze dans l'objectif d'un maillage territorial équilibré.

M. CHASSAGNARD – Je crois que nous devons insister sur le fait que La Poste doit rester un service public. Avant hier, l'association des Maires de la Corrèze a estimé inacceptable que nous n'ayons plus la possibilité de déposer des liquidités dans les bureaux de Poste et/ou d'y retirer de l'argent. Nous avons, dans nos territoires ruraux, des personnes âgées qui ne peuvent se rendre à 10, 15, 20 ou 30 km pour aller chercher quelques € au titre de leurs dépenses quotidiennes. En effet, d'aucunes n'ont ni carte bancaire ni carnet de chèques.

Nous devons prendre du recul et tenir compte de la souffrance des personnes qui n'ont pas les mêmes capacités que nous. Il faut toujours se mettre au niveau de nos administrés, quelle que soit notre obédience politique. L'intérêt général n'a aucune coloration politique. Nous devons nous battre tous ensemble pour qu'il y ait un minimum de services publics dans nos communes.

M. LE PRESIDENT – Je mets cette délibération aux voix.

La motion relative à un maillage postal de qualité et de proximité en Corrèze est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée.

